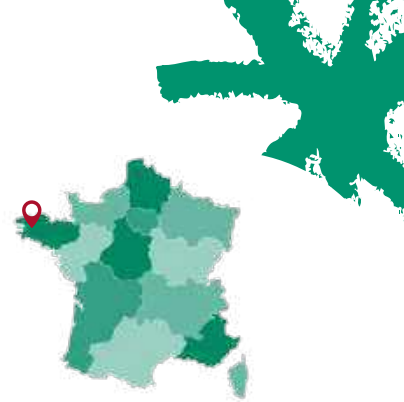


Placer l'agro-écologie et la transversalité au cœur des stratégies alimentaires locales



© PNRA

CARACTÉRISTIQUES

- Date de création du PNR : 1969
- Date de création du PAT du Finistère : 2017
- Superficie du PNR : 125 000 ha
- Superficie du PAT du Finistère : 673 300 ha
- Nombre de communes : 44
- Population : 65 000
- Région : Bretagne
- Département concerné : Finistère
- Type de territoire : littoral et insulaire, rural, habité
- Villes portes : Brest, Châteauneuf-du-Faou, Landivisiau, Carhaix



INTRODUCTION

Situé dans le Finistère, le territoire du Parc Armorique est contrasté en termes de territoire. Il couvre les îles de la mer d'Iroise, la presqu'île de Crozon, l'Aulne maritime et les Monts d'Arrée. Ainsi, il est à la croisée des chemins des bassins de vie de la métropole brestoise, de Morlaix et Quimper au sud. Ce territoire essentiellement rural concentre les productions agricoles, et en particulier l'élevage en systèmes très herbagés. L'agriculture est la première économie du territoire, avec près de 1000 exploitations agricoles, d'où un enjeu fort à l'accompagner dans le développement durable.

À ce jour, le Parc Armorique n'envisage pas de mettre en place un PAT labellisé sur son territoire partagé entre plusieurs bassins de vie, qui apparaissent comme l'échelle appropriée à ce type de dynamiques locales. Néanmoins, le Parc choisit de contribuer activement aux PAT touchant son territoire, dans une dynamique départementale mais aussi plus localement. Le Parc mène divers projets liés à l'agriculture et l'alimentation grâce à un engagement et une approche larges des domaines qui le concernent. Ainsi, les trois volets -environnement, social et économique- sont tous trois transcrits dans des actions concrètes. En Bretagne, on constate qu'une ambition collective pour le développement alimentaire que le Parc souhaite accompagner voit le jour.

ACTIONS

Le Parc se situe dans le périmètre du PAT du département du Finistère, dont le cadre d'actions se déploie sur le territoire du Parc. Ainsi, il faut noter que 5 défis ont été repérés pour former un plan d'action : connaître les dynamiques alimentaires, faire du consommateur un acteur, fédérer une diversité d'acteurs, favoriser l'alimentation locale et renforcer le rôle de l'alimentation en tant que vecteur de lien social.

Le Parc conduit également un ensemble d'actions qui peuvent contribuer aux questions alimentaires, avec un axe renforcé sur l'agriculture :

→ Portage d'un programme agroenvironnemental et climatique avec la contractualisation de mesures agroenvironnementales par les agriculteurs (200 professionnels mobilisés)

→ Gestion des habitats naturels humides avec des actions sur les têtes de bassins versants

→ Actions pour la biodiversité : accompagnement du département sur sa politique Espaces naturels sensibles, animation de 4 sites Natura 2000, Trame verte et bleue, suivis naturalistes, gestion de sites naturels expérimentaux...

→ Charte de l'architecture et des paysages du Parc pour préserver les paysages, notamment dans leur composante agricole (prairies, bocage, limitation de l'enfrichement, structures agraires)

- Information des élus dans la planification territoriale pour aider à l'aménagement entre espaces fonciers, agricoles et forestiers
- Promotion des produits locaux et des circuits-courts : inventaire des producteurs, actions de promotion type marchés de producteurs, etc.
- Sensibilisation sur le patrimoine animal domestique de Bretagne et produits fermiers associés au travers de la gestion du domaine de Menez Meur (élevage conservatoire qui accueille plus de 30000 visiteurs par an)
- Marque nationale « Valeurs Parc naturel régional » déclinée autour de la viande d'agneau (4 éleveurs engagés)
- Relai des opportunités foncières auprès de porteurs de projet sur le territoire pour contribution à l'installation de nouveaux agriculteurs
- Campagne de financement participatif pour des projets agricoles
- Développement d'un partenariat avec le Groupement des Agriculteurs Biologiques du Finistère (GAB29)
- Étude de faisabilité sur les micro-filières alimentaires territorialisées (autour des systèmes bovins lait/viande en système herbager)
- Mise en place d'un espace-test agricole à vocation élevage sur le domaine de Menez Meur et implication dans le montage d'une CIAP pour accompagner l'installation de nouveaux actifs agricoles
- Échanges sur le patrimoine culinaire et liens avec les professionnels de la gastronomie autour des productions locales

⊙ ACTEURS

Le Parc Armorique est géré par un syndicat mixte qui regroupe 44 communes qui ont approuvé la charte du Parc, 6 communautés de communes, le

département du Finistère et la région Bretagne. Sur le territoire du Finistère, le Parc Armorique est l'un des acteurs du PAT existant. Il a donc participé aux réunions d'élaboration du PAT en 2017 et il siège désormais au comité des partenaires. Il prend également part aux assises départementales qui ont lieu chaque année.

Grâce à son large éventail d'actions, le Parc connaît un grand nombre d'acteurs présents sur le territoire. C'est d'ailleurs pour renforcer la mise en relation entre ces acteurs qu'il a constitué un comité de pilotage pour l'animation du programme environnemental et climatique du PNRA, afin de réaliser un suivi des mesures agro-environnementales dans le cadre du PAEC du Parc. Il entretient ainsi des contacts réguliers avec :

- Les organisations professionnelles agricoles : GAB, CIVAM, Chambre d'agriculture
- L'association « Aux goûts du jour »
- Groupement des restaurateurs Pointe Bretagne
- Collectivités locales
- Pays

⊙ ANALYSE

⊙ Point(s) fort(s)

Le Finistère comporte une dynamique territoriale importante en ce qui concerne l'alimentation puisqu'un PAT a été mis en place sur l'ensemble de ce département. Ainsi, le Parc peut apporter son soutien à ce projet. Par exemple, pour l'année 2020, au travers du projet FOCAL, le Parc anime une réflexion collective sur le développement de filières alimentaires territorialisées pour les productions bovines lait-et viande valorisant les pratiques agro-écologiques, et croisant avec les comportements des consommateurs et stratégies des acteurs économiques impliqués.

⊙ À l'avenir

Un diagnostic a été mené à l'échelle du Pays de Brest (8 EPCI), ce qui concerne un tiers du territoire du Parc, en vue d'un PAT portée par la métropole de Brest. Le Parc compte contribuer à ce projet tout comme il le fait pour le PAT du Finistère, en relayant par exemple le développement de l'outil Agrilocal, pour faciliter les liens entre producteurs et acheteurs en restauration collective...

► PETIT PLUS

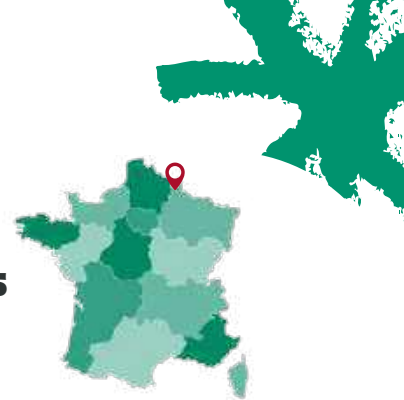
Dans la perspective du renouvellement de la charte du Parc programmé dès 2020, la mise en avant des questions alimentaires est un atout. En effet, cela amène les élus du territoire à s'y intéresser et donc à contribuer à la démarche de transition agricole et alimentaire.





Ardennes

“ La marque Valeurs Parc, un premier socle d’actions pour engager une dynamique sur la thématique alimentaire et un PAT envisagé ”



CARACTÉRISTIQUES

- Date de création du PNR : 2011
- Superficie du PNR : 116 000 ha
- Nombre de communes : 92
- Population : 75 000
- Région : Grand Est
- Département concerné : Ardennes
- Type de territoire : forêts, plaines et vallons bocagers, marais tourbeux, falaises
- Villes portes : Charleville-Mézières



© Céline Lecomte - PNR Ardennes

➤ INTRODUCTION

La création du Parc Ardennes date de 2011, ce qui en fait une organisation récente. C’est pourquoi la question alimentaire n’a pas encore été envisagée à travers le spectre d’un PAT.

L’activité agricole est présente sur environ la moitié du territoire, avec une diversité de productions. On constate la prédominance de l’élevage bovin viande et lait, représentant environ 20% de la production lait et viande du département. Ce type d’agriculture est très liée à la question de la préservation de l’herbe sur le territoire. A côtés de ces filières capitales, la diversification est peu développée, avec quelques élevages de volailles, porcs, veaux, caprins, ovins, mais aussi du maraîchage, de l’apiculture et la production de jus de fruits et cidres.

Le territoire du PNR fait partie du périmètre des IGP Jambon sec des Ardennes et noix de jambon et IGP Volailles de la Champagne, dont le premier est plus représentatif du territoire même du PNR. Les exploitations en bio sont encore minoritaires dans les Ardennes et en particulier sur le PNR.

Cependant, les Ardennes sont une terre de traditions gastronomiques bien ancrées et célébrées, centrées sur la charcuterie salaisons et la viande de gibier : boudin blanc à l’oignon, saucisson de sanglier, fromage de Rocroy...

➤ ACTIONS

Présentement, c’est la marque Valeurs Parc qui est le socle des actions du Parc Ardennes en matière de questions alimentaires et agricoles. L’année 2019 marque en effet le lancement du marquage de 4 filières identifiées (miel et produits de la ruche – Élevage herbivore – Élevage monogastrique - fruits/légumes/plantes/PPAM et boissons) via la co-construction des cahiers des charges avec les producteurs intéressés. Deux premiers producteurs vont bénéficier de la marque en fin d’année, et une vingtaine d’autres sont intéressés, de quoi constituer un beau réseau d’agriculteurs à mobiliser par la suite !

Grâce au recrutement d’une chargée de mission agriculture en février, le Parc envisage de développer ses actions dans ce domaine. À ce jour, il travaille sur les initiatives suivantes :

→ Organisation d’ateliers : atelier « Vergers » pour se former au savoir-faire de taille et de greffe, « Cuisine du terroir » pour rencontrer les producteurs locaux, acheter leurs produits et apprendre à préparer des recettes de saison avec des restaurateurs

→ Contribution à la restauration du bocage : accompagnement technique de particuliers, agriculteurs ou collectivités pour la plantation de haies, vergers et création de mares



© Céline Lecomte - PNR Ardennes

→ Accompagnement à la création de 2 Marchés des Producteurs de Pays, d'une trentaine d'exposants chacun, et actions de promotion de ces marchés, notamment à travers la mise en valeurs des producteurs (vidéo)

→ Gestion des sites Natura 2000

→ Protection des corridors écologiques verts et bleus via un appel à projets sur la Trame Verte et Bleue qui va débiter en 2020.

→ Inventaire des zones humides en cours sur tout le territoire

→ Actions de veille écologique pour devenir un observatoire de la biodiversité

④ ACTEURS

Le parc n'a pas encore eu l'occasion de travailler directement avec les acteurs de son territoire qui mettent en place des projets de PAT. Cependant, maintenant qu'une chargée de mission a été recrutée, le but est de créer une dynamique collective sur ce territoire, afin de mettre en relation ces acteurs avec le Parc, qui souhaite soutenir ces initiatives. Actuellement, l'un des partenaires envisagés est la Chambre d'agriculture qui participe également à la promotion des marchés de producteurs locaux. Ils sont porteurs d'un projet de PAT à l'échelle départementale, « Les Ardennes dans votre assiette », qui a du mal à émerger mais a été repris en main depuis l'année dernière. Il s'oriente surtout vers l'axe production, outils de transformation et circuits de commercialisation. Un exemple est la création d'un Drive fermier de la Chambre d'Agriculture en 2015, regroupant une trentaine de producteurs, dont certains du PNR. A l'échelle du département, une légumerie collective vient d'être inaugurée pour approvisionner les écoles et collèges voisins en fruits et légumes locaux.

Le PNR envisage de se lancer dans un projet de PAT à moyen terme, en s'occupant plutôt des questions d'éducation à l'alimentation durable et

responsable, de sensibilisation à une alimentation saine, au gaspillage alimentaire, ainsi qu'à l'accès au bien manger pour tous. Cela s'articulerait ainsi avec le projet de la Chambre d'Agriculture, sans se chevaucher. Peut-être porter un projet commun ? L'année 2020 va être consacrée à cette réflexion et à la construction d'un réseau d'acteurs autour des questions d'alimentation.

⑤ ANALYSE

⑤ Point(s) fort(s)

Le lancement de la marque Valeurs Parc a permis de tisser tout un réseau d'acteurs autour de la thématique agricole, à raccrocher avec l'alimentation au fur et à mesure.

⑤ À l'avenir

L'arrivée d'une chargée de mission dédiée aux questions d'agriculture et d'alimentation en février 2019 permet au Parc de lancer une vraie dynamique sur ces thématiques, qui étaient pour le moment restées en suspens. La question de la préservation des systèmes herbagers, notamment en milieux humides, et d'une meilleure valorisation des produits qui en sont issus est actuellement prépondérante et va nécessiter un important travail de suivi et d'accompagnement des éleveurs dans les années à venir. Il existe aussi un réel besoin de diversification à la fois des productions et des circuits de distribution vers plus de circuits courts.

► PETIT PLUS

Les Ardennais sont très attachés à leur territoire et aux traditions, notamment gastronomiques, ce qui pourrait constituer une porte d'entrée pour les impliquer dans un PAT !

¹ Parc-pilote du Projet « Système d'observation, d'accompagnement et d'appui aux initiatives et dynamiques territoriales de transition alimentaire au sein du réseau des Parcs naturels régionaux » (lauréat du PNA 2018) mené avec RESOLIS

**“ Des actions en faveur de l’agroécologie,
une agriculture diversifiée et une mise
en réseau progressive des acteurs
en lien avec le PAT de la métropole
Aix-Marseille-Provence et du Pays d’Arles**



© PNR Alpilles

CARACTÉRISTIQUES

- Date de création du Parc : 2007
- Lancement public du PAT : janvier 2019
- Superficie du PNR : 51 000 ha, superficie PAT : 518 025 ha
- Nombre de communes : 16 (+ Arles qui est dans le périmètre d’étude pour la future charte 2022-2037)
- Population : 46 900 habitants
- Région : Provence-Alpes-Côte d’Azur
- Département concerné : Bouches-du-Rhône
- Type de territoire : Périurbain et agricole (9,5% de territoire artificialisé)
- Villes-portes : Tarascon et Saint-Martin de Crau (+ Arles qui est dans le périmètre d’étude pour la future charte 2022-2037)



➤ L’AGRICULTURE UNE COMPOSANTE MAJEURE DU TERRITOIRE DES ALPILLES

1 050 exploitations agricoles.

21 600 ha cultivés et près de 4800 ha valorisés par le parcours pastoral (52 % du territoire du Parc)

9 % d’emplois agricoles (6700 actifs en 2010).

10 % de la surface agricole utile du département et 21% des exploitations agricoles

Une agriculture de qualité :

- Olives et huile : AOP Huile d’olive de la Vallée des Baux, AOP olives cassées et olives noires, AOC huile d’olive de Provence.
- Vins : AOP Baux-de-Provence et Coteaux d’Aix-en-Provence, IGP Alpilles, Pays des Bouches du Rhône et Méditerranée.
- Élevage : IGP Agneau de Sisteron, AOP Foin de Crau (première AOP pour une production non alimentaire), AOP Brousse du Rove et AOP Taureau de Camargue.
- IGP Miel de Provence et Riz de Camargue et Thym de Provence.
- La Marque « Valeurs Parc » pour les produits issus d’élevage d’herbivores viandes et lait, ainsi que pour les fruits, légumes, plantes aromatiques et médicinales et céréales.
- Des producteurs engagés dans l’agriculture biologique.
- Une agriculture diversifiée : fruits, légumes, viande ovine, bovine, fromages, céréales, foin, miel, plantes aromatiques et médicinales...
- Un éventail de modes de commercialisation très complet, des circuits ultra-courts aux marchés internationaux.
- Une agriculture de territoire avec des exploitations à taille humaine qui contribuent à la biodiversité et à la qualité des paysages qui font son attractivité.

Sources, RPG 2016, OCSOL 2014, CRIGE PACA, RGA 2010

1000 exploitations, caractérisées par une grande diversité de produits, avec une traçabilité et une qualité élevée. Fait rare pour un territoire, il est possible de concevoir des menus dont les ingrédients sont à 100% issus du territoire du Parc. Cette diversité est l'un des fondements de l'identité du territoire avec des produits phares comme le vin et l'huile d'olive à forte valeur ajoutée. Le maraîchage, l'arboriculture et l'élevage sont également bien présents dans le Parc.

Les sigles de qualité très nombreux sont le reflet de cette spécificité. Sur le territoire du Parc des Alpilles, 40% des exploitations présentent au moins un produit sous signe de l'origine et de la qualité (AOC-AOP, IGP mais aussi Agriculture Biologique...). Si de multiples initiatives existent sur le territoire en termes d'alimentation locale, il existe encore peu de mise en cohérence de ces dernières. De nombreux lieux de vente individuels (vente directe à la ferme, sur les marchés, etc.) sont présents sur le territoire des Alpilles mais les organisations collectives et les mises en réseaux sont encore peu nombreuses, excepté les AMAP.

Dans les Alpilles, les MIN (marchés d'intérêt national) participent à la structuration de l'approvisionnement alimentaire local (MIN Chateaufort, Marché de fruits et légumes de gros de Saint-Etienne du Grès mais également dans le territoire du département avec le MIN des Arnaux). La tendance s'oriente vers une augmentation progressive de l'offre en produits locaux même si cette offre est encore limitée selon les MIN. Le Parc des Alpilles encourage les initiatives locales pour la transition vers une alimentation en produits de qualité, de saison et les modes de commercialisation en circuits courts de proximité.

Ces actions sur le territoire des Alpilles viennent compléter et enrichir le Projet Alimentaire Territorial porté par la Métropole Aix-Marseille-Provence, co-piloté par le Syndicat Mixte du Pays d'Arles et soutenu par le département des Bouches du Rhône qui a pour ambition de s'appuyer sur l'organisation d'une agriculture de proximité et de participer à la réduction des inégalités et des fractures territoriales. Elles comprennent des actions menées par le Parc des Alpilles mais également par les porteurs de projets du territoire tels que ceux de l'épicerie solidaire « La Courte Echelle » (projet de plate-forme à destination de la restauration collective) ou encore l'EPLFPA de Saint-Remy (atelier de transformation fruits et légumes).

L'enjeu est de réussir à montrer la complémentarité entre projets et structures et de concilier les différents modes de production agricole. Le Parc des Alpilles est donc un partenaire du récent PAT d'Aix-Marseille Métropole/ PETR du Pays d'Arles. En cours de révision de sa charte, le Parc participe et se



© PNR Alpilles

nourrit des initiatives déjà présentes et du partenariat avec le PAT.

Dans cette optique, le Parc souhaite répondre à plusieurs objectifs reliant agriculture, alimentation et santé parmi lesquels :

- Créer le lien entre les initiatives sur le territoire en faveur d'une alimentation locale ;
- Apporter une cohérence et une complémentarité entre acteurs de l'alimentation sur le territoire ;
- Diversifier les filières agricoles et les productions sur le territoire.

➤ ACTIONS

Le Parc souhaite promouvoir une agriculture plus respectueuse de l'environnement ;

→ Le Parc des Alpilles a été porteur et coordinateur d'un programme européen LIFE des Alpilles pour la promotion des activités humaines respectueuses de l'environnement et de la préservation de l'avifaune en particulier (2013-2018). Le programme LIFE des Alpilles a ainsi permis d'expérimenter des pratiques agricoles alternatives, favorables à la biodiversité et économiquement rentables, en oléiculture, viticulture, céréaliculture et arboriculture se traduisant par : le remplacement d'engrais minéraux par des engrais organiques, la gestion de l'enherbement et des infrastructures agroécologiques (bandes enherbées, arbres isolés, haies, etc.), la réduction de recours aux herbicides, le contrôle de l'impact d'insectes ravageurs sans pesticides, le recours à des plantes hôtes d'auxiliaires des

cultures ou encore l'association et la complémentarité entre élevage et arboriculture/oléiculture. Ces actions ont trouvé une traduction dans l'édition d'une brochure sur l'agroécologie et un forum agricole a été organisé en clôture de ce programme.

→ Le projet « Développement des pratiques agroécologiques » (2018-2020) est une action des Parcs naturels régionaux des Alpilles et de Camargue s'inscrivant dans la continuité des réflexions et des expérimentations initiées grâce au LIFE avec les producteurs de leurs territoires. Cette action a comme objectif de favoriser le développement de pratiques agroécologiques - traditionnelles et innovantes - autour de quatre filières prioritaires l'arboriculture, l'élevage en zone humide, les grandes cultures et le maraîchage. Ce projet, soutenu par le programme LEADER du Pays d'Arles, s'est traduit par un accompagnement de la profession agricole vers des pratiques agroenvironnementales par la réalisation de diagnostics, un suivi de pratiques et l'organisation de journées d'information et de sensibilisation.

→ La mission pastorale : Le Parc des Alpilles est très investi, avec son partenaire le CERPAM, dans cette activité ancestrale et veille à sa pérennisation par sa prise en compte dans de nombreux domaines (foncier, gestion forestière, biodiversité, etc.). Il assure l'animation et la mise en œuvre des projets de la mission à l'échelle du massif afin de mutualiser les moyens et d'assurer une action coordonnée sur le territoire : diagnostic des aménagements pastoraux, actualisation des Conventions Annuelles de Pâturage, signalétique pastorale, participation au projet international « La Routo » pour la valorisation des métiers, des produits et du patrimoine de la transhumance, animé par la Maison de la Transhumance.

→ Mise en valeur du foncier agricole : Le PNR des Alpilles œuvre pour la préservation du foncier agricole face à la pression foncière grâce au projet FEADER multipartenarial par la mise en place d'une animation foncière et la remobilisation des friches à destination des porteurs de projets agricoles en croisant les enjeux qualité des sols agronomiques, préservation de la biodiversité et intégration paysagère.

→ Le Parc des Alpilles accompagne le développement des circuits courts de proximité par la mise la réalisation de projets collectifs et la mise en relation des initiatives locales individuelles : marque « Valeurs Parc » et projet de buffets fermiers comme outil de communication sur l'agriculture locale, avec à terme l'ambition d'approvisionner localement la restauration collective.

⊗ Marque Valeurs Parc :

Si l'effort a été d'abord concentré sur les hébergements et activités, aujourd'hui le Parc travaille très activement à la labellisation des produits agricoles. C'est aujourd'hui le cas avec les produits issus de l'élevage, et bientôt avec les fruits et légumes, céréales, fleurs, plantes aromatiques et médicinales. Développée depuis 2013 dans les Alpilles, une quarantaine d'entreprises ou associations sont aujourd'hui marquées et engagées en faveur du développement durable de leur territoire.

⊗ Les buffets fermiers :

Le Parc des Alpilles souhaite accompagner la création d'une offre en buffets fermiers de produits locaux et de saison, permettant la structuration d'un réseau de producteurs tout en favorisant la promotion de l'approvisionnement en circuits courts de proximité ainsi que la valorisation de la multifonctionnalité du rôle des agriculteurs et de l'activité agricole du territoire des Alpilles. Ces buffets sont à destination des habitants des Alpilles, des organismes agricoles et des collectivités.

⊗ Valorisation des productions :

Les produits sont accessibles à tous en vente directe par un travail de recensement pour la réalisation d'un guide papier grand public et l'intégration d'une fonctionnalité « annuaire des producteurs en vente directe » sur le site internet du Parc.

→ Le Parc agit pour l'introduction d'animaux en cultures pérennes. Le Parc des Alpilles, dans le cadre du FEADER Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur 2014-2020, travaille à l'association des productions animales et végétales, combinaison bénéfique tant à l'élevage que la production agricole (arboriculture, oléiculture et viticulture). Objectifs : développer des modèles de production en cultures pérennes moins dépendants des intrants et plus respectueux de l'environnement. Trouver de nouvelles ressources alimentaires pour le pastoralisme fiables et durables.

→ Promotion des savoirs écologiques paysans fruit d'un travail en partenariat au sein du réseau des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Un Ouvrage intitulé « Vers l'agroécologie, paroles de paysans » met particulièrement l'accent sur les complémentarités entre agriculture et enjeux liés à l'eau sur le territoire des Alpilles.

→ **La Valorisation du maillage de haies : sensibiliser, maintenir, planter et accompagner l'évolution des haies sur le territoire.** Le parc des

Alpilles mène un projet transversal autour des haies et du maillage de haies sur son territoire, ayant une vocation pédagogique de sensibilisation, mais comprenant également un volet de recherche croisant les enjeux liés aux usages agricoles, aux paysages et à la biodiversité qui a abouti à la réalisation d'un document grand public et publics ciblés (particuliers, professionnels et décideurs) visant à sensibiliser sur les haies et à accompagner sur leurs plantations et entretiens.

→ **En projet : Mieux construire et rénover en zone agricole.** Ce projet vise à mieux connaître les spécificités et caractéristiques des constructions en zone agricole dans les Alpilles, afin de conseiller et d'accompagner les porteurs projets dans la construction, rénovation ou extension de leur patrimoine bâti en secteur agricole. Objectif principal : assurer la pérennité de la vocation des terres agricoles à être cultivées, sur le long terme et donner un cadre dans lequel on puisse concilier la réponse à des besoins avérés (et autorisés) avec la préservation du paysage et des ressources et la pérennité de la vocation agricole des terres.

⤵ ACTEURS

Les débuts du PAT ont permis de définir un diagnostic ainsi que la gouvernance en réfléchissant sur la façon d'intégrer les partenaires locaux. Le PAT est une démarche partenariale dans le but d'établir une politique à la fois agricole mais aussi alimentaire, c'est-à-dire incluant l'ensemble des maillons de la chaîne de valeur alimentaire ainsi que les activités et enjeux connexes (emploi, accessibilité, formation, gestion d'écosystèmes, etc.), sous une forme publique-privée.

Depuis 2018, un diagnostic et une démarche de concertation ont permis, avec les acteurs du territoire, de construire et de valider une stratégie, un premier plan d'action, et de préfigurer une gouvernance. Le Parc des Alpilles a participé depuis le début aux différents ateliers mais également dans la réalisation du diagnostic territorial.

En 2020, le PAT rentre dans une phase plus opérationnelle, la phase de concertation se poursuit localement, en plus de la présence d'une plateforme collaborative.

Dans cette optique, des ateliers thématiques sont programmés afin de définir une feuille de route pluriannuelle pour le Projet, et d'en faire découler des actions opérationnelles. Le Parc des Alpilles est associé à cette démarche et notamment sur les thématiques « préservation du foncier agricole, pratiques agroécologiques, alimentation de qualité et de saison accessibles à tous, circuits courts de proximité, démarches collectives... »

La révision de la charte du Parc naturel régionale des Alpilles actuellement en cours est une étape importante dans cette démarche puisqu'il s'agit de relever les initiatives au sein du Parc depuis 15 ans pour s'en inspirer et coller au mieux à la réalité du terrain afin de définir les enjeux clés des 15 années à venir.

⤵ ANALYSE

Le Parc des Alpilles participe et inscrit ses actions en lien avec le PAT de la Métropole Aix-Marseille-Provence et du Pays d'Arles. Il poursuit sa démarche de mise en réseau des acteurs de l'alimentation locale sur le territoire initiée ces dernières années notamment grâce au LIFE des Alpilles et des projets LEADER agroécologie et buffets fermiers.

Si le Parc a encore du chemin à parcourir, la demande et les initiatives existent déjà et montrent la volonté du territoire à développer une alimentation plus durable, proche des consommateurs.

La procédure de révision de la charte du Parc des Alpilles pour la période 2022-2037, engagée depuis 2018, est un accélérateur dans le travail de mise en relation des acteurs et de développement de futurs projets.

► PETIT PLUS

Le Parc naturel régional des Alpilles regroupe une variété de paysages et de terroirs différents représentant un potentiel de diversification important de son agriculture. Cette agriculture, malgré ces nombreux atouts, reste cependant fragilisée en de nombreux points : baisse du nombre d'exploitants, pression foncière importante augmentant le prix des terres agricoles et freinant l'installation de jeunes agriculteurs, déficit d'organisations collectives de producteurs...

Par la mise en réseau d'agriculteurs et de prestataires touristiques notamment au sein de la Marque Valeurs Parc naturel régional et des projets structurants menés sur le territoire, un changement s'opère peu à peu. Un certain nombre d'agriculteurs des Alpilles sont progressivement convaincus de la mise en place d'organisation collective leur permettant d'améliorer leurs pratiques et commercialiser en circuits courts de proximité leurs produits.

Parallèlement, le développement des circuits courts et de proximité connaît un nouvel essor dans le secteur de l'alimentation, témoin des changements qui s'opèrent dans les habitudes de consommation, de production, et dans le rapport des hommes au territoire. Les acteurs des circuits courts cherchent un développement économique plus juste, qui s'ancre dans les liens unissant les habitants d'un territoire, et qui s'opère dans le respect de l'environnement.



Aubrac



“ Le PAT comme tremplin pour l’affirmation du Parc sur son territoire



© PNR Aubrac

CARACTÉRISTIQUES

- Date de création du PNR : 2018
- Date de création du PAT : 2018
- Superficie du PNR : 220 680 ha
superficie du PAT : 2 28 200 ha
- Population : 36 323
- Nombre de communes : 64
- Régions : Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes
- Départements concernés : Aveyron, Lozère, Cantal
- Type de territoire : rural, plateau volcanique et granitique



➤ INTRODUCTION

À l'inverse de la démarche de la plupart des autres Parcs, celui de l'Aubrac se sert du lancement d'un PAT pour concrétiser l'existence du Parc lui-même. En effet, ce dernier est tout récent puisqu'il a été officialisé en 2018. Situé sur le haut plateau volcanique et granitique de l'Aubrac, il espère développer son ancrage territorial en axant les projets vers les circuits courts et la consommation locale, tout en diversifiant les productions. De plus, la race bovine du même nom est l'emblème de ce territoire, ce qui explique son importance dans l'ensemble des actions. Finalement, la question alimentaire est véritablement placée au cœur des actions pour le territoire.

Attentes vis-à-vis du PAT :

- Encourager la diversification de l'agriculture et renforcer les entreprises agroalimentaires locales
- Renforcer l'identité culturelle du terroir
- Renforcer la cohésion sociale et améliorer la santé des populations

➤ ACTIONS

La charte du Parc a été définie suite à une consultation d'envergure sur le territoire associant plus

de 700 structures. Elle intègre des mesures visant à développer l'agriculture et l'alimentation locales. D'une part, la mesure 20 qui vise à maintenir l'ancrage des productions de qualité au territoire, et d'autre part, la mesure 22 orientée autour de la diversification des productions et des activités par le biais des circuits courts et de l'agritourisme. Plus précisément, les premières actions engagées par le Parc sont les suivantes :

- Mise en relation des producteurs avec les consommateurs professionnels (maisons de retraite, restaurateurs, collectivités)
- Établissement d'un état des lieux de la production et de la consommation
- Développement de la diversification des productions : pommes de terre par exemple, car elles servent à faire l'aligot, une spécialité du terroir
- Sensibilisation au gaspillage alimentaire dans les écoles
- Cartographie des fermes du territoire assurant de l'accueil, organisant des visites
- Aide à l'installation de jeunes agriculteurs
- Participation au salon de l'agriculture
- Animation d'un programme de recherche & développement sur les campagnols terrestres (nuisibles)
- Coopération avec l'Uruguay autour de la



© PNR Aubrac



© PNR Aubrac

valorisation des productions agricoles locales dans les Parcs naturels

- Rédaction d'un livre scientifique retraçant l'histoire du développement agricole de l'Aubrac
- Accompagnement de la création d'unités de méthanisation agricole collective
- Études sur l'utilisation de la ressource bois pour l'énergie

⤵ ACTEURS

L'une des tâches majeures du chargé de mission agriculture du Parc Aubrac (poste créé dans le cadre d'une convention de partenariat avec les chambres d'agriculture et l'organisme de sélection raciale « Aubrac »), est de créer le réseau d'acteurs du PAT et plus largement du Parc. Pour l'instant, les acteurs sont les suivants :

- Membres du syndicat mixte : communes, conseils départementaux et conseils régionaux
- Collège des territoires associés : communes, communautés de communes, Pays, PETR
- Collège des organismes professionnels : chambres consulaires départementales, l'UPRA Aubrac, établissements publics forestiers, coopératives (Jeune Montagne par exemple), labels (bœuf

fermier d'Aubrac par exemple)

- Organismes associés ponctuellement : services de l'Etat et des collectivités territoriales, ARE, Agence de l'Eau Adour Garonne, ADEME, Offices Nationaux...

⤵ ANALYSE

⤵ Point(s) fort(s) :

L'originalité du projet de PAT du Parc Aubrac est sa correspondance avec le lancement du Parc lui-même. De fait, les questions alimentaires et agricoles sont intégrées dès l'origine, ce qui facilitera probablement leur développement.

⤵ À l'avenir :

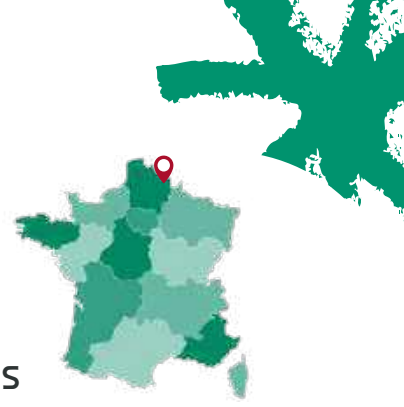
Des actions d'envergure en lien avec la problématique de l'alimentation vont être développées pour avoir des résultats probants sur la consommation locale et le développement de nouvelles filières : forum associant producteurs locaux et métiers de bouche, programme de recherche-action sur la valorisation des plantes traditionnelles dans la restauration (projet européen SUDOE). Cela devrait mettre en évidence l'intérêt positif du Parc dans le décloisonnement administratif et le renforcement de l'attractivité territoriale.

► PETIT PLUS

Le Parc a la chance d'avoir 3 chefs étoilés sur son territoire, qui sont des ambassadeurs des ressources agricoles et alimentaires locales auprès du grand public. Ainsi, la notoriété de ces chefs va permettre de contribuer à la sensibilisation alimentaire.



Avesnois



Vers un Projet alimentaire Territorial...

Passer d'une démarche circuits courts à celle d'une alimentation durable connectée aux habitants



© PNR Avesnois

CARACTÉRISTIQUES

- Date de création du PNR : 1998
- Superficie du PNR : 138 000 ha
- Nombre de communes : 131 + 6 associées
- Population : 165 000 habitants
- Région : Hauts-de-France
- Département concerné : Département du Nord
- Type de territoire : territoire rural peuplé mais absence de grandes communes
- Ville porte : Maubeuge et le Cambrésis



➤ INTRODUCTION

En 2018, le PNR Avesnois a déposé sa candidature à l'appel à projet du Programme National pour l'Alimentation. L'objectif principal visé avec cette candidature est de passer d'une simple démarche de structuration des circuits courts, à une démarche d'alimentation durable qui permettra de recréer le lien avec les habitants et donc les consommateurs.

Le PNR Avesnois est caractérisé par un territoire rural densément peuplé, avec un fort maillage agricole. Ayant à l'origine pour principale mission de protéger le bocage, le PNR de l'Avesnois a ensuite développé d'importantes compétences dans l'accompagnement des agriculteurs sur son territoire. Aujourd'hui, Le Parc compte environ 1200 agriculteurs, dont une centaine pratiquent de la vente directe au consommateur. Au-delà de la focale particulière sur l'agriculture, le PNR a également mis en place de nombreuses actions dans le domaine de l'alimentation, notamment dans une démarche de circuit court.

Les attentes vis-à-vis des PAT :

- Une démarche concertée
- Des objectifs à court terme bien définis
- La multiplication de partenariats

➤ ACTIONS

Depuis sa création, les principales actions du Parc Avesnois sont axées sur l'agriculture à travers le conseil et l'accompagnement des agriculteurs. Grâce à sa proximité avec les agriculteurs sur le territoire, le PNR est aujourd'hui devenu un vecteur important pour la mise en place d'une production plus durable et respectueuse de l'environnement (agriculture biologique et agroécologie).

Dans sa charte le Parc s'est fixé comme objectif de 30% de la Surface Agricole Utile du Parc de l'Avesnois en bio d'ici 2022 et 90% de la SAU des périmètres de protection des captages en bio d'ici 2022.

Ces objectifs sont écrits dans le SAGE et repris récemment dans le Contrat de transition écologique et solidaire (CTES).

En 10 ans, le PNR de l'Avesnois a connu un fort développement de l'agriculture biologique. En 2019, le territoire compte 152 fermes bio soit 13% des fermes de l'Avesnois ce qui représente 11% de la SAU.

Le Parc est également engagé dans la valorisation des produits locaux avec la marque « Valeurs Parc » pour les produits issus des vergers hautes tiges. Il anime trois réseaux qui permettent la commercialisation et l'utilisation des productions locales à savoir : Les « Boutiques de l'Avesnois »,

Les « Restaurateurs de l'Avesnois » et depuis juillet 2019 les « Marchés de l'Avesnois ».

Chacun des acteurs a signé une convention avec le syndicat mixte pour profiter de la dynamique collective et des opérations de promotions définies collégialement.

Au-delà de ces réseaux, il assure une veille sur l'ensemble des producteurs en vente directe. La centaine de professionnels sont répertoriés et un annuaire à destination du grand public est édité chaque année : Le « guide Mangeons Local ».

Parallèlement à la sensibilisation et la promotion, de nombreuses actions existent également en matière de circuit court :

- Le Parc s'engage à intégrer les produits locaux et biologiques dans la restauration collective, notamment dans la restauration scolaire ;
- Le Parc anime la gouvernance qui devrait permettre d'aboutir à la structuration d'un Projet Alimentaire territorial d'ici la fin 2020.



© Samuel Dhote

➤ ACTEURS

Le PNR Avesnois détient de bonnes connaissances sur le réseau des producteurs (leur nombre, le type de production etc.). De plus, un diagnostic sur les circuits courts du territoire a été réalisé en 2018. Le PNR Avesnois participe et réunit régulièrement deux commissions : la Commission Agriculture au sujet de la production et la Commission Développement Economique davantage centrée sur les circuits de distribution. Ces commissions travaillent en partenariat avec les différents comités de pilotage du territoire. Parmi les comités de pilotage, Le COPIL d'alimentation durable jouera le rôle d'acteur principal dans la démarche de création du PAT. En même temps, le PNR Avesnois

compte également sur la participation des centres sociaux-culturels qui détiennent des relations importantes avec les habitants du territoire. Une convention cadre est signée avec eux, un axe alimentation durable permettra de déployer ce partenariat.

➤ ANALYSE

➤ Point(s) fort(s) :

- ➔ Un territoire riche en produits locaux et nombre de producteurs
- ➔ Bonnes connaissances de l'agriculture sur le territoire
- ➔ Une équipe pluridisciplinaire facilitant le croisement des thématiques et des enjeux
- ➔ Animations des acteurs via les réseaux sous chartes et marques collectives.
- ➔ Une coopération émergente avec la Thiérache de l'Aisne qui met en place également une démarche de PAT.
- ➔ Embauche d'un assistant d'étude en 2020 pour l'écriture du PAT et l'animation de la démarche
- ➔ Une volonté politique des 4 EPCI pour s'inscrire dans une démarche alimentation durable et reconnaissance du Parc en tant que coordinateur.
- ➔ Des démarches collectives émergentes animées par le Parc (association d'éleveurs de viande bovine- collectif autour du beurre et crème)

➤ A l'avenir :

- ➔ Obtenir de meilleures connaissances sur la consommation et les consommateurs
- ➔ Intégration des élus dans la démarche de création du PAT
- ➔ Renforcer les actions avec les habitants
- ➔ Intégration de la démarche alimentation durable dans la stratégie de développement et du maintien de l'herbe.

► PETIT PLUS

Emblème du Parc naturel régional de l'Avesnois, la vache Bleue du Nord doit son nom à la couleur de sa robe qui varie du noir au blanc en passant par le bleu. Après avoir été menacée de disparition, elle est de nouveau élevée par les agriculteurs de l'Avesnois depuis 1982, qui peuvent solliciter les conseils du Parc.

“ **Un Parc volontaire**
pour intégrer un PAT si l'opportunité se présente



© Benoît Facchi

CARACTÉRISTIQUES

- Date de création : 1989
- Superficie : 290 000 hectares
- Nombre de communes : 197
- Population : 252 000
- Régions : Grand Est et Bourgogne Franche-Comté
- Départements concernés : Haut-Rhin, Haute-Saône, Vosges et Territoire de Belfort
- Type de territoire : plus densément peuplé des 53 PNR, moyenne montagne
- Villes Porte : Colmar, Lure, Luxeuil, Remiremont, Saint-Dié-des-Vosges, Communautés d'agglomération de Mulhouse et Belfort



➤ INTRODUCTION

Le Parc Ballons des Vosges s'organise autour d'une agriculture de montagne, ce qui rend l'autonomie alimentaire du Parc difficile à appréhender. Le Parc a sur son territoire des cultures de vigne, quelques cultures maraîchères assez peu diversifiées, et une filière laitière et carnée (bovine essentiellement).

Il y a tout récemment des projets de PAT en réflexion sur le territoire, mais le Parc participerait à l'élaboration d'un PAT si une agglomération du territoire venait à en monter un (en cours pour l'Agglomération de Mulhouse). Un PAT se monte actuellement sur une partie du Parc mais c'est tout récent (Déodat, côté 88).

Pour le moment, le Parc des Ballons des Vosges estime qu'il n'a pas atteint un niveau d'autonomie alimentaire suffisant pour fédérer un réseau d'acteur autour d'un PAT.

Par ailleurs, le Parc est un territoire très hétérogène, qui s'étend sur 4 départements, et 3 versants montagneux. Il n'y a pas pour le moment d'entité administrative qui puisse coordonner efficacement un tel projet.

➤ ACTIONS

Le Parc tente de promouvoir la création de cercles de production vertueux et de valoriser les savoir-faire locaux : la race locale bovine vosgienne contribue à l'attractivité du territoire et valorise des surfaces difficiles à cultiver. Le Parc accompagne également les filières bénéficiant d'AOC, notamment l'AOC kirsch de Fougerolles, produits dans les prés-vergers du Parc.

La marque « Valeurs Parc » s'attache au respect de l'humain, du territoire et de l'environnement, dans un souci de soutenir l'activité locale. Dans le Parc, la marque est attribuée aux fruits, fleurs, plantes et légumes ainsi qu'aux produits carnés, au miel et aux eaux minérales.

➤ ACTEURS

Le Parc est en relation avec les 4 Chambres d'agriculture, avec qui il mène des actions conjointes dans le domaine de l'urbanisme, de la gestion de l'espace et de la promotion de filières de qualité notamment grâce au développement de la marque « Valeurs Parc ». Le Parc accompagne des filières emblématiques du territoire comme la race vosgienne par exemple. Les collectivités, communes, agglomérations, communautés de communes et



© PNRBV - Jean Marie Henry

les départements sont aussi des interlocuteurs privilégiés du Parc.

➤ ANALYSE

Le Parc cherche à augmenter la valeur ajoutée liée aux productions de qualité ainsi qu'à diversifier celles-ci. Une étude du Commissariat de massif (Commissariat général à l'égalité entre territoires) a identifié des pistes destinées à structurer plusieurs filières dites de niche comme l'apiculture, la pisciculture, les plantes aromatiques et médicinales, l'héliciculture et le maraîchage. Le développement de l'agritourisme est ainsi un des secteurs que le Parc souhaite accompagner grâce à la valorisation des produits locaux, des circuits-courts ainsi que des savoir-faire spécifiques du territoire.

► PETIT PLUS

Les fermes auberges accueillent des randonneurs dans l'esprit de la tradition de la transhumance datant du XIX^e siècle, selon laquelle les vachers et fromagers offraient le couvert et le gîte pour la nuit. Il existe maintenant une association des fermes auberges qui officialise la pratique, en mettant en avant les produits et savoir-faire de cette agriculture extensive de montagne.

“ Multiplier les actions concrètes de terrain pour favoriser l’implantation locale du PAT ”



© P. Daniel

CARACTÉRISTIQUES

- Date de création du PNR : 2015
- Superficie du PNR : 181 790 ha
- Nombre de communes : 97 communes et 1 associée
- Population : 34 149 habitants
- Départements concernés : Hautes-Alpes et Drôme
- Régions : Auvergne-Rhône-Alpes et Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Type de territoire : territoire de moyenne montagne préalpine provençale
- Villes portes : Dieulefit, Grignan, Sisteron, Montélimar, Valréas, Vaison-la-Romaine, Veynes



➤ INTRODUCTION

Le Parc Baronnies provençales œuvre en faveur de l'alimentation durable depuis plusieurs années à travers des actions ponctuelles, souvent en partenariat avec d'autres acteurs locaux. Plus particulièrement, depuis 2017 le Parc est co-animateur d'un PAT avec les deux Chambres d'agriculture du territoire (CA26 et CA05) qui couvre la totalité de la surface du Parc. Il n'est pas encore labellisé mais il se formalise déjà par de multiples actions concrètes.

L'agriculture du Parc est diversifiée et de qualité. Elle représente près de la moitié du territoire. Cinq cultures caractérisent ce Parc et rapportent une grande plus-value : la viticulture, les productions fruitières -dont l'abricot et la pomme des Alpes de Haute-Durance - l'olive noire de Nyons, les plantes à parfum aromatiques et médicinales et le petit épeautre de Haute-Provence. A cela s'ajoutent l'élevage (viandes et fromages), l'apiculture, la trufficulture, le maraîchage plus anecdotique. Le Parc dispose à l'heure actuelle d'une offre diversifiée malgré les contraintes que rencontre le secteur du maraîchage liées aux spécificités du territoire. Il existe encore sur le territoire du Parc des outils

de transformation mais ce sont des structures fragiles. Certaines filières manquent d'outils, comme la filière fruit ou viande et d'autres ont du mal à trouver leur stabilité économique. De plus, l'offre et la demande sont peu structurées. Si certains agriculteurs pratiquent déjà la vente en circuit court, ou la vente directe, avec 180 fermes identifiées via les réseaux de circuits courts et vente directe, les circuits de distribution alternatifs au modèle conventionnel gagneraient à être plus organisés.

Les attentes vis-à-vis des PAT :

- ➔ Mettre en lien les différents acteurs du territoire qui œuvrent pour l'alimentation, issus de différents secteurs ;
- ➔ Valoriser des dynamiques locales dans un territoire très rural ;
- ➔ Développer de nouveaux projets sur des sujets encore sous-mobilisés, permettant d'accélérer la transition alimentaire : changements de pratiques agricoles, accès à tous à une alimentation de qualité, valorisation des productions du territoire.



Marché de Nyons © PNRBP

➤ ACTIONS

Depuis 2010, une pluralité d'actions a été développée par le Parc en collaboration avec d'autres acteurs afin de développer l'alimentation locale. Ces actions n'étaient pas forcément coordonnées ni intégrées dans une stratégie globale. Les actions portées ou accompagnées par le Parc sont les suivantes :

- En 2010, l'enquête « De la ferme à ta cantine » portée par les Chambres d'agriculture s'intéressait aux modalités d'approvisionnement de ce type de restauration collective. Ces résultats ont abouti à l'expérimentation d'un modèle d'approvisionnement alternatif, qui n'a pas cependant pas trouvé son équilibre économique ;

- En 2012, une association « Circuit Court Baronnies provençales » a été créée rassemblant producteurs, commerçants et d'autres professionnels du secteur. Elle a pour but de promouvoir les produits locaux et de développer un commerce solidaire et durable sur le territoire. En 2014, cette association a expérimenté le développement d'une plateforme en ligne disposant d'une e-boutique et géolocalisant les vendeurs de produits locaux. Aujourd'hui, cette association est en dormance car le modèle logistique n'a pas répondu aux attentes des producteurs ;

- La mise à jour d'un annuaire, créé en 2012, regroupant les professionnels travaillant dans le domaine de l'alimentation. Il a été complété par les fiches IARD (Initiatives d'Alimentation Responsable et Durable). Cependant, les évolutions rapides dans ce secteur et l'intérêt croissant de producteurs pour les circuits courts ont conduit le Parc à réinterroger le modèle d'annuaire initialement proposé. Une nouvelle proposition de relai des réseaux déjà existants (office de tourisme, réseaux Bienvenue à la Ferme, Accueil Paysan, CIVAM, AB etc) devrait être testée avec le développement d'un nouveau site internet du Parc ;

- Un concours de cuisine entre artisans-boulangers en 2013 pour valoriser les produits locaux à travers la création de nouvelles recettes et le

développement d'une communication spécifique ; Il a abouti à deux produits « faits en Baronnies provençales » et la mise en réseau de boulangers-pâtisseries, mais un manque d'animation n'a pas permis de poursuivre le projet activement.

- La mise en place d'un jeu sur les goûts et produits locaux avec les centres de loisirs ;

- La création d'un drive fermier par un producteur du territoire ;

- En 2015 et 2016, l'organisation d'un concours de cuisine visant à réaliser un repas à faible empreinte carbone a été mis en place par une association locale, le CEDER. Le Parc a mobilisé des réseaux de producteurs pour accompagner ce projet ;

De plus, ces multiples actions et partenariats ont fait émerger l'idée d'un PAT. C'est pourquoi une stratégie commune et des actions se développent progressivement, visant à sensibiliser à la question des produits locaux, et à reconquérir les marchés locaux.

Les actions visant à la sensibilisation :

- Projets pédagogiques sur l'alimentation à destination des scolaires ciblés sur les jardins, la lecture de paysages agricoles, la transformation des produits... ;

- Le Parc propose des prestataires qui peuvent travailler avec les instituteurs pour sensibiliser à certains sujets, dont l'alimentation ;

- Des « Eductour » destinés aux acteurs du tourisme afin de les former aux enjeux d'alimentation locale et de les renseigner sur les outils de commercialisation des produits locaux ;

- Une enquête auprès des cantines scolaires pour améliorer l'introduction de produits issus de l'agriculture biologique et locaux dans la restauration scolaire ainsi qu'une journée d'information collective réalisée en 2019.

En parallèle, différentes actions de valorisation des productions ont aussi participé à renforcer l'appropriation locale des produits agricoles.

En 2019, le Parc a ainsi porté « le printemps de l'agriculture », une série d'événements à destination de différents publics, autour des sujets alimentaires



et agricoles. D'autres actions de valorisation ont été menées, ainsi que des journées à destination du grand public autour des savoirs paysans.

Les actions visant au développement de l'offre locale sont :

- L'organisation de journées de rencontres à destination des professionnels pour favoriser les circuits courts sur le territoire (Rencontres B2B) ; ce type d'événements de rencontres professionnelles permet de créer de nouveaux liens commerciaux.
- Des opérations test avec des hébergeurs pour mettre en valeur les produits locaux : Opération «Frigo Plein» avec les gîtes pour commander des produits locaux. Un essai a été réalisé sur six gîtes et deux ou trois formules ont été retenues pour reproduire cette action à l'avenir avec plus de gîtes ; le renouvellement de cette opération avec un panier des Baronnies permet de créer un lien entre hébergeurs et producteurs locaux. Cependant, le démarrage reste encore timide.
- La présentation des produits locaux dans les commerces et les restaurants.

➤ ACTEURS

Différents outils de mise en relation sont développés pour permettre l'organisation et la gouvernance du projet, tels que :

- ➔ Un comité local sur les circuits courts développé en 2012 avec les chambres consulaires et d'autres partenaires locaux (DRAAF Auvergne Rhône Alpes, communautés de communes des Baronnies, Offices du tourisme...). Cela a permis la création d'un espace d'échange sur les initiatives concernant les produits locaux et a initié ce processus de mise en réseau des acteurs. Ce comité est aujourd'hui en charge du suivi du projet ;

- ➔ Un comité technique chargé de la mise en œuvre technique des actions ;
- ➔ Des groupes thématiques se réunissant de manière non régulière ;
- ➔ Une convention tripartite regroupant les deux Chambres d'agriculture (CA05 et 26) et le Parc qui atteste d'un engagement à œuvrer ensemble pour l'agriculture durable.

Malgré tout, il manque encore des outils permettant la mise en réseau de tous les acteurs. Ainsi, le Parc œuvre pour améliorer sa connaissance des acteurs agissant sur le territoire. Par exemple, il a récemment mis en ligne des fiches IARD élaborées à partir d'un premier recensement d'expériences intéressantes sur le territoire.

➤ ANALYSE

➤ Point(s) fort(s) :

- ➔ La création précoce d'un comité local permettant des échanges entre acteurs ;
- ➔ La multiplicité des initiatives ;
- ➔ Une approche par la pratique pour ensuite rassembler les acteurs sur un PAT plus théorique : le Parc se concentre sur les actions concrètes pour ensuite faire communauté et tous les acteurs dans la boucle ;
- ➔ Le Parc a embauché, de 2012 à 2016, une personne pour travailler à plein temps sur la thématique alimentaire.

➤ À l'avenir :

À l'avenir, la mise en réseau et l'animation du PAT sera développée. L'objectif global est d'étoffer le projet. Le Parc envisage notamment, s'il dispose du temps nécessaire, de développer la formation d'un réseau avec la Recherche Développement et les porteurs d'initiatives, et la mobilisation des acteurs à travers des actions comme la formation de groupes locaux ou encore des événements destinés à ces fins. La construction se faisant au fil de l'eau, l'idée est que la fédération se fasse progressivement et naturellement.

► PETIT PLUS

De façon à mieux intégrer et fédérer les acteurs, le Parc a privilégié une approche faisant la part belle aux actions concrètes. Ainsi, le Parc multiplie les initiatives avec la conviction que seules les actions pourront mobiliser un certain nombre d'acteurs autour de sujets et intérêts communs.

¹ Parc-pilote du Projet « Système d'observation, d'accompagnement et d'appui aux initiatives et dynamiques territoriales de transition alimentaire au sein du réseau des Parcs naturels régionaux » (lauréat du PNA 2018) mené avec RESOLIS

Boucles de la Seine Normande



S'engager dans un domaine d'action plus étendu que le PAT par la déclinaison du scénario Afterres 2050 sur le territoire du Parc et des agglomérations proches



© PNRBSN

CARACTÉRISTIQUES

- Date de création du PNR : 1974
- Date de lancement du scénario Afterres 2050 : 2019
- Superficie du PNR : 89 700 ha
- Nombre de communes : 77 plus une commune associée
- Population : 104 000
- Région : Normandie
- Départements concernés : Seine Maritime, Eure
- Type de territoire : boucles de la vallée de la Seine, plateaux agricoles, zone humide
- Villes porte : Canteleu, Yvetot, Pont-Audemer



➤ INTRODUCTION

Le Parc Boucles de la Seine Normande coordonne la mise en œuvre d'une déclinaison locale du scénario Afterres 2050. L'ancrage agricole du territoire du Parc est majeur, que ce soit en termes d'impact sur les paysages ou d'emploi. En effet, en 2000, on comptait plus de 1700 exploitations agricoles parmi lesquelles de nombreuses petites exploitations familiales puisqu'elles concernaient 65% de la population agricole. La charte du Parc fixe des objectifs (2013-2025) en matière de circuits-courts et de production locale et durable. Deux PAT sont en cours de développement sur les métropoles de Rouen Normandie et du Havre Seine situées à proximité immédiate de son territoire. C'est donc en partenariat avec les Métropoles Rouen Normandie et Le Havre Seine que le Parc a répondu à l'appel à projet du Programme National pour l'Alimentation en Régions de mars 2019. Dans une optique de complémentarité, le Parc des Boucles de la Seine normande compte sur la mise en œuvre du scénario Afterres 2050 pour apporter une vision prospective et prioriser et fédérer les partenaires autour d'actions concrètes menées en coopération à une échelle plus large, mieux adaptée aux problématiques alimentaires.

Les attentes vis-à-vis du projet Afterres 2050 :

- ➔ Faire un diagnostic approfondi de la situation actuelle pour mettre en place des partenariats cohérents avec les collectivités locales,
- ➔ Proposer une vision de long terme à l'horizon 2050 et qui replace le sujet de l'alimentation dans un contexte plus global (eau et biodiversité par exemple) qu'un projet de PAT,
- ➔ Lancer une dynamique complémentaire aux projets de PAT annexes au territoire (PAT de la métropole de Rouen et PAT de l'agglomération du Havre),
- ➔ Établir une feuille de route à l'horizon 2050 des objectifs et actions à mettre en place afin de favoriser une agriculture et une alimentation durable sur les territoires concernés qui réponde aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux du futur.

➤ ACTIONS

Les actions menées par le Parc Boucles de la Seine Normande sur les thématiques de l'agriculture et de l'alimentation sont nombreuses. Parmi celles-ci, on retrouve :



Agro écologie :

- Depuis les années 1990, le Parc met en œuvre des mesures agro-environnementales. Outil opérationnel, technique et financier, il permet de soutenir les pratiques des agriculteurs qui entretiennent des milieux patrimoniaux. 170 exploitations ont contractualisés des mesures de gestion extensive de prairies pour un total de 5.907 ha.

Protection des paysages caractéristiques :

- Protection des prairies pour l'approvisionnement en fourrage des exploitations agricoles
- Valorisation d'espèces caractéristiques comme les arbres têtards
- Protection de sites Natura 2000 qui chevauchent le territoire agricole
- Actions d'accompagnement technique et financier des agriculteurs pour la restauration du maillage de haies

Route des fruits :

- Promotion et développement local de la production arboricole spécifique à la vallée de Seine mêlant approche touristique, animations culturelles, éducation à l'environnement, et constituant un réseau vivant d'acteurs dont la parole est augmentée auprès des instances financières et techniques
- Propriété de plusieurs vergers conservatoires avec une gestion déléguée à une association pomologique locale

Transition économique :

- En prévision de l'arrêt de l'activité d'exploitation d'une carrière de granulats située sur le périmètre éloigné du captage de Bardouville, le Parc a accompagné la commune pour lui permettre d'orienter au mieux la gestion agricole future en favorisant l'agriculture biologique
- Grâce aux fonds LEADER création et ouverture

d'un restaurant et d'une épicerie locale dans des commune rurale désertées par les commerces de proximité

Biodiversité domestique locale :

- Travaux de conservation et de recherche sur les filières canard de Duclair et abeilles noires avec les partenaires professionnels et amateurs (élevage conservatoire, pedigree),
- Accompagnement à l'installation d'éleveurs avec test de modes d'élevage alternatifs
- Fête de la biodiversité domestique normande pour la valorisation de l'élevage alternatif et de la culture du goût
- Production de cartes postales qui présentent des recettes à base de produits locaux

Transition alimentaire :

- État des lieux a été réalisé en 2019, sur la base d'une méthode d'observation et de caractérisation des initiatives locales d'alimentation responsable et durable, en partenariat avec RESOLIS, association de recherche et évaluation de solutions innovantes et sociales
- Mise en réseau d'acteurs de la transition dans un objectif d'éducation des élèves par le témoignage des acteurs ayant effectués une transition personnelle
- Guide des producteurs en vente directe et de l'impact des modes d'agricultures dans une brochure à destination du grand public pour valoriser cet état des lieux
- Accompagnement des acteurs sur la relocalisation et la biologisation de l'approvisionnement en restauration collective
- Sur la base du scénario Afterres2050, travail de fédération des influenceurs du territoire autour de priorités communes dans un but de neutralité carbone
- Lancement d'une étude territoriale pour le développement de l'agriculture biologique



➤ ACTEURS

Afin de formaliser et de rendre visible l'action et la stratégie du Parc concernant l'agriculture et l'alimentation, une rencontre technique entre les structures abordant ces thématiques a été organisée fin décembre 2018. Grâce à cette réunion, les différents acteurs ont pu présenter leurs actions et ainsi commencer à réfléchir à de futurs partenariats. Afterres 2050 permettra de réunir régulièrement ce réseau afin de renforcer le lien entre les acteurs du territoire.

Acteurs principaux :

- Métropoles Rouen Normandie et Le Havre Seine : coporteurs de la déclinaison locale du scénario Afterres 2050
- Chambre d'agriculture de Normandie
- Département 76
- Réseaux professionnels (FRCuma, Réseau des Civam normands, Association Bio Normandie, Terre de lien)
- Collectivités locales en lien avec les thématiques agricoles et alimentaires (PAT, Plans climat, lutte contre le gaspillage alimentaire...)
- 2 lycées agricoles participent à la démarche de revitalisation et de renouvellement générationnel de la profession
- Les producteurs en vente directe et spécifiquement les acteurs de la transition
- Crédit Agricole
- Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable

➤ ANALYSE

⦿ Point(s) fort(s) :

Avant même d'avoir une démarche particulière pour multiplier les actions et les regrouper dans un plan d'action commun, les initiatives étaient déjà nombreuses sur le territoire. On note de nombreux signaux faibles du fait d'un territoire riche et fertile, d'un terroir préservé en lien avec la

proximité de la culture urbaine des Métropoles et de Paris. De nombreuses initiatives de transition (ex : groupements de producteurs pour la logistique ou la distribution, 1ère tentative de monnaie locale régionale), et de test de fermes alternatives ont lieu sur le territoire ou à proximité. On note par exemple en ce sens la Ferme permacole du Bec Héllouin dans la vallée de Risle. L'agriculture responsable gagne du terrain, on note une accélération de la conversion à l'agriculture biologique en surfaces PAC de +1.8% sur les 6 dernières années. Au niveau régional, une dynamique récente rassemble sept structures du territoire derrière la chambre d'agriculture pour recenser les pratiques favorables à l'environnement expérimentées dans les fermes. La mise en place du scénario Afterres 2050 s'en trouve simplifiée.

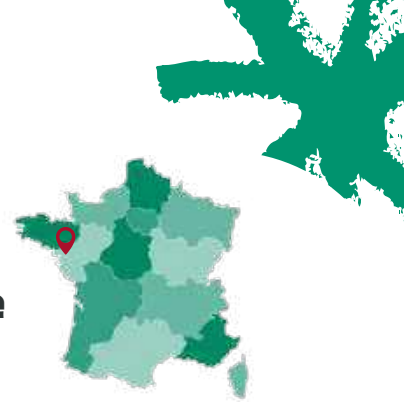
► PETIT PLUS

Pour mettre en avant les productions locales, des recettes les valorisant ont été éditées sous forme de cartes postales. Ainsi, 6 modèles différents présentent des associations de produits locaux à l'image du canard Duclair rôti à la normande préparé au Calvados. Facile à distribuer, ces cartes postales sont ludiques et inspirantes.

¹ Parc-pilote du Projet « Système d'observation, d'accompagnement et d'appui aux initiatives et dynamiques territoriales de transition alimentaire au sein du réseau des Parcs naturels régionaux » (lauréat du PNA 2018) mené avec RESOLIS



Brière



“ Organiser un PAT autour d’une infrastructure concrète comme une légumerie : un atout majeur



© PNR Brière

CARACTÉRISTIQUES

- Date de création du PNR : 1970
- Superficie du PNR et du PAT : 56 500 hectares
- Nombre de communes : 21
- Population : 83 000
- Région : Pays de la Loire
- Département concerné : Loire-Atlantique
- Type de territoire : zones humides, littoral
- Villes porte : Nantes, Pornichet



➤ INTRODUCTION

Le Parc de Brière a décidé de lancer un projet de PAT en 2016, en s'appuyant sur sa bonne connaissance du territoire et de ses acteurs, ainsi que sur la charte du Parc qui prévoit des actions en termes de transition agricole et alimentaire. Le Parc avait précédemment porté en 2013 un projet intitulé CaliTerr axé sur les circuits courts, en lien avec les principaux acteurs agricoles. Il s'est donc trouvé être la structure la plus à même de coordonner le PAT, nommé LocaliTerr.

Un diagnostic de territoire réalisé grâce à une longue concertation a révélé des besoins spécifiques sur lesquels ont été construits les axes majeurs du projet tout en impliquant l'ensemble des acteurs. Ce projet s'articulait notamment autour d'un outil existant, une légumerie qui approvisionnait la restauration collective en légumes bio et locaux. Malheureusement, après un an et demi de fonctionnement, cet outil structurant a dû déposer le bilan, ce qui a mis le projet entier de PAT en suspens. Ce dernier a été redéfini et relancé en 2019. Il ne s'appuie plus sur un outil structurant mais répond aux objectifs initiaux et s'articule autour deux axes :

- Fédérer et sensibiliser autour de l'alimentation de proximité par la mise en œuvre

d'outils opérationnels et l'organisation de temps d'échanges et de rencontres.

- Favoriser l'approvisionnement local de la restauration collective en produits locaux en mettant l'accent sur des filières sous tension ou emblématiques, la filière maraîchage et la filière « viande bovine »

➤ ACTIONS

Selon le Parc de Brière, l'organisation du projet autour d'un outil concret, la légumerie, a été la raison décisive qui a permis que leur projet soit retenu pour être labellisé PAT. En effet, il s'agissait d'en faire un pôle logistique dédié à la vente de produits locaux, au traitement de légumes et à l'approvisionnement des produits locaux pour les restaurants collectifs du territoire. Bien que l'expérience de la légumerie ait été de courte durée, le Parc de Brière maintient que l'idée d'organiser un PAT autour d'un outil concret était une force. Cela a permis de centraliser la dynamique créée sur le territoire afin de mettre en réseau l'ensemble des acteurs. Le Parc et ses partenaires ont su rebondir sur un nouveau projet de PAT et relancer la dynamique en répondant aux objectifs initiaux tout en investiguant des thématiques nouvelles comme l'accessibilité sociale de l'alimentation.

Dans le cadre du PAT plusieurs actions sont en cours :

- Opérations « DEFIS » auprès de trois familles d'acteurs (restauration collective, commerciale, structures accompagnant les familles) dont l'objectif est d'accompagner des groupes pilotes pour les faire évoluer dans leur approvisionnement local.
- La création d'outils pédagogiques autour du lien alimentation, biodiversité et paysages
- Le développement de l'offre en légumes bio pour la restauration collective par l'accompagnement de producteurs bio, notamment d'éleveurs afin qu'ils développent un atelier de production de pomme de terre.
- L'accompagnement de la filière viande bovine de Brière afin qu'elle s'adapte aux exigences de la loi EGALIM.
- Outre les actions organisées autour du PAT, le Parc gère de nombreuses initiatives :
- Filière bovine Marque Valeurs Parcs
- Mise en place d'un marché des produits du terroir à Kerhinet
- Création des « Samedis fermiers » : journées portes-ouvertes dans des fermes locales
- Organisation d'un concours de prairies fleuries
- Sensibilisation des scolaires sur le sujet « ces paysages qui nous nourrissent » pour faire le lien entre paysages et agriculture
- Aide au maintien de l'élevage extensif pour garantir l'équilibre de la biodiversité dans les marais via le dispositif MAEC
- ACTEURS
- Maraîchers et éleveurs : production
- Chambre d'agriculture : rôle opérationnel
- Groupement pour l'alimentation bio (GAB) : conseil auprès des maraîchers
- Terroir 44 : groupement d'agriculteurs
- Collectivités locales : politiques de préservation du foncier agricole sur de la longue durée (ex : 100 ans)
- Département Loire-Atlantique : financement
- Région Pays de la Loire : financement
- DRAAF : financement
- ADEME : financement
- Association d'insertion : avait en charge la légumerie

➤ ANALYSE

🕒 Point(s) fort(s) :

La labellisation du PAT a permis de renforcer les opérations menées dans le cadre de CaliTerr. Ainsi, malgré des difficultés, le Parc a réussi à maintenir ses actions qui forment désormais un tissu solide d'initiatives sur le territoire.



© PNR Brière

🕒 À l'avenir :

Importance d'une vision partagée associant les collectivités sur les enjeux d'alimentation et agriculture à une échelle englobant bassin de production et bassin de consommation. La mise en place d'outils structurants demeure un besoin souvent évoqué par les collectivités locales et les acteurs de la restauration collective. Cela nécessitera de s'inscrire dans le cadre d'une stratégie alimentaire et agricole territoriale avec une gouvernance associant le Parc et les autres collectivités territoriales, notamment les EPCI.

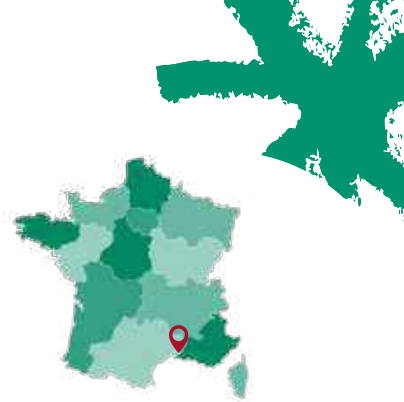
► PETIT PLUS

Zone humide au bord de l'Océan Atlantique constituée principalement de marais, le Parc a un environnement particulièrement bien adapté à l'élevage, ce qui en fait l'activité agricole principale du territoire, avec des chiffres impressionnants : 149 exploitations d'élevage bovin extensif, 144 exploitations de vaches laitières, 75 exploitations équinnes et 32 exploitations ovines.



Camargue

“ S’intégrer au PAT du Pays d’Arles pour faire le lien entre bassin de production et de consommation ”



© PNRC

CARACTÉRISTIQUES

- Date de création du PNR : 1970
- Date de création du PAT: 2017
- Superficie du PNR : 101 000 ha
- Superficie du PAT : 145 000 ha de terres cultivées
- Population du périmètre du PAT : 2 millions d’habitants
- Nombre de communes du PAT : 121
- Population du PNR de Camargue : 10 000 habitants
- Nombre de communes du PNR : 3
- Région : Provence-Alpes-Côte d’Azur
- Département concerné : Bouches du Rhône
- Type de territoire : Delta du Rhône, zones humides et lagunes, territoire rural
- Ville porte : Arles



➤ INTRODUCTION

Le territoire de Camargue, situé au delta du Rhône, est caractérisé par une salinité importante aux abords de la mer et même au-delà, ainsi que par un terrain propice aux cultures inondées. Le riz (IGP) est donc la production agricole dominante, avec 14 428 hectares cultivés en 2019. A l’ouest du territoire, les sols sont plus sableux ce qui favorise la culture de vigne et des asperges, tandis qu’au nord dans les parties plus sèches, prévalent les cultures maraîchères et de légumineuses, l’arboriculture y est un peu présente. Les terres cultivées représentent 50 000 hectares au total. L’élevage est également privilégié sur le territoire, notamment la viande de taureau AOP, ainsi que la production de fruits de mer (huîtres).

Le riz de Camargue, qui représente la plus grosse production du territoire, est exporté à l’international. La production de viande est quant à elle consommée plus localement.

L’agriculture biologique représente 10% environ de la production totale (autant en céréalier qu’en élevage). Même si l’offre de produits locaux est importante, le manger local est encore peu développé, il y a encore peu de points de vente à la

ferme ou d’AMAP pour permettre de structurer cette dynamique.

Le Parc de la Camargue a participé à la création du Projet Alimentaire Territorial des Bouches-du-Rhône, porté par la Métropole Aix Marseille et le Pôle d’équilibre Territorial et Rural du Pays d’Arles. Pour le Parc, ce partenariat fait sens dans la mesure où le Pays d’Arles comporte des communes importantes alors que le Parc n’est composé que de villages. Au niveau du PAT, le Parc est un relai entre les producteurs et les autres acteurs du PAT, et repère notamment les agriculteurs du territoire.

Avec le PAT, le Parc entend :

- ➔ Développer les circuits courts en valorisant la production locale et les produits du territoire
- ➔ Concrétiser les actions liées à l’alimentation dans le Parc.
- ➔ Assurer le lien entre producteurs et consommateurs

Le PAT de la métropole et du Pays d’Arles a été labellisé par le Ministère de l’Agriculture et de

l'Alimentation le 14 février 2020. Au niveau national, 20% des PAT font l'objet de cette reconnaissance officielle. Ce label représente un marqueur fort pour la feuille de route de la politique alimentaire du territoire à venir.

➤ ACTIONS

Le Parc a développé de nombreuses initiatives dans le domaine de l'agroécologie.

Afin de développer des pratiques culturelles plus respectueuses de l'environnement, le Parc a retenu sur son territoire trois objectifs à long terme :

1. Préserver les milieux humides et leur biodiversité
2. Maintenir les cultures irriguées par submersion et assurer une bonne gestion de l'eau
3. Renforcer le lien entre céréaliculture et élevage.

Ces objectifs s'inscrivent dans les ambitions suivantes de la Charte 2011/2025 du Parc :

- ➔ Gérer le complexe deltaïque en intégrant les impacts prévisibles du changement climatique
- ➔ Orienter les évolutions des activités au bénéfice d'une biodiversité exceptionnelle

Dans ce contexte, le Parc de Camargue développe diverses actions :

- Le Parc est animateur d'un Projet Agro-environnemental et climatique. En 2015, les MAEC concernaient 185 exploitations agricoles, 784 mesures surfaciques, réparties sur 16 213 ha.

- La marque Valeurs Parc permet de mettre en valeur les produits locaux ainsi que des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement. Aujourd'hui la marque Valeurs Parc concerne uniquement la viticulture, mais le Parc a pour ambition de développer la marque sur d'autres produits caractéristiques du territoire tels que la Pomme de Terre Primeurs des Sables et les Huitres Plates de l'Anse de Carteau. La marque concernant aussi les infrastructures touristiques, elle permet de valoriser les produits locaux par la collaboration avec les établissements de tourisme. De plus, le Parc est engagé dans le développement des circuits de proximité. C'est dans cet objectif que le Parc a ouvert sa « Maison des produits de Camargue » en juillet 2015. Ce magasin de producteurs, réalisé en éco construction à partir de balles de paille de riz, permet de renouer le lien entre producteurs camarguais et consommateurs du Pays d'Arles. (Actuellement fermé, il devrait rouvrir prochainement)

Le Parc de Camargue a aussi mené un projet de valorisation des produits agricoles en circuits courts de proximité, en partenariat avec le PETR du



Pays d'Arles et le Parc des Alpilles en 2012-2013 dans le but de créer du lien entre les producteurs locaux volontaires, de développer les circuits courts et d'ouvrir différents circuits de distribution : restauration scolaire, restauration hors domicile, marchés de plein vent, vente à la ferme, etc.

- Le Parc de Camargue bénéficie depuis 2012 de la mise en œuvre d'un Contrat de Delta, qui a pour objectif d'améliorer de façon concertée une gestion équilibrée des eaux superficielles et des milieux aquatiques dans le souci de préserver la ressource, les milieux naturels, et l'économie locale. Diverses actions pour la préservation de la ressource en eau, portées par la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône, ont été prévues dans le cadre de ce contrat de Delta : animation d'un bassin versant concerné par un fort enjeu de pollution par les produits phytosanitaires, animation d'un réseau DEPHY Riz et réalisation d'aires de lavage et de remplissage des cuves de phytosanitaires et engins agricoles, comprenant une mission d'accompagnement.

- Action de mise en valeur des « Savoirs écologiques paysans » : les Parcs naturels régionaux de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur ont œuvrés ensemble, entre 2011 et 2016, à la rédaction d'un recueil des savoirs écologiques paysans au sein de leur territoire. Sur le territoire de la Camargue, ce recueil a permis de mettre en lumière des pratiques pertinentes à proposer pour la campagne des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques de 2015-2020, telles que le broyage et l'enfouissement des pailles de riz, la mise en place d'inter-culture, des techniques de gestion des mauvaises herbes limitant significativement l'usage de produits désherbant ainsi que le semis du riz à sec.

- Suite à ce travail de recensement des savoirs écologiques paysans des territoires des PNR, le Parc de Camargue et le Parc des Alpilles

ont mis en place un projet LEADER de soutien à l'agroécologie intitulé « Développement des pratiques agroécologiques », sur la période 2018-2020. Ce projet s'inscrit dans la continuité des réflexions et des expérimentations initiées dans chacun des Parcs (Programme « LIFE » des Alpilles, Contrat de Delta Camargue, projet interparcs sur les Savoirs Ecologiques Paysans, PAEC des deux Parcs). Il a eu pour objectif de favoriser le développement de pratiques agroécologiques - traditionnelles et innovantes - autour de quatre filières prioritaires : l'arboriculture, l'élevage en zone humide, les grandes cultures et le maraîchage. Soutenu par le programme LEADER du Pays d'Arles, il s'est traduit par un accompagnement de la profession agricole vers des pratiques agroenvironnementales par la réalisation de diagnostics, un suivi de pratiques et l'organisation de journées d'information et de sensibilisation.

- Le Parc accompagne le territoire dans la réimplantation de haies, pour leur intérêt paysager, agronomique, mais aussi leur rôle de corridors écologiques. Ainsi, le Parc distribue annuellement, depuis plus de 35 ans, des arbres aux habitants, dans le cadre d'une action de reboisement. Cette action est réalisée dans l'objectif de favoriser le développement de haies diversifiées, en espèce et en taille, afin de restaurer des corridors écologiques fonctionnels à l'échelle du delta, notamment en zone fluvio-lacustre. Aujourd'hui, le nombre d'arbres parvenus au stade adulte grâce à cette opération est estimé à plus de 50 000. Plus de 50% de ces arbres ont été destinés à la reconstitution de haies agricoles. Or, la présence de boisements a été identifiée comme dissuasive à la pose des flamants roses dans les rizières, vraisemblablement par manque de sécurité visuelle vis-à-vis des prédateurs potentiels, lors d'une étude menée par la Fondation de la Tour du Valat. C'est au printemps, durant la période de semis et la période de mise en eau des rizières, que les flamants roses créent de gros dégâts dans les rizières, en piétinant et en se nourrissant des semis. Ainsi, depuis 2017, le Parc accompagne la réimplantation de haies diversifiées en bordure de parcelles rizicoles dans l'objectif de lutter contre les incursions des flamants roses dans les rizières. Entre 2017 et 2019, 5 km de haies ont été implantés chez six exploitants volontaires, pour un total de 2780 plants de 20 espèces locales différentes. Ce projet va se poursuivre jusqu'en 2022, avec l'objectif d'implanter 6 km de haies supplémentaires, en appliquant une analyse multicritère pour l'implantation des linéaires en tenant compte des contraintes agronomiques et des enjeux liés à la biodiversité (corridors écologiques pour les chiroptères, évitement des secteurs favorables aux glaréoles à colliers).

➤ ACTEURS

Des producteurs de diverses filières sont présents sur le Parc, mais il manque encore à ce jour des liens entre les différents acteurs de l'alimentation. La demande pour une production locale s'affirme, mais les points de vente doivent encore se développer.

Des projets se développent dans ce sens. Comme précisé plus haut, le Parc a participé en 2012-2014 à un projet LEADER pour le développement et la valorisation des produits agricoles en circuits courts de proximité, co-porté avec le PNRA et le Pays d'Arles (chef de file).

Concernant le PNRC dont les exploitations sont formées sur de grandes surfaces et de grandes filières, le développement de la vente en circuits courts n'est pas adapté à toutes les exploitations. Le riz ne permet pas beaucoup la vente en direct (ou de manière anecdotique). Cependant, on note toutefois que pour des questions de rentabilité, les éleveurs de taureau en extensif se sont en partie tournés vers la vente directe, sans pour autant avoir bénéficié d'un appui global. Pareillement, des exploitations en maraîchage et en arboriculture, viticulture, restant à « taille humaine » ont également développé des circuits de commercialisation courts.

Ainsi, plusieurs systèmes de commercialisation coexistent sur le territoire du Delta du Rhône : circuits longs, circuits courts et vente directe.

Ces tendances mériteraient d'être confirmées par une enquête.

➤ ANALYSE

L'enjeu au niveau du Parc est d'arriver à faire le lien entre le bassin de production et le bassin de consommation (agglomérations voisines = Aix-Marseille ; Montpellier/Nîmes et Avignon). Il s'agit donc de parvenir à mutualiser les ressources dans le cadre du PAT.

Pour autant, les acteurs sont motivés et ont des attentes par rapport au PAT et au développement d'une alimentation plus locale sur le territoire. L'enjeu est donc d'arriver à créer une coordination entre acteurs, pour mettre en place une vraie dynamique de circuits courts.

► PETITS PLUS

Le Parc a su développer des produits locaux phares, comme le riz de Camargue IGP, et la viande de taureau AOP. Il accompagne actuellement deux viticulteurs dans le cadre de la marque Parc, et la marque est vouée à se développer dans les années à venir.

Il est aussi en lien direct avec la filière pêche qu'il accompagne dans ses démarches et dans leurs projets de développement à venir (pesca-tourisme...), tout comme auprès des conchyliculteurs qui souhaiteraient être bientôt « marqués Parc ».

Causses du Quercy

“ Un potentiel de productions important, des démarches de circuits courts mais pas encore de véritable politique alimentaire sur ce territoire ”



© PNRCQ - F. Daval

CARACTÉRISTIQUES

- Date de création du PNR : 1999
- Superficie du PNR : 1 855 km²
- Nombre de communes : 95
- Villes portes : Cahors, Gourdon, Souillac, Saint Céré, Figeac, Caussade, Villefranche
- Nombre d'habitants : 31 284
- Département concerné : Lot
- Région : Occitanie
- Type de territoire : plateaux calcaires secs



➤ INTRODUCTION

Des projets de PAT sont en cours de développement sur des communes adhérentes au Parc Causses du Quercy. Cependant, ils sont portés par des communautés de communes, dont la majorité des communes ne sont pas dans le territoire du Parc, sans avoir recours à son aide. La question de l'alimentation a été traitée dans le courant des années 2010-2013, mais au cours des dernières années, les actions autour de l'alimentation sont peu nombreuses dans le programme d'actions du Parc.

➤ ACTIONS

Bien que le Parc Causses du Quercy n'ait pas de stratégie alimentaire actuellement, il faut noter que le territoire présente de nombreux produits sous signes officiels de qualité ou des produits reconnus pour leur qualité gustative. Le Parc mène certaines actions en lien avec l'alimentation et a également des initiatives en matière de transition vers le durable.

- Marque Valeurs Parc : labellisation de restaurants, produits agricoles (en cours)
- Produits « saveurs du terroir » : truffe noire du Quercy, safran du Quercy, agneau fermier du Quercy, noix, Rocamadour AOC...
- Développement du pastoralisme

- Accompagnement des producteurs dans la mise en place d'un abattoir commun pour volailles

➤ ACTEURS

À ce jour, le Parc Causses du Quercy n'entretient aucun lien avec les acteurs du territoire sur les questions alimentaire et agricole.

➤ ANALYSE

⦿ Point(s) fort(s) :

Sur ce territoire, les produits phares comptent plusieurs signes officiels de qualité : c'est un Site Remarquable du Goût. Grâce à la diversité de ces produits, il est d'ailleurs possible de composer un repas entier. Par exemple, du melon du Quercy en entrée, de l'agneau fermier du Quercy en plat principal, et du Rocamadour AOC avec des noix en dessert.

⦿ À l'avenir :

Développer les produits agricoles bénéficiaires de la Marque Valeurs Parc.

► PETIT PLUS

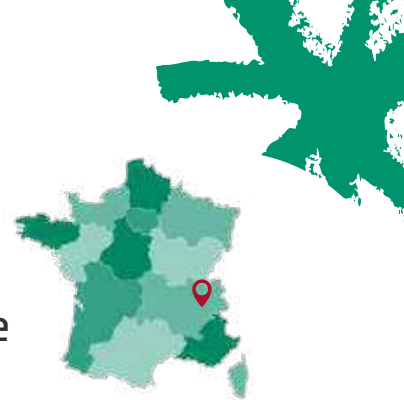
Pour faire sa publicité, le territoire peut profiter de la présence de produits alimentaires « de luxe », comme la truffe noire et le safran.



Chartreuse



Un PAT inter-territorial alliant un autre PNR : élaborer une stratégie alimentaire dans un territoire mêlant villes et campagne



© PNRC - T. Zilberman

CARACTÉRISTIQUES

- Date de création du PNR : 1995
- Superficie du PNR : 76 700 hectares
- Nombre de communes : 60
- Population : 50 000 habitants
- Région : Auvergne- Rhône-Alpes
- Départements concernés : Isère et Savoie
- Type de territoire : territoire de montagnes avec grandes villes à proximité
- Villes portes : Chambéry, Grenoble, Voiron



➤ INTRODUCTION

Le Parc de Chartreuse est engagé dans le domaine de l'alimentation depuis cinq ans, grâce au développement d'une Stratégie Agricole et Alimentaire Inter-Territoriale (SAAIT) avec entre autres les intercommunalités voisines, dont la Métropole de Grenoble, le Pays Voironnais, la communauté de communes du Grésivaudan, le Parc Vercors, auxquelles se sont ajoutées la ville de Grenoble, la communauté de communes du Trièves, le collectif citoyen « autonomie alimentaire », le réseau des conseil de développement de la région grenobloise, et la chambre d'agriculture de l'Isère. Ce projet s'est petit à petit transformé en démarche de PAT, dont la demande de labellisation a été déposée en janvier 2020. Cette labellisation fait suite au long travail d'émergence mené durant ces dernières années.

En termes d'alimentation, la Chartreuse ne possède pas un produit agricole phare ni de produits à grande consommation. Néanmoins, le territoire se caractérise par une diversité importante de productions, notamment de produits laitiers (chèvre, brebis et vache). Les productions végétales se développent également dans ce territoire dominé jusqu'à présent par l'élevage.

Le développement des circuits courts représente un enjeu fort pour le Parc de Chartreuse. Il accompagne depuis plusieurs années les agriculteurs et les porteurs de projet dans leur recherche de valeur ajoutée. Le Parc estime que près de 50% des agriculteurs du massif sont déjà impliqués dans des logiques de circuits courts à travers des démarches de transformation et vente à ferme, vente directe en magasin de producteurs, marchés... Beaucoup d'agriculteurs ont ainsi l'habitude de la vente de proximité. Les outils et réseaux étant déjà nombreux, le Parc joue un rôle de facilitateur et de « créateur de liens ». Le Parc étant un précurseur dans le domaine, les outils développés dans ce cadre ont d'ailleurs été repris à d'autres échelles par d'autres collectivités.

Les attentes vis-à-vis des PAT :

Selon le Parc Chartreuse, un PAT permettrait de :

- ➔ Valoriser et certifier le travail qui a été conduit depuis ces dernières années ;
- ➔ Mettre un nom et obtenir une reconnaissance officielle ;
- ➔ Inciter à aller plus loin en intégrant des nouvelles dimensions et d'autres acteurs ;
- ➔ Valoriser la réflexion inter-territoriale et renforcer le lien avec les EPCI impliquées dans la démarche.



➤ ACTIONS

Les initiatives développées par les acteurs de la SAAIT, et donc du futur PAiT, s'organisent autour d'une stratégie singulière : chaque territoire pilote un projet réfléchi et défini avec les autres territoires, qui est ensuite mené soit à l'échelle du territoire pilote (avec partage des retours d'expériences) soit qui est entièrement mené en commun à l'échelle de l'inter-territoire. Cela dépend de la nature du projet. Les actions déjà réalisées sont nombreuses, telles que :

- Un outil de géolocalisation des producteurs en circuits courts développé par le Parc de Chartreuse et proposé aux collectivités situées en périphérie ;
 - La mise en place d'une stratégie de sensibilisation à l'achat local pour les consommateurs ;
 - Des projets à destination des personnes en situation de précarité pour sensibiliser à l'accessibilité d'une alimentation locale et de qualité
 - L'organisation de concours de cuisine dans le cadre de l'événementiel « Isère Food Festival » ;
 - L'appui aux projets d'approvisionnement local de la restauration collective portés par des communes ou des collectifs de parents d'élèves ;
- Le Parc a aussi des actions qui lui sont propres et indépendantes du projet de PAiT, même si elles touchent à des domaines inclus dans les thématiques du PAiT. Parmi elles, nous pouvons citer :
- Le développement de formations à destination des éleveurs (sur la valorisation des prairies naturelles...) ;
 - Les initiatives pour inciter à renforcer la biodiversité domestique et cultivée à travers un projet de relance des variétés anciennes de fruits et plantes ;
 - Des actions de sensibilisation des plus jeunes à travers des outils pédagogiques comme des visites de ferme ;
 - L'Animation d'un Plan Pastoral Territorial ;
 - L'appui à l'installation et à la transmission pour encourager l'arrivée de nouveaux agriculteurs sur le territoire ;
 - L'accompagnement et le conseil auprès des collectivités pour encourager la préservation des espaces agricoles.

➤ ACTEURS

Pour les acteurs du PAiT, un des enjeux et élément fondateur du projet a notamment été d'apprendre à mieux se connaître et à travailler ensemble en créant des liens avec des personnes qui travaillent sur le même sujet mais qui n'ont pas l'habitude de se côtoyer. Au sein du Parc, les acteurs qui ont porté ce projet de PAiT sont : la Vice-Présidente et la chargée de mission « agriculture de proximité ». Les autres acteurs importants à mentionner sont :

- Les élus et les techniciens des différentes collectivités impliquées, qui se rencontrent régulièrement depuis 5 ans pour échanger et définir une stratégie commune sur les enjeux relatifs à la transition agricole et alimentaire. Cet ensemble regroupe un total de plus de 250 communes ;
- Le Parc du Vercors, territoire très proche et similaire avec qui la Chartreuse partage pleinement cette réflexion sur l'alimentation ;
- L'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG) qui a apporté son appui dans la rédaction du dossier de candidature.

➤ ANALYSE

➤ Point(s) fort(s) :

- Le Parc est mieux outillé et plus apte à travailler de manière transversale en comparaison avec les agglomérations qui ont l'habitude de travailler de manière plus « verticale » ;
- Le Parc mobilise facilement les personnes ressources en interne puisque l'équipe est de taille modérée ce qui facilite la communication et la coopération sur l'ensemble des projets ;
- La réflexion sur le PAiT est partagée avec un autre Parc, celui du Vercors, ce qui facilite le partage de bonnes pratiques et les échanges.

➤ À l'avenir :

Les prochaines étapes :

- Obtenir la labellisation courant 2020
- Mettre en place le plan d'action 2020-2021

► PETIT PLUS

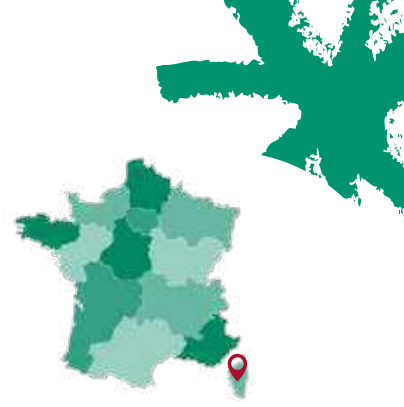
Une particularité de la Chartreuse est la proximité (moins d'une heure de route) d'une zone centrale principalement rurale, avec les grandes agglomérations situées en périphérie. Le PAiT englobe ainsi une grande métropole, deux agglomérations adjacentes et deux Parcs.

Les relations villes/campagnes sont des questions importantes à intégrer également dans les stratégies alimentaires. Il n'est pas question de nourrir uniquement les habitants au sein du Parc mais surtout de redéfinir les liens entre villes et campagnes pour adopter une stratégie globale et partagée.



Corse

“ Un PAT transversal sur le GR20 pour assurer l’approvisionnement en produits locaux des refuges et générer une dynamique concourant à l’autonomie alimentaire des territoires ”



© PNRC - N. Robert & R. Maupertuis

CARACTÉRISTIQUES

- Date de création du PNR : 1972
- Superficie du PNR : 448 400 hectares
- Nombre de communes : 178
- Population : 64 000
- Région : Collectivité de Corse
- Type de territoire : rural, montagnard, avec deux façades maritimes. Espace de référence en Méditerranée pour la diversité de ses écosystèmes.



➤ INTRODUCTION

Le Parc Naturel Régional de Corse - *Parcu di Corsica* - est dynamique dans le domaine de l'alimentation et compte une pluralité d'initiatives existantes ou en cours de création. Le Parc donne la priorité plus particulièrement au développement des circuits courts et de proximité ainsi qu'à la multiplication des débouchés sur le territoire pour les produits locaux. Il coopère au PAT porté par le PETR de la Communauté de Communes du Sartenais-Valinco-Taravo et celle de la Pieve de l'Ornano.

Le Parc est lui-même porteur d'un PAT destiné à développer l'approvisionnement en produits locaux des refuges situés le long du GR20 (itinéraire de Grande Randonnée dont le Parc est gestionnaire), notamment pour la période estivale où les randonneurs sont très nombreux. Le Parc prend un rôle d'initiateur des actions dans l'optique que les acteurs se les approprient par la suite. Il est aussi un moteur dans la mise en réseau des acteurs et cherche à les fédérer pour collaborer autour d'intérêts communs.

Le Parc dispose de nombreux produits locaux variés grâce à la diversité des paysages corses : des montagnes où l'élevage prédomine au littoral où se situent les cultures permanentes. La Corse exporte également de nombreux produits, mais souffre parfois du manque d'infrastructures de

conditionnement ou de transformation, ce qui peut s'avérer problématique dans l'optique d'une autonomie alimentaire. Par ailleurs, il existe des grandes disparités en termes de demandes. Tandis que certains producteurs n'ont aucun mal à trouver des débouchés pour leurs produits, d'autres peinent à en avoir. Enfin, trois tendances sont identifiables : le développement notable des circuits courts et de proximité, l'essor de l'agriculture biologique et la volonté de ne pas distribuer l'alimentation locale via les grandes surfaces, responsables de beaucoup de gaspillage alimentaire.

Les attentes vis-à-vis des PAT :

- ➔ Mettre en réseau les acteurs
- ➔ Valoriser les produits locaux et développer les circuits courts
- ➔ Anticiper les besoins en produits locaux
- ➔ Développer une économie locale pour les villages adjacents au tracé du grand itinéraire du GR20

➤ ACTIONS

Le Parc déploie déjà plusieurs initiatives touchant, de près ou de loin, aux thématiques relatives au PAT :

- Le programme des malles pédagogiques sur l'alimentation pour éduquer les plus jeunes à

l'environnement, notamment en milieu scolaire ;

- Des structures dédiées à la réception du public pour permettre aux jeunes de vivre en immersion dans le milieu agricole avec lequel ils ne sont pas nécessairement familiers ;

- Des jardins participatifs dans les écoles ;

- L'engagement du Parc dans l'aide à l'installation des agriculteurs notamment grâce à la mise à disposition de parcelles communales pour les jeunes agriculteurs et au développement d'une association qui conventionne les agricultures pour les aider à fonctionner ;

- L'accompagnement des circuits courts dont les épiceries solidaires dans les milieux ruraux. Les actions sont variées, parfois ponctuelles ou plus développées selon les domaines d'intervention. Un grand nombre vise le développement de l'alimentation locale mais elles ne sont pas toujours structurées et ne permettent pas de subvenir aux ambitions du territoire, à savoir valoriser les ressources corses.

La stratégie adoptée par le Parc est de faire que le PAT émerge progressivement et que les acteurs prennent l'initiative de développer les réseaux selon leurs besoins. Il promeut une approche globale puisqu'il cherche à mettre en réseau le territoire dans son ensemble.

De plus, le développement du PAT s'organise en deux étapes :

1. La réalisation d'une étude des potentialités et opportunités de mise en place de plateformes alimentaires qui permettraient aux refuges du GR20 de s'approvisionner en productions locales. La finalité de ce diagnostic est d'identifier les professionnels du domaine et les projets afin de développer une stratégie, notamment de développement commercial.
2. La mise en place de plateformes et actions concrètes pour permettre cette mise en réseau des acteurs locaux autour de l'approvisionnement des refuges en produits corses. Par exemple, le Parc cherche à favoriser les productions locales en les stockant avant la saison estivale pour le GR20 (hélicoptage des denrées en avant saison et livraison possiblement via muletier en saison pleine).

➤ ACTEURS

Le Parc est très engagé dans les démarches de mise en relation des acteurs et des territoires. Il tente notamment de sensibiliser les porteurs de projet potentiels pour que ceux-ci s'approprient des projets et développent des initiatives. Il organise des journées de présentation et de concertation à destination des Intercommunalités, afin de les



© PNRC - N. Robert & R. Maupertuis

inciter à s'engager dans une démarche de PAT. Il mène un certain nombre de projets avec la DRAAF. Enfin, des groupes de travail micro régionaux et des comités de pilotage ont été mis en place au sein du SMPNRC, pour valider les actions et échanger des informations et des bonnes pratiques. En parallèle, le Parc apporte un soutien politique et technique au PAT du PETR Ornano-Taravo-Valinco-Sartenais.

➤ ANALYSE

➤ Point(s) fort(s) :

- ➔ Le Parc dispose déjà des liens et de bonnes relations avec plusieurs acteurs ce qui facilite la mise en réseau du territoire en vue de créer un PAT ;
- ➔ Le Parc définit la stratégie selon les acteurs concernés et surtout selon leurs besoins et leurs attentes pour que les actions développées soient adaptées à leurs demandes et qu'ils s'approprient le projet.

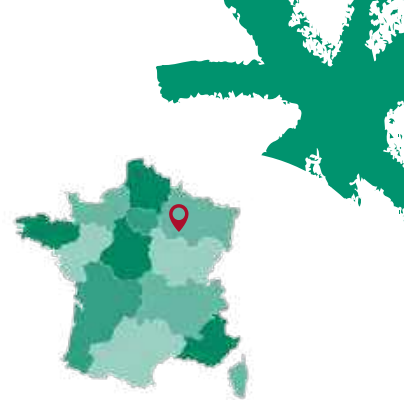
➤ À l'avenir :

A court terme, le Parc de Corse souhaite obtenir le label PAT pour son projet dédié au GR20. Il souhaite également poursuivre la mise en réseau des acteurs et garder les circuits courts comme priorité. Plus particulièrement, des actions sont prévues visant à la création de plateformes alimentaires et coopératives afin de desservir au mieux le territoire et notamment les différents publics (scolaires, sociaux...).

► PETIT PLUS

Le PAT développé autour du G20 est atypique puisqu'il est construit autour d'un sentier de Grande Randonnée. Ainsi, le périmètre du PAT s'intègre à celui du Parc mais épouse précisément le tracé du GR20 qui s'étend sur 168 kilomètres du nord au sud et traverse 13 refuges du Parc et 11 communes. Le Parc Corse s'est donc véritablement approprié la notion de PAT pour le développer autour d'un projet qui lui est propre. Cela illustre l'importance d'adapter le PAT aux besoins et spécificités du territoire.

¹ Parc-pilote du Projet « Système d'observation, d'accompagnement et d'appui aux initiatives et dynamiques territoriales de transition alimentaire au sein du réseau des Parcs naturels régionaux » (lauréat du PNA 2018) mené avec RESOLIS



“ Introduire une dynamique territoriale grâce au PNA avant d’envisager l’élaboration d’un PAT



CARACTÉRISTIQUES

- Date de création du PNR : 1970
- Superficie du PNR : 82 400 hectares
- Nombre de communes : 58
- Population : 23 356
- Région : Grand-Est
- Département concerné : Aube
- Type de territoire : grands espaces ouverts et peu vallonnés, importance de la forêt, des bois et prairies humides, quatre grands lacs
- Ville porte : Troyes



© PNRFO

➤ INTRODUCTION

Le Parc Forêt d'Orient intègre de plus en plus la thématique de l'alimentation dans ses actions. L'idée n'est pas d'imposer un futur PAT sur le territoire mais plutôt de s'engager progressivement dans la dynamique de transition alimentaire et de rassembler ainsi les acteurs concernés. Jusqu'en juin 2018, le Parc était investi dans le cadre du Plan National pour l'Alimentation (PNA) sur la thématique de la restauration collective. Dans la continuité de ce projet, le Parc cherche actuellement les moyens pour continuer son action pour la restauration commerciale et professionnelle, et pour les commerces (petits commerces, grandes et moyennes surfaces et artisans des métiers de bouche). Si le Parc envisage un PAT à long terme, de premières actions sont actuellement en cours en ce sens, et la labélisation sera peut-être envisagée une fois la dynamique amorcée.

L'agriculture du territoire se caractérise par une forte proportion d'élevage et de grandes cultures. Les circuits de proximité sont peu nombreux mais se développent. Dans quelques communes à l'Est du territoire, la viticulture est assez développée (Appellation Champagne).

Les attentes vis-à-vis des PAT :

- Mobiliser les partenaires pour travailler ensemble
- Développer des partenariats qui n'existeraient pas sans le PAT
- Obtenir de la reconnaissance du dynamisme du territoire

➤ ACTIONS

Le projet sur la restauration collective sur le PNA s'est étendu de 2016 à 2018. Depuis, d'autres projets ont été menés à bien :

- Des réflexions pour mettre en relation les consommateurs et les producteurs et transformateurs locaux ;
- Le renforcement des liens entre restaurants / commerçants / artisans / producteurs / transformateurs ;
- La valorisation des produits locaux et des pratiques durables, notamment à travers la marque Valeurs Parc
- L'animation de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) ;
- L'organisation de la semaine des alternatives aux pesticides, en partenariat avec Bio en Grand Est ;
- La sensibilisation à l'alimentation durable



Grand pique-nique des Parcs 2019 © PNRFO

à travers des temps d'échange pour les plus jeunes, des programmes pédagogiques dans les écoles et le développement de supports d'information sur les producteurs locaux ;

- L'élaboration d'un plan d'élevage pour valoriser les productions locales existantes et encourager les pratiques durables. L'élevage extensif est encouragé afin de préserver des prairies naturelles et le maillage territorial.

À noter : Le Parc a été à l'initiative de la création du Syndicat Intercommunal d'Élimination des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient. La structure est aujourd'hui totalement autonome.

➤ ACTEURS

Le Parc connaît les acteurs engagés dans les domaines de l'agriculture et l'alimentation, mais les liens sont parfois ténus. Il n'existe pas à l'heure actuelle d'inventaire de ces acteurs, ni un outil pour les répertorier.

➤ ANALYSE

⌚ Point(s) fort(s) :

→ Le projet de restauration collective dans le cadre du PNA a permis une première mobilisation des acteurs et sensibilisation sur le sujet.

⌚ À l'avenir :

Les prochaines étapes pour le Parc sont les suivantes :

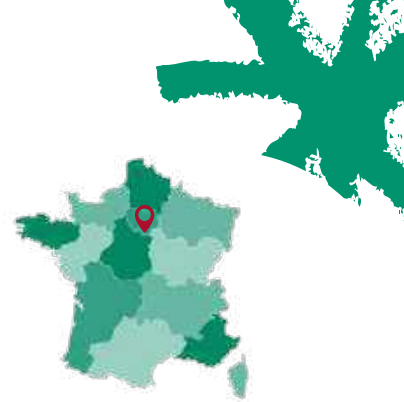
- Développer des outils communication pour valoriser les produits locaux ;
- Organiser une journée pour créer des liens entre les producteurs, les transformateurs et les consommateurs ;
- Réaliser un catalogue répertoriant les produits locaux à destination des professionnels et particuliers ;
- Développer la Marque Valeurs Parc dont la création d'une Marque Valeurs Parc viande ovine bovine appuyée sur une filière longue de proximité ;
- Développer un outil visant à fédérer les acteurs concernés par ces projets et favoriser les échanges commerciaux entre professionnels des métiers de bouche, commerçants et producteurs / transformateurs.

► PETIT PLUS

Le Parc se différencie à travers son projet de PNA qui a marqué un véritable premier pas vers l'inclusion de la thématique de l'alimentation dans les domaines d'action du Parc. Cela a permis une première intégration des acteurs et le début d'une dynamique qui continue au sein du Parc.



**Développer la coopération locale
et une stratégie alimentaire comme préalable
à l'élaboration d'un futur PAT**



© Marie-Lys Hagenmuller

CARACTÉRISTIQUES

- Date de création du PNR : 1999
- Superficie du PNR : 75 640 hectares
- Nombre de communes : 69
- Population : 82 153
- Région : Ile-de-France
- Départements concernés : Essonne, Seine-et-Marne
- Type de territoire : agricole, rural



➤ INTRODUCTION

Le Parc du Gâtinais français, ce sont de grandes cultures céréalières entourée de bois et forêts, du maraîchage et des productions traditionnelles (cresson, plantes aromatiques et médicinales, volailles, miel, safran...) souvent dans les vallées. Surnommé le « pays des mille clairières et du grès », le territoire se compose d'une majorité de terres agricoles (58%), ainsi que de 31% de bois et forêts, pour seulement 7,5% de zones urbanisées. Le Parc représente donc un territoire rural, avec une présence importante des marchés de producteurs, de points de vente directe, et le développement d'AMAP. L'enjeu du maintien de l'agriculture y est crucial, d'où une action en matière de maîtrise de l'urbanisation afin d'éviter la perte irréversible de surfaces agricoles. Le Parc du Gâtinais français a un fort potentiel pour développer une alimentation territorialisée, d'autant plus que la proximité avec Paris et son agglomération constitue un atout supplémentaire pour le développement de la vente directe. Il faut également noter l'influence du marché de Rungis, notamment sur l'activité maraîchère du territoire. Avec un nombre conséquent d'actions en matière d'alimentation et d'agriculture, le Parc pourrait se positionner dans le cadre d'un éventuel PAT. En février 2019, un pré-diagnostic a été réalisé par des étudiants de l'école des Mines

Paris Tech sur les systèmes alimentaires locaux dans le but de fournir une base de données et de déterminer les profils agricoles et alimentaires du territoire.

Attentes vis-à-vis d'un PAT :

- ➔ Soutenir des filières complètes sur le territoire (production, transformation, distribution)
- ➔ Lancer des actions d'ampleur avec des financements conséquents
- ➔ Avoir des projets connus et reconnus

➤ ACTIONS

Le Parc du Gâtinais français œuvre pour le maintien d'une agriculture dynamique, diversifiée et multifonctionnelle, respectueuse de l'environnement et de ses ressources. En lien avec les démarches de PAT, de très nombreuses actions sont déjà mises en place et peuvent être citées :

- Programme européen LEADER porté par le Parc depuis 2009 pour soutenir l'économie rurale, ayant notamment permis de financer une partie de l'un des diagnostics agricoles porté par une intercommunalité du territoire, impliquée dans une démarche de PAT et de relocalisation de leur approvisionnement ;
- Développement de la marque Valeurs



© Marie-Lys Hagenmuller



© PNRGF

Parc pour les produits agricoles et agro-alimentaires ainsi que les hébergements, et à venir pour les prestations touristiques et la restauration ;

- Promotion des produits agricoles locaux par la réalisation de brochures sur les produits emblématiques du Parc, d'un livret recettes et d'un annuaire des producteurs à destination du grand public et la participation à des événements de communication ;

- Réalisation d'un annuaire des producteurs locaux du Parc à destination des professionnels de la restauration collective et commerciale afin de favoriser l'approvisionnement local des établissements de restauration du Parc ;

- Participation au financement d'une formation à destination des assistantes maternelles d'une intercommunalité du territoire, sur l'approvisionnement local, l'accès aux produits locaux, la cuisine de saison, ... ;

- Travail avec l'association SilverFourchette Ile-de-France pour les accompagner dans leur projet d'expérimentation d'approvisionnement local de 5 EHPAD dans le Gâtinais ;

- Territoire classé « Réserve de biosphère » depuis 2008 ;

- Développement de la filière chanvre : accompagnement à la structuration de la filière, depuis la production jusqu'à la transformation et la valorisation des produits issus du chanvre (matériaux pour la construction et l'isolation, graine alimentaire, cosmétique...) ;

- Soutien de la filière cresson de fontaine (filiale historique du Gâtinais en cours de redéveloppement) : lancement d'un projet de certification du cresson de fontaine sur 18 mois permettant d'étudier la faisabilité et la pertinence de mettre en place une IGP ou AOP ; animation de la phase d'Emergence 30 000 des cressiculteurs, dont le but est de réaliser un état des lieux des pratiques culturelles des cressiculteurs, notamment au regard de l'utilisation des produits phytosanitaires, et d'étudier les techniques alternatives pour



© PNRGF

diminuer le recours aux intrants ; partenariat avec un centre de formation agricole qui a créé une formation spécialisée sur la cressiculture permettant de développer l'accès au savoir-faire de cette production et de favoriser l'installation de nouveaux producteurs ; recensement sur un atlas cartographique des zones de cressiculture selon leur état ; soutien sur la réhabilitation et l'aménagement des cressonnières ; accompagnement à la reprise de cressonnière en friche ;

- Maintien et développement de l'élevage (poules de race Gâtinaise en particulier) : réintroduction de la race Gâtinaise en partenariat avec la Chambre d'agriculture et les éleveurs locaux, avec prise en charge de la sélection génétique des poules par le Parc.

- Expérimentation d'un projet de pâturages



© Marie-Lys Hagenmuller

ovins sur des parcelles céréalières de façon à favoriser les pratiques d'interculture et relancer la filière de l'élevage sur le territoire, et pallier au manque de parcours herbagers ;

- Valorisation du patrimoine fruitier et légumier : préservation des variétés anciennes d'arbres fruitiers, communication et sensibilisation du grand public sur la réintroduction de fruitiers, réintroductions de fruitiers chez des agriculteurs en diversification, ... ;

- Réalisation de diagnostics paysagers pour conseiller les agriculteurs et les communes afin de préserver les paysages et d'intégrer au mieux les infrastructures agricoles ;

- Animation de sites Natura 2000 ;
- Mise à disposition de composteurs pour les communes et les particuliers ;

- Actions de sensibilisation autour de la question du recyclage et de la lutte contre les dépôts sauvages.

➤ ACTEURS

Les acteurs du territoire soutiennent et diffusent l'action sur le développement des filières agricoles et des circuits courts du Parc. Certains projets sont réalisés en partenariat avec des organismes du territoire tels que le Conservatoire National des plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales de Milly-la-Forêt, la Chambre d'agriculture d'Ile-de-France, les Conseils Départementaux, ... Dans l'optique d'un projet de PAT, un travail de coopération est à réaliser afin qu'un réseau d'acteurs soit construit, fourni et robuste. Les Départements et la Chambre d'agriculture d'Ile-de-France sont également prêts à travailler sur cette question. L'idée est de mettre en place un réseau durable afin de créer une dynamique de territoire pérenne, éventuellement gérée par le Parc du Gâtinais français.

➤ ANALYSE

➤ Point(s) fort(s) :

Le seul élément manquant au Parc du Gâtinais français pour mettre en place un projet de PAT est un relai et un co-portage des actions au sein de son réseau, ainsi qu'une stratégie de territoire. Les initiatives développées sont particulièrement nombreuses et diverses, ce qui est un réel atout pour la création d'un tel projet.

➤ A l'avenir :

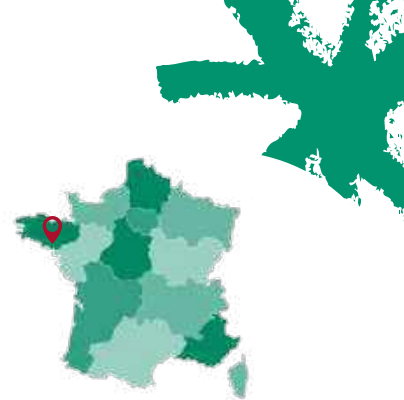
L'objectif du Parc du Gâtinais français est d'accompagner et de coordonner l'ensemble des initiatives de projets alimentaires territoriaux lancés sur le Parc. Le projet de créer un PAT spécifique sur le territoire du Parc ne s'est pas révélé pertinent mais redondant avec les projets déjà initiés par les intercommunalités du territoire. Le rôle du Parc à l'avenir est donc de favoriser la mise en réseau entre les acteurs impliqués dans une démarche de PAT, de les accompagner dans leur phase de diagnostic en leur fournissant les données agricoles et alimentaires que le Parc possède, en finançant certaines actions via le programme européen LEADER, ou encore en communiquant sur leur démarche.

En fonction des résultats des premières démarches de diagnostics de pré-figuration à un PAT, le Parc pourra également s'impliquer dans la mise en place d'actions concrètes pour développer l'approvisionnement local sur le territoire (financement, animation d'acteurs, investissement, communication).

► PETIT PLUS

Un livret de « recettes gâtinaises » a été publié pour promouvoir et sensibiliser aux produits locaux. Cela permet de découvrir le Parc du Gâtinais français par le biais de la cuisine. De plus, certaines recettes se retrouvent également sur le site Internet du Parc. Parmi celles-ci figure une recette de crème brûlée au safran et au miel du Gâtinais, ou encore une recette de verrines de faisselle de chèvre forestière au cresson.

“ Un Parc à l’interface de deux PAT



© PNRGM

CARACTÉRISTIQUES

- Date de création du PNR : 2014
- Superficie du PNR : 70 347 hectares, à laquelle est associée une aire d'intérêt maritime d'environ 17 000 hectares.
- Nombre de communes : 33
- Communes labellisées pour partie : Séné, Ploeren, Saint Avé, Theix, Vannes
- Population : 181 117
- Région : Bretagne
- Département concerné : Morbihan
- Type de territoire : littoral, péri-urbain, rural



➤ INTRODUCTION

Au sud de la Bretagne se trouve le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan, un territoire littoral qui comprend 568 km de côtes et une surface d'estran d'environ 10 000 hectares.

L'agriculture représente 27500 ha de SAU sur le territoire du Parc, répartis entre plus de 500 exploitations. Une agriculture installée principalement en zones péri-urbaines, composée majoritairement d'élevages, avec une prédominance de production laitière et du maraîchage.

L'agriculture du parc est confrontée aux problématiques urbaines, littorales et insulaires, avec une concurrence croissante sur le foncier agricole disponible.

Au-delà de ces aspects fonciers, et conformément aux orientations de la Charte, l'agriculture doit répondre à de nouvelles exigences environnementales et sociales : nourrir les hommes et les animaux, anticiper le changement climatique, proposer des produits locaux de qualité, produire de l'énergie et éventuellement des matériaux.

Pour y parvenir, elle devra concilier agronomie et écologie. Pour accompagner cette transition vers l'agroécologie, de nouveaux partenariats devront être institués entre le monde agricole, les élus et les consommateurs.

Les objectifs stratégiques du projet sont de :

- De maintenir l'agriculture et les agriculteurs du Parc,
- De favoriser une mise en réseau et une synergie entre les agriculteurs, les instances professionnelles agricoles du territoire, les élus et les consommateurs, pour faire face aux défis demain,
- De promouvoir une agroécologie ancrée sur le territoire susceptible d'anticiper les évolutions sociales et environnementales.

Le Parc n'est pas porteur d'un PAT parce que deux Pays sur le territoire du Parc portent chacun un PAT. En effet, le Pays de Vannes et le Pays d'Auray ont lancé chacun une démarche de projet alimentaire territorialisé pour le premier « Projet alimen'terre » et pour le second « Bien manger en Pays d'Auray ». Chacun a des stades d'avancement et d'opérationnalité différents.

➤ ACTIONS

Pour agir sur la préservation des paysages et le développement croissant d'une alimentation plus territorialisée, le Parc Golfe du Morbihan a plusieurs actions transversales :

- La marque Valeurs Parc naturel régional



© PNRGM

qui est identifiée au sein du parc comme un outil de valorisation des démarches existantes et ayant un effet levier potentiel sur d'autres à venir. La marque est déployée aujourd'hui sur un produit alimentaire : la palourde de pêche à pied du gisement de Truscat et elle est ouverte aux restaurateurs depuis 2019.

- pratiques agroécologiques – prairies et parcours
- la mise en place d'une charte signalétique pour préserver les paysages, notamment concernant les pré-enseignes dérogatoires pour les produits du terroir,
- le projet sur les Trames naturelles (verte, bleue, noire, bleue salée...) pour la biodiversité

En sus de ces actions transversales, plusieurs actions ont été programmées pour impulser une approche prospective des systèmes alimentaires en vue de conforter l'agriculture du territoire. Elles reposent sur les objectifs stratégiques suivants :

1. Impulser sur le territoire une réflexion pour une mise en prospective à la fois de l'alimentation, l'eau, le changement climatique et l'agriculture vers un système alimentaire territorialisé,
2. Mettre en synergie pour une assise plus large les démarches déjà initiées par les acteurs du territoire concernant les circuits courts, la bio dans les cantines,
3. Sensibiliser les habitants.

À ce jour, une conférence-débat intitulée « Quelles agricultures en 2050 ? » a eu lieu pour présenter le scénario Afterres 2050 au grand public. Une recherche de financement est aussi en cours pour enclencher la réflexion sur le scénario et pour démarrer la « Campagne des paysages d'Afterres 2050 à l'automne 2019 ».

Pour cette mise en synergie des initiatives sur la transition alimentaire, le Parc conduit le projet mis en œuvre au niveau du réseau des Parcs naturels régionaux de France et porté par sa Fédération ; intituler « Systèmes d'observation, d'accompagnement

et d'appui aux initiatives et aux dynamiques territoriales de transition alimentaire ». La méthodologie a été développée par RESOLIS, en appui sur cette démarche à la Fédération des parcs.

➤ ACTEURS

Pour mettre en réseau les différents acteurs du territoire, un comité de pilotage existe pour chacun des deux projets de PAT portés par les Pays. Cela assure une forme de transversalité entre le Parc et les autres acteurs du territoire.

➤ ANALYSE

➤ Point(s) fort(s) :

Synergie à créer et imaginer entre le Parc et les Pays au service du territoire, qui se met en place petit à petit. Il ne s'agit pas d'être dans l'exclusif mais de porter en commun, de soutenir et de mettre en valeur les actions initiées par les structures publique ou privées, d'où l'intérêt de mettre en œuvre l'observatoire des initiatives pour la transition alimentaire.

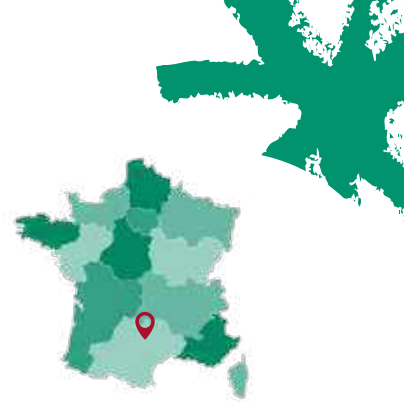
➤ A l'avenir :

Le Parc a choisi de mettre en œuvre la démarche « Campagne des Paysages d'Afterres 2050 » (expérimentée par l'Agence de l'eau Seine - Normandie).

► PETIT PLUS

La prise en compte de l'espace maritime est intéressante dans le Parc Golfe du Morbihan, car c'est une zone particulièrement riche à de nombreux points de vue, dont l'alimentaire, ce qui peut parfois être oublié.

¹ Parc-pilote du Projet « Système d'observation, d'accompagnement et d'appui aux initiatives et dynamiques territoriales de transition alimentaire au sein du réseau des Parcs naturels régionaux » (lauréat du PNA 2018) mené avec RESOLIS



“ Vers un PAT multi-objectifs sur le territoire Grands Causses Lévézou



© PNRGC

CARACTÉRISTIQUES

- Date de création du PNR : 1995
- Superficie du PNR : 327 070 hectares
- Nombre de communes : 93
- Population : 70 000
- Région : Occitanie
- Département concerné : Aveyron
- Type de territoire : plateaux calcaires, collines, forêts et vallées



➤ INTRODUCTION

L'alimentation est un sujet pris en compte depuis longtemps par le Parc Grands Causses qui cherche à coordonner et à renforcer les nombreuses initiatives existantes dans son territoire portées par une grande pluralité d'acteurs. Plus récemment, le Parc a été sollicité par la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron pour initier la création d'un PAT « Vers un projet alimentaire du territoire Grands Causses Lévézou ». Le Parc tient le rôle de coordinateur des actions, de soutien politique et de soutien financier.

Le Parc des Grands Causses compte de nombreux producteurs, notamment dans le secteur de la viande de qualité. Trois grandes tendances sont notables : un nombre grandissant d'installations de maraîchers, le développement de l'agriculture biologique et l'augmentation des regroupements de producteurs. La culture de plein champ est réduite et le Parc fait face à des réticences de la part des maraîchers à approvisionner la restauration collective qui requiert des grands volumes à des prix relativement bas. Le Parc tente en conséquence d'inciter au développement de ces cultures pour répondre aux besoins. Par ailleurs, le manque d'outils de transformation, qui demandent des investissements très élevés au regard des volumes de produits à transformer localement, se fait sentir. La création d'ateliers de transformation de fruits et légumes est envisagée.

Attentes vis-à-vis des PAT :

- Coordonner les initiatives existantes
- Renforcer les actions déjà développées
- Organiser la gouvernance

➤ ACTIONS

• En partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron et une association locale, le Parc a répondu à l'appel à projet du PNA. Il en a été désigné lauréat pour un projet intitulé « Vers un projet alimentaire du territoire Grands Causses Lévézou ». Le territoire concerné est plus grand que le Parc. Les objectifs sont multiples : l'approvisionnement de la restauration collective (cantines scolaires et EHPAD) avec les produits locaux, la structuration de filières, la sensibilisation, une réflexion sur la logistique et le transport des produits à l'intérieur du territoire, le développement de produits innovants, l'appui aux nouveaux producteurs... A terme, l'idée est de construire un PAT.

• Le parc travaille à l'élaboration de la « définition d'un processus de valorisation économique et patrimonial des productions emblématiques du Parc naturel régional des Grands Causses » qui vise la structuration d'une gouvernance alimentaire à l'échelle du territoire.

En parallèle, le parc met en réseau les nombreuses initiatives de son territoire et vise à rapprocher les producteurs et les consommateurs, grâce notamment aux actions suivantes :

- Un jardin d'insertion par le maraîchage qui propose des paniers de légumes chaque semaine
- Un rassemblement de producteurs qui distribuent des paniers
- Des maraîchers fournissant de gros volumes à la restauration municipale

➤ ACTEURS

Le Parc connaît la majorité des acteurs œuvrant sur son territoire dans le domaine de l'alimentation et travaille notamment en partenariat avec des acteurs historiques. Il dispose par exemple d'un outil identifiant l'ensemble des agriculteurs, outil qui sera numérisé à terme. Plus particulièrement dans le cadre du projet de PAT, les acteurs intégrés sont, entre autres, des représentants des collectivités locales et de la restauration collective, des associations de producteurs, des associations, et des institutions qui travaillent sur ces thématiques.

Quatre acteurs sont particulièrement impliqués dans la construction de la réponse à l'appel à projet :

1. La Chambre d'Agriculture de l'Aveyron
2. L'Association pour la Promotion de l'Agriculture Biologique en Aveyron (APABA)
3. Les Loco-motivés : association de l'Aveyron proposant des paniers de produits locaux à commander en ligne

Pour la mise en réseau des acteurs, le Parc dispose d'un certain nombre d'outils :

- Un comité de pilotage pour associer l'ensemble des acteurs
- Des groupes de travail thématiques, par projet, incluant les acteurs les plus intéressés pour suivre les actions développées
- Des salons de professionnels pour producteurs et acheteurs
- Des visites des producteurs pour les futurs acheteurs
- L'accompagnement à destination de nouveaux producteurs qui s'installent sur le territoire en circuits courts

➤ ANALYSE

⊙ Point(s) fort(s) :

- L'alimentation est un sujet traité depuis plusieurs années par le Parc
- Des partenariats forts ont été noués avec des acteurs historiques
- Le Parc s'appuie sur les expériences des acteurs déjà engagés



- Tous les thèmes sont travaillés par le Parc de manière transversale pour faciliter la coopération entre les acteurs et la mise en réseau

⊙ À l'avenir :

Les priorités du PAT porteront sur quatre axes stratégiques :

1. Renforcer le monde agricole et diversifier les productions
 - Création d'outils de transformation collectifs
 - Développement de la filière agricole locale notamment pour la production de cultures de plein champ
 - Valorisation des initiatives locales : labéliser, notamment avec la marque Valeurs Parc
 - Démarches participatives de certifications avec les consommateurs et les associations locales
2. Rapprocher les professionnels, notamment dans le cadre de la restauration collective
 - Organisation de salons professionnels, réunions de producteurs, sensibilisation ...
 - Partenariat envisagé avec la Poste pour faciliter et améliorer l'organisation de la logistique de stockage et livraison des produits dans le territoire
3. Améliorer l'alimentation de la population locale
 - Sensibilisation auprès des EPHAD et des centres médicaux sociaux à l'alimentation locale et biologique
 - Développer le lien social entre consommateurs et producteurs
4. Inciter les touristes à consommer les produits du territoire

► PETIT PLUS

Le Parc a la particularité d'avoir quatre entités paysagères notables : les causses, les avant-causses, les monts et le Rougier. Plus particulièrement, les causses sont inscrits sur la liste du Patrimoine mondial de l'Humanité de l'UNESCO car les Causses et les Cévennes sont reconnus comme « paysages culturels de l'agro-pastoralisme méditerranéen ».



Haut Jura

“ Un Parc comme chef d’orchestre des initiatives agricoles et alimentaires durables



© PNRHJ

CARACTÉRISTIQUES

- Date de création du PNR : 1986
- Superficie du PNR : 178 000 hectares
- Nombre de communes : 118
- Population : 82 000 habitants
- Régions : Bourgogne-Franche-Comté, Auvergne-Rhône-Alpes
- Départements concernés : Ain, Doubs et Jura
- Villes porte : Divonne-les-Bains, Gex, Pontarlier, Ferney-Voltaire, Bellegarde-sur-Valserine, Communauté de Communes d'Oyonnax, Champagnole, Haut-Bugey agglomération, Vaserhône



➤ INTRODUCTION

Le Parc Haut Jura est très investi sur les questions d'agriculture et d'alimentation, même si cette dernière thématique n'est pas explicitement mentionnée dans la charte. Le Parc envisage potentiellement un PAT dans le futur. Plusieurs actions et études sont développées en ce sens. Le Parc se positionne comme un chef d'orchestre, ne souhaitant pas s'accaparer ni porter toutes les actions, mais est volontaire pour coordonner les acteurs et leurs initiatives.

Sur le territoire du Parc, essentiellement de moyenne montagne, il y a actuellement peu de cultures de fruits et légumes. Les systèmes d'élevage herbagers, source de produits laitiers et viande, sont majoritaires. Quatre AOP fromagères existent sur le territoire dont la plus connue est le Comté. Globalement, le territoire du Parc manque de productions orientées pour l'approvisionnement local même si cela évolue avec une rapide augmentation de la vente à la ferme.

Attentes vis-à-vis des PAT :

- Adopter un langage commun entre les acteurs ;
- Définir des objectifs communs et développer des actions pour les atteindre ;
- Mieux intégrer les enjeux alimentaires et sensibiliser sur l'importance de ces thématiques ;

- Fédérer et mutualiser les ressources ;
- Avoir plus de financement et d'accompagnement ;
- Créer des liens entre production et consommation.

➤ ACTIONS

Le Parc agit en priorité sur la valorisation économique des produits locaux, relayant souvent alors au second plan les objectifs alimentaires et nutritifs. La santé et le social n'ont pour l'instant pas fait l'objet d'actions spécifiques même si ces domaines, tout comme celui de l'environnement, sont sous-jacents à l'ensemble des actions portées par le Parc. Le Parc est cependant porteur de plusieurs initiatives qui préfigurent à la création d'un PAT, telles que :

- La rédaction de bilans sur l'offre du territoire et la demande en produits alimentaires de proximité comme support d'action à venir ;
- Des sensibilisations à destination des scolaires sur le gaspillage alimentaire ou la qualité des produits, principalement dans des collèges, en partenariat avec des associations du territoire (CPIE...) ;
- Deux Projets Agro Environnementaux et climatiques (PAEC) soutenant l'agroécologie notamment dans les sites Natura 2000 ;



- Des études sur les circuits courts :
- Le soutien à plusieurs projets de circuits courts et le développement de la marque Valeurs Parc pour faire connaître ces produits ;
- Le SCOT porté par le Parc pour préserver les espaces agricoles ;
- L'accompagnement des communautés de communes pour les inciter à préserver le foncier et à développer l'agroécologie.

De plus, plusieurs actions existent sur le territoire même si elles ne sont pas portées par le Parc, il participe à les soutenir financièrement, à l'image d'associations engagées dans la valorisation de produits locaux.

Élaborer un PAT fait partie des objectifs de l'année 2019. Le Parc en est au début de la démarche et doit mobiliser les personnes et les partenaires sur ce sujet. En ce sens, il est prévu de :

- Faire un état des lieux et le confronter à la vision des autres acteurs ;
- Mettre en lien la production et la demande ;
- Établir des plans d'actions avec les collectivités ;
- Rassembler des acteurs peu sensibles ou renseignés sur les PAT, mais dont les intérêts peuvent être concernés

➤ ACTEURS

Le Parc connaît la majorité des acteurs de son territoire, à l'exception des associations récentes créées récemment. Les structures privées sont également moins connues. Actuellement, il n'existe pas de dispositif pour fédérer et mettre en réseau les acteurs, ce que le Parc espère corriger en organisant un premier comité technique. L'objectif est à terme de mettre en place un lieu de rencontre pérenne.



➤ ANALYSE

➤ Point(s) fort(s) :

- ➔ L'inscription du PAT dans les objectifs du Parc, qui a ainsi développé une stratégie pour l'atteindre ;
- ➔ Le rôle bien défini du Parc qui a explicité son souhait de coordonner et non de porter tous les projets.
- ➔ Le portage par le Parc de divers dispositifs en faveur des circuits alimentaires de proximité (SCOT – PLUi – actions foncières – marque Valeurs Parcs – Agroécologie et MAEC...).

➤ À l'avenir :

Pour l'année prochaine, le Parc envisage d'accompagner les Communautés de communes pour qu'elles puissent établir des actions plus précises.

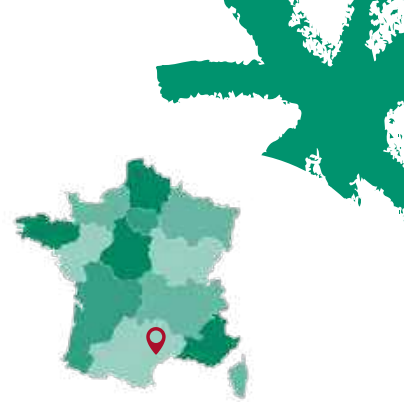
► PETIT PLUS

Le Parc du Haut Jura est caractérisé par l'importance de quatre fromages labélisés AOP, dont le Comté. Ces AOP ont un rôle structurant dans le maintien d'une agriculture relativement peu intensive.



Haut-Languedoc

“ La restauration collective comme tremplin à l’élaboration d’un futur PAT ”



© PNRHL - Julie Roudet

CARACTÉRISTIQUES

- Date de création du PNR : 1974
- Superficie du PNR : 307 183 hectares
- Nombre de communes : 118 communes
- Population : 90 071 habitants
- Région : Occitanie
- Départements concernés : l'Hérault et le Tarn
- Type de territoire : rural
- Villes porte : Castres, Revel, Saint-Chinian et Lodève



➤ INTRODUCTION

Vaste territoire rural au sud des montagnes du Massif Central, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc est situé à proximité des métropoles Occitanes de Toulouse (2h) et Montpellier (1h30). Accueillant la ligne de partage des eaux entre le bassin atlantique et méditerranéen, il présente une grande diversité de productions agricoles : élevage, viticulture et arboriculture. Son territoire est couvert au 2/3 de forêts.

Depuis plusieurs années le Parc s'engage fortement pour une alimentation plus durable, notamment dans le secteur de la restauration collective. Afin de structurer ses actions et disposer d'une stratégie partagée avec l'ensemble des acteurs, le Parc va lancer en 2020 sur l'ensemble de son territoire un PAT autour de la restauration collective (réponse à l'AAP PNA3). Cette démarche sera complémentaire au PAT porté par le Pays Haut-Languedoc et Vignoble dont une partie du territoire est comprise dans le périmètre du Parc.

Attentes vis-à-vis des PAT :

- élaborer une stratégie alimentaire du territoire
- structurer un système alimentaire localisé
- coconstruire un projet fédérateur

➤ ACTIONS

La Charte 2011-2023 du Parc Haut-Languedoc énonce l'importance d'une alimentation locale et responsable. A ce sujet, les principales actions portées par le Parc depuis plus de 10 ans ciblent la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'information sur l'alimentation et l'accessibilité sociale des aliments. Entre 2015 et 2018, grâce à une mission financée par le TEPCV, le Parc a conduit de nombreuses actions contre le gaspillage alimentaire, ce qui a permis de développer d'importants partenariats avec une dizaine de restaurants collectifs (écoles et maisons de retraite principalement) du territoire.

Outre le gaspillage alimentaire, les actions du Parc ont porté sur :

- Organisation de sessions de dégustation d'aliments locaux de qualité ;
- Diffusion d'informations sur les étiquettes d'emballages ;
- Mise en place d'un projet de valorisation du patrimoine culinaire : diffusion de recettes ancestrales et organisation d'un concours des cuisiniers de la restauration collective ;
- Organisation de journées de formations pour les cuisiniers de la restauration collective afin de promouvoir l'utilisation des produits locaux et réduire le gaspillage alimentaire ;



© PNRHL - D. Bernard

- Organisation d'un évènement « Les échanges gourmands » mettant en relation les acteurs de la restauration collective avec les producteurs locaux.

Par ailleurs, le Parc du Haut-Languedoc cherche à développer les circuits courts en coopération avec une cinquantaine de producteurs locaux :

- Développement de la marque Valeurs Parc sur 7 filières alimentaires : fruits, légumes, viande, truite, miel, fleurs et plantes ;
- Réalisation d'une carte du Parc comportant *Produits-Activités-Sites d'accueil* à destination des consommateurs dans le but de valoriser les produits ;
- Création d'un annuaire à destination des consommateurs pour favoriser l'approvisionnement en produits locaux nommé *Le Bottin des gourmands*, avec une déclinaison numérique depuis 2019.

Enfin, face aux problématiques de fermeture des milieux et de la diminution du nombre d'agriculteurs, une attention importante est également apportée à l'installation de nouveaux entrants, et notamment de bergers.

➤ ACTEURS

Le Parc Haut-Languedoc a mis en place d'importantes phases de consultation sur son territoire. Parmi les diagnostics les plus récents :

- Un diagnostic d'exploitations agricoles en 2017/18 ;
- Un diagnostic sur l'approvisionnement local dans la restauration collective en 2017 ;
- Un diagnostic auprès de 11 établissements de la restauration collective sur le gaspillage alimentaire.

- Trois principales conventions servent à la mise en relation des acteurs publics et privés concernés par l'alimentation sur le territoire :
- La Convention avec les deux Chambres d'agriculture des départements ciblant l'agriculture ;
- La Convention avec les deux Conseils départementaux, les Chambres d'agriculture et les Chambres des Métiers et de l'Artisanat des deux départements, ciblant les circuits de proximité ;
- La Convention avec les deux CCI : promotion des produits via des formations sur la lutte contre le gaspillage, et l'usage de produits locaux.

➤ ANALYSE

⌚ Point(s) fort(s) :

- De nombreux diagnostics disponibles et récents
- Une compétence fortement développée en matière de restauration collective
- Recrutement d'une chargée de mission à plein temps sur l'alimentation à partir de février 2020

⌚ À l'avenir :

Fédérer les acteurs autour du PAT du Parc

► PETIT PLUS

Le Parc et le Pays Haut Languedoc et Vignobles ont réalisé un outil numérique consultable sur clikletik.fr qui permet d'acheter et de vendre local. Une démarche qui met en relation les producteurs, transformateurs, commerçants et citoyens engagés sur cette question et donne accès au plus grand nombre à une alimentation issue du territoire de qualité et durable.

“ **Tabler sur les produits de niche et la biodiversité** dans un territoire à fortes contraintes agricoles



© Sébastien Carlier - PNRLG

CARACTÉRISTIQUES

- Date de création du PNR : 1970
- Superficie du PNR : 336 000 ha
- Nombre de communes : 51
- Population : 78 131
- Région : Nouvelle-Aquitaine
- Départements concernés : Landes, Gironde
- Type de territoire : Massif forestier, littoral
- Villes portes : Bordeaux, Mont de Marsan



➤ INTRODUCTION

Situé au cœur du massif forestier des Landes, le Parc des Landes de Gascogne est un territoire caractérisé par une situation agricole contrastée. D'une part, sont présentes de grandes exploitations avec une culture mécanisée à grande échelle, et d'autre part, il reste de nombreuses anciennes petites parcelles dont quelques-unes sont encore en activité. De fait, les producteurs sont engagés dans des coopératives qui leur permettent déjà d'accéder à des labels. Le contexte local n'est donc pas adapté à la mise en place d'un projet de PAT. De manière générale, les questions alimentaires ne sont pas prioritaires dans la charte du Parc. Néanmoins, même si le Parc n'est pas directement impliqué, certaines communes situées au nord du Parc Landes de Gascogne ont commencé à travailler avec les cantines scolaires afin de mettre en œuvre un approvisionnement local.

➤ ACTIONS

Le dernier diagnostic réalisé par le Parc Landes de Gascogne a montré que le potentiel de développement des circuits-courts reste réduit sur le territoire. Les sols sableux dans le massif forestier ajoutent une contrainte agronomique forte (besoin d'irrigation et adaptation des cultures).

Ainsi, le Parc travaille davantage sur les questions liées à l'eau et à la biodiversité.

Actions principales :

- Gestion et aménagement des eaux de surface et des cours d'eau, avec la mise en réseau des activités consommatrices d'eau (agriculteurs, forestiers, pisciculture, collectivités, activités de loisirs ...)
- Accompagnement des projets de marque Valeurs Parc
- Participation à la planification urbaine en partenariat avec les communes et communautés de communes
- Gestion des sites naturels d'intérêt majeur : médiation, gestion et animation avec les propriétaires
- Création d'un atlas de la biodiversité destiné à la sensibilisation
- Actions d'éducation à l'environnement
- Accompagnement et développement de l'écotourisme
- Etat des lieux des actions liées aux productions alimentaires et à la consommation sur le territoire
- Gestion de l'écomusée de Marquèze



⤵ ACTEURS

A ce jour, le Parc Landes de Gascogne ne travaille pas à la mise en réseau des différents acteurs du territoire, même si un diagnostic a permis de faire le point sur ces derniers. Ainsi, le Parc se concentre sur l'aspect production plutôt que sur l'aspect consommation. Finalement, seul un travail sur les thématiques de développement des techniques agricoles a permis de créer un véritable réseau entre les chambres d'agriculture et les agriculteurs, mais là encore, la participation du Parc est limitée.

⤵ ANALYSE

⤵ Point(s) fort(s) :

Bien que le spectre des actions en matière alimentaire soit limité, le Parc a souhaité contribuer à la production de certains produits relativement rares en France, comme les petits fruits rouges, et ce grâce à la mise en place de la marque Valeurs Parc.

⤵ À l'avenir :

Certaines dynamiques de proximité sont tout de même présentes dans le Parc Landes de Gascogne. Il y a par exemple 4 AMAP qui commencent à développer un réseau. Pour le moment, il n'y a pas d'accompagnement de la part du Parc, mais cela pourrait être envisagé à l'avenir, moyennant une ingénierie dédiée pour les thématiques agricole et alimentaire.

► PETIT PLUS

Créé en 1970, l'Ecomusée Marquèze a pour but d'expliquer le fonctionnement du système agro-pastoral de la fin du 19ème siècle grâce à une reconstitution. Aujourd'hui, le musée possède des terres, c'est pourquoi le Parc Landes de Gascogne a eu l'opportunité d'accueillir un agriculteur dans un schéma d'implantation local afin de sensibiliser les visiteurs aux activités agricoles contemporaines en plus des techniques anciennes et d'autoproduire certains des plats servis aux deux restaurants de l'Ecomusée.

“ **Tabler sur les produits de niche et la biodiversité** dans un territoire à fortes contraintes agricoles



Exposition « Ceux qui nous nourrissent » © David Darrault

CARACTÉRISTIQUES

- Date de création du PNR : 1996
- Superficie du PNR : 277 000 hectares
- Nombre de communes : 116
- Nombre d'habitants : 205 112
- Départements concernés : Indre-et-Loire & Maine-et-Loire
- Type de territoire : territoire rural à proximité de grandes villes
- Villes portes: Tours, Angers



➤ INTRODUCTION

Au vu de l'étendue de son territoire, le Parc Loire-Anjou-Touraine n'envisage pas la création d'un PAT unique mais plutôt d'accompagner certains territoires dans le montage de leur propre PAT. Par exemple, le Parc a soutenu la création du PAT de l'agglomération de Saumur au cœur de son territoire. Actuellement, le Parc Loire-Anjou-Touraine s'est engagé pour accompagner le PAT de Saumur Val de Loire vers un objectif territorial qui regroupe les questions agricoles aussi bien que les questions alimentaires.

Situé entre Tours et Angers, le Parc Loire-Anjou-Touraine est un territoire de confluences traversé par la Loire et ses affluents (Vienne, Indre, Cher, Authion et Thouet). De nombreux paysages y sont représentés : vignobles, prairies et bocages, plaines céréalières, landes, forêt... Par la présence du fleuve et ses rivières, la vallée de la Loire a depuis longtemps permis de cultiver fruits et légumes sur les riches terres limoneuses, lui valant ainsi le surnom de « jardins de la France ». L'agriculture constitue ainsi un pilier économique du territoire - occupant 63% de la surface du Parc, soit près de 170 000 hectares, et comptant près de 2500 exploitations professionnelles.

Attentes vis-à-vis des PAT :

- ➔ Engager une réflexion territoriale autour des questions alimentaires et pas seulement agricoles
- ➔ Questionner le rôle de la collectivité concernant la transition alimentaire et agro-écologique
- ➔ Dynamiser le territoire en mobilisant de nouveaux acteurs.

➤ ACTIONS

Le Parc Loire-Anjou-Touraine mène un travail important sur la préservation de la biodiversité et des paysages notamment dans le cadre du projet européen Natura 2000 ainsi qu'à travers les questions de la trame verte et bleue et de l'agriculture durable. A côté de ses inventaires biodiversité, le Parc accompagne de nombreux projets :

- Accompagnement des agriculteurs pour la mise en place des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) ;
- Mise en relation des propriétaires fonciers et de potentiels agriculteurs dans le cadre de la coopérative d'installation en agriculture paysanne (CIAP) ;
- Soutien à la mise en place de projets agroforestiers ;
- Accompagnement des communes souhaitant restaurer des milieux naturels ;



Concernant l'alimentation, le Parc s'engage sur deux axes principaux : l'éducation à l'alimentation notamment par la médiation culturelle et le développement des circuits alimentaires de proximité. L'éducation à l'alimentation :

- Accompagnement de projets à visée éducative à destination des scolaires, familles et individuels :
 - Ateliers participatifs et animations.
 - Spectacle « Les yeux plus grands que le monde » créé en partenariat avec la compagnie Spectabilis et l'ADEME, qui questionne les problématiques alimentaires ;
 - Exposition « Ceux qui nous nourrissent », galerie de portraits photographiques et sonores des acteurs qui agissent chaque jour pour nous nourrir.

Développement des circuits alimentaires de proximité :

- Favoriser l'approvisionnement en produits locaux et de qualité de la restauration collective ;
- Favoriser les circuits de vente de proximité, comme le soutien au développement des marchés paysans initiés par la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire.

➤ ACTEURS

Le Parc s'appuie sur des réseaux d'acteurs agricoles bien établis ; Chambre d'Agriculture, Groupement des Agriculteurs Biologistes et Biodynamistes (GABB), CIVAM, ADEAR. Plus largement, le Parc a entamé un travail de mise en réseau des acteurs associatifs afin de dynamiser le territoire. Dans le cadre de sa stratégie alimentaire, le Parc Loire-Anjou-Touraine souhaite développer

de nouveaux partenariats notamment dans le domaine social afin de porter des projets au plus près de ses habitants.

Un nouveau projet de charte de territoire 2023-2038 est en cours d'élaboration. Les démarches et méthodes participatives ont permis d'associer une grande diversité d'acteurs au futur projet de territoire et de faire émerger des attentes fortes sur la question alimentaire.

➤ ANALYSE

➤ Point(s) fort(s) :

- ➔ Développement d'outils et de partenariats en matière d'éducation à l'alimentation
- ➔ Renouvellement de la charte comme moment clé pour définir la politique alimentaire du Parc

➤ A l'avenir :

- ➔ Identifier ou développer des outils et des méthodes pour réaliser des diagnostics alimentaires de territoire
- ➔ Accompagnement du PAT de l'agglomération Saumur Val de Loire

► PETIT PLUS

Les troglodytes font la renommée de la région. Ces caves creusées dans le coteau ou dans la plaine pour en extraire la pierre ont aussi été utilisées pour le stockage du vin et la culture du champignon. Les troglos connaissent à présent une deuxième vie : restaurés en sites touristiques, chambres d'hôtes ou même hôtels, ils n'en finissent pas de séduire.



“ Le scénario Afterre 2050 comme support d’une vision commune entre les acteurs du territoire



© Jean-Pierre Fournioux

CARACTÉRISTIQUES

- Date de création du PNR : 1986
- Date de création du PAT : 2018
- Superficie du PNR : 331 035 ha
superficie du PAT : 430 000 ha
- Nombre de communes : 168
- Population : 103 948
- Région : Auvergne-Rhône-Alpes
- Départements concernés : Puy-de-Dôme, Haute-Loire, Loire
- Type de territoire : vallées et monts



➤ INTRODUCTION

Dans une logique de complémentarité, le Parc Livradois-Forez s’est associé au pôle d’équilibre territorial et rural (PETR) Grand Clermont pour développer un projet de PAT. En effet, les deux territoires ont intégré les questions alimentaires et agricoles dans leur charte. Le but de ce projet commun est d’assainir et de verdier tous les maillons de la chaîne alimentaire, tant côté producteur que consommateur. Après une phase de concertation sur le territoire, la méthode « scénario Afterres 2050 » a été menée afin de définir une stratégie et des actions à mener. Désormais, la phase opérationnelle se prépare et des initiatives concrètes vont être lancées. Le Parc a privilégié une approche scientifique de la question alimentaire et l’utilisation de modèles englobant tous les aspects du territoire pour projeter la relocalisation de son système alimentaire. En effet, l’outil de modélisation sur l’utilisation des terres (MOSUT) développé par Solagro permet d’élaborer des scénarios prospectifs afin de définir les besoins de production en fonction des besoins de consommation à l’horizon 2050 sur un territoire donné. Finalement, l’approche scénario Afterres 2050 permet aux acteurs du Parc de construire une vision commune pour le développement du territoire, ce qui facilite la réalisation politique et la concrétisation des projets.

➤ ACTIONS

Dans le cadre de son PAT, le Parc Livradois-Forez a défini 6 objectifs opérationnels dans lesquels s’inscrivent chaque action. Ces objectifs sont :

- ➔ Préserver et remobiliser les terres agricoles en surface et en qualité pour maintenir l’activité agri-locale
- ➔ Accompagner l’évolution des pratiques en faveur d’une agriculture respectueuse de l’environnement et rémunératrice
- ➔ Renforcer et créer les filières pour favoriser l’auto-suffisance alimentaire du territoire d’aujourd’hui et de demain
- ➔ Développer une culture du consommer sain, local et responsable
- ➔ Faciliter l’accès aux produits locaux
- ➔ Favoriser le développement d’une alimentation durable, saine et locale en restauration collective

Parmi les actions majeures, on retrouve :

- Développement du maraîchage de plein champs par la contractualisation avec les gros acheteurs
- Développement des rayons de produits locaux dans les commerces de proximité
- Mise en place d’un réseau de veille sur les outils de transformation agroalimentaire du territoire



© Audrey Jean

- Création d'un réseau des conseillers agricoles du Livradois-Forez pour accompagner la transition vers l'agroécologie
- Projet « Mon voisin paysan » proposition par le Parc d'animation pour les scolaires autour de la place de l'agriculture dans le Parc
- Projet GéoPAT pour une spatialisation sous contraintes des scénarios du PAT
- Projet d'écopôle : espace test, ferme maraîchère, magasin de producteurs
- GIEE circuits courts pour accompagner l'évolution des pratiques et des systèmes agricoles
- Projet de développement d'un abattoir
- Etude d'opportunité pour des plateformes dédiées aux produits locaux
- Emergence d'une gouvernance pour le PAT
- Mise en place d'un conseil scientifique du PAT

➤ ACTEURS

Au départ, le projet a été lancé par le PETR du Grand Clermont et le Parc Livradois-Forez. Mais très vite, plus d'une centaine d'acteurs se sont associés. En effet, le système ouvert permet à chacun d'intégrer le projet du moment qu'il souhaite. Pour que ce grand nombre d'acteurs puisse fonctionner correctement ensemble, plusieurs niveaux de responsabilité et deux niveaux de fonctionnement (technique politique) ont été définis. Il faut noter que les élus sont un élément indispensable du projet. De façon à ce que chaque acteur soit complémentaire, il a été nécessaire d'octroyer une représentation et une place à chacun tenant compte des potentiels les conflits d'intérêts (entre militants de la bio et industriels par exemple). La gouvernance du projet est la suivante :

- Groupes projets : les acteurs se regroupent autour d'une action, d'un projet ou d'une thématique de travail
- COPIL : structures institutionnelles (EPCI, PETR,

Parc, Chambres consulaires, DRAAF, ADEME...) et représentants des projets

- Comité scientifique : collectif de chercheurs interdisciplinaires pour mobiliser les compétences de recherche (PSDR INVENTER, Vetagro Sup, INRA...)
- Comité des financeurs : ADEME, DRAAF, Région, Département, communautés de communes, partenaires privés...
- Equipe de coordination : équipe technique PAT, élus du PETR Grand Clermont, Parc, CA63

➤ ANALYSE

➤ Point(s) fort(s) :

Au travers des PAT, le Ministère fournit un cadre large et souple qui permet d'adapter le contexte alimentaire sur chaque territoire. Ainsi, la démarche a été réellement ascendante, basée sur les acteurs du territoire et leurs visions pour l'avenir du territoire. Le Parc veille à la valorisation des initiatives de terrain, ce qui constitue un des facteurs de réussite dans l'implantation du PAT.

➤ A l'avenir :

A ce jour, le schéma de gouvernance a été validé et la phase opérationnelle sera mise en place en 2020. Les objectifs ambitionnés par le projet Afterres 2050 se dessinent dans le long terme et ambitionnent de :

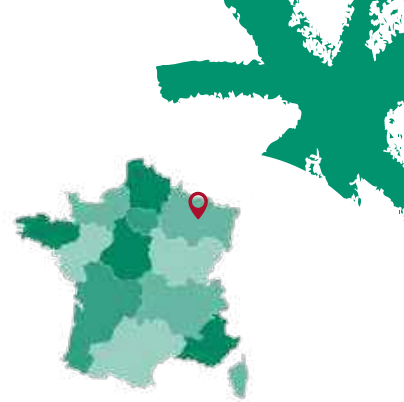
- Diviser par deux le rythme d'artificialisation des terres et de disparition des prairies naturelles
- Diviser par deux les émissions de gaz à effet de serre issues de l'agriculture
- Introduire 20% de protéagineux et légumineuses dans les rotations pour répondre à une évolution du régime alimentaire et de nutrition des cheptels (+ 10 000 hectares)
- Tendre vers 50% d'autonomie alimentaire en fruits et légumes (+ 4 000 hectares, soit une augmentation de 125 hectares par an)
- Garantir un coût matière de 2€ minimum par repas en restauration scolaire
- Diviser par deux les pertes et gaspillages sur toute la chaîne alimentaire

► PETIT PLUS

Ce PAT a été élaboré dans une logique de coopération entre un espace rural (le Parc Livradois-Forez) et un espace urbain (le Grand Clermont). Ainsi, le PAT couvre un territoire pertinent au regard des bassins de consommation et de production, tout en restant à une échelle adaptée à une gouvernance de proximité.



Lorraine



“ Un PAT pour créer du lien entre les partenaires et leurs actions



© Bartosch Salmanski

CARACTÉRISTIQUES

- Date de création du PNR : 1974
- Date de création du PAT : 2017
- Superficie du PNR: 210 805 hectares, PAT: 380 000 ha
- Nombre de communes: 183
- Population : 78 223
- Région : Grand-Est
- Départements concernés : Meuse, Meurthe-et-Moselle, Moselle
- Type de territoire : rural
- Villes portes: Verdun, Commercy, Saint-Mihiel, Pont-à-Mousson, Toul, Jarny, Château-Salins, Dieuze et Sarrebourg



➤ INTRODUCTION

Occupant plus de la moitié de la superficie du Parc, l'agriculture est une activité économique clé du territoire. Le Parc accueille une grande diversité de productions agricoles. Trois grands types d'exploitations dominent : les élevages bovins pour le lait et la viande, les exploitations mixtes de polyculture-élevage et les exploitations spécialisées en grandes cultures. L'élevage ovin est présent mais il est en régression sur la partie ouest du Parc. Les plateaux calcaires sont recouverts majoritairement de grandes cultures et les plaines et vallées sont consacrées à la polyculture-élevage. L'arboriculture et la viticulture dans une moindre mesure sont implantées dans le secteur des Côtes de Meuse, de Toul et de Moselle. Des productions originales comme la trufficulture ou la pisciculture sont également présentes. Il y a peu d'exploitations maraîchères. Toutefois, l'activité se développe. Les cultures, les prairies, les vignes, les vergers et les étangs sont des éléments structurants des paysages du Parc. En outre, les prairies, les pelouses calcaires et les étangs sont des milieux d'excellence pour la biodiversité.

Depuis 2007, l'agriculture biologique est en progression sur le territoire avec des conversions ou des installations en AB. Afin de soutenir et de

promouvoir des systèmes de production et des pratiques respectueuses de l'environnement, le Syndicat Mixte du Parc s'est fixé dans sa Charte l'objectif cible de passer de 3 à 12% de surfaces agricoles en agriculture bio à l'horizon 2030.

Le développement des circuits alimentaires de proximité est une priorité partagée par les acteurs du territoire et inscrite à ce titre dans la Charte du Parc. Cette thématique est par ailleurs identifiée comme un projet structurant prioritaire dans les conventions de partenariat Parc/Communautés de Communes. C'est dans ce cadre qu'une démarche expérimentale a été engagée en 2014 à l'échelle du PETR Val de Lorraine afin de définir une stratégie territoriale visant à rapprocher production et consommation et à développer une alimentation locale, durable et de qualité.

En 2016, le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle propose au Parc de faire une candidature commune à l'appel à projet de PAT. Le Parc naturel régional de Lorraine est l'un des 15 partenaires du PAT Sud 54, qui est structuré autour de la métropole du Grand Nancy et des agglomérations de Toul, Lunéville et Pont-à-Mousson. Le PAT Sud 54 est coordonné par le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle et a pour ambition d'assurer



© PNRL – Didier Protin

une promotion coordonnée de l'approvisionnement de proximité. L'objectif de ce PAT, au niveau global, est de créer du lien entre les partenaires et leurs actions afin d'élaborer une stratégie de développement territorial commune. Ce projet est labellisé Projet Alimentaire Territorial par le Ministère de l'Agriculture depuis septembre 2017. Il s'inscrit dans le cadre de plusieurs échelles d'intervention :

- Une animation à l'échelle du Sud de la Meurthe-et-Moselle pour planifier les flux de matières et les implantations d'outils collectifs de transformation et de stockage. Plusieurs projets de légumeries et de conserveries sont par exemple en cours de réflexion. La réflexion conduite à l'échelle du Sud 54 permet d'échanger sur la concurrence éventuelle entre ces projets et leurs tailles critiques afin de mailler le territoire de façon optimale en outils de transformation ;
- Une animation au niveau local, portée par les Pays/PETR, les Communautés de Communes et le Parc pour répondre aux enjeux propres aux territoires (environnement, nutrition, économie alimentaire, accessibilité sociale) et créer des synergies. Le rôle du Parc Lorraine s'inscrit à cette échelle locale.

➤ ACTIONS

En amont de la mise en place du PAT Sud 54, le Parc a réalisé une enquête sur les pratiques de consommation et les orientations de la demande en

matière de produits locaux. Il a recensé les projets de diversification au sein du territoire. L'objectif était de dresser un état des lieux de l'offre agricole et des besoins sur le territoire. Ce travail préalable a permis d'aboutir à la définition d'un plan d'actions en partenariat avec les collectivités et les producteurs du Val de Lorraine.

Objectif 1 : Améliorer la commercialisation des produits.

Depuis 2010, le Parc anime le réseau des Boutiques du Parc qui réunit 13 points de vente engagés à promouvoir les produits issus du territoire et à offrir des débouchés aux producteurs locaux.

Afin de rapprocher offre/demande en produits locaux, il a par ailleurs organisé deux salons professionnels destinés à mettre en relation producteurs et acheteurs, à renforcer la promotion des produits agricoles du Parc et à trouver de nouveaux débouchés commerciaux. Par ailleurs, le Parc développe la marque « Valeurs Parc » pour promouvoir les produits agricoles en phase avec les enjeux de la charte. Les produits prioritaires sont la viande bovine et ovine, le lait, les fruits et les poissons d'étang. Les prairies étant des milieux naturels majeurs pour la biodiversité et les paysages du territoire du Parc, une première démarche est engagée depuis 2018 pour valoriser les viandes bovines et ovines pour soutenir les élevages valorisant les prairies et basés sur un système herbager afin de limiter leur diminution, voire de regagner des surfaces en herbe.

Objectif 2 : fédérer les agriculteurs

L'étude sur l'offre alimentaire et la diversification agricole du territoire a permis de mettre en évidence les besoins des producteurs. Parmi les besoins exprimés, a été soulevée l'importance de favoriser le travail de mise en réseau des agriculteurs afin de :

- Poursuivre la dynamique collective lancée sur le territoire sous la forme d'un « club d'entreprises » dédié aux projets agricoles et de diversification
- Mettre en place des temps d'échanges autour des projets, des dispositifs d'accompagnement existants, de sujets sur lesquels les agriculteurs sont demandeurs d'informations...
- Proposer un point de repère régulier et convivial où l'on peut s'informer, débattre, inventer, créer des liens sur les thèmes de la diversification et de la valorisation des produits locaux.
- En 2018, 2 apéros fermiers ont été organisés : l'un sur le thème « Comment démarre-t-on son activité de diversification ? » ; l'autre sur le thème « transformer ses produits : un levier pour créer de la valeur ajoutée sur son exploitation ».



© PNRL – Didier Protin

Objectif 3 : développer la production

Le Parc a engagé la réalisation d'une étude de faisabilité préalable à la structuration d'une filière locale de valorisation des blés meuniers. Cette étude, qui fait suite au travail d'enquête, repose sur les besoins et attentes exprimés par le territoire et ses acteurs : Des agriculteurs qui réfléchissent aujourd'hui à diversifier leurs activités et à valoriser localement une partie de leur production en céréales / Un intérêt des artisans boulangers pour s'approvisionner en farine locale / Des consommateurs de plus en plus sensibles à la qualité et à la provenance des aliments qu'ils consomment / L'existence d'outils de transformation, de moulins et d'artisans meuniers locaux sur le territoire ou à proximité. Les objectifs de cette démarche sont multiples : créer de la valeur ajoutée sur le territoire au profit de l'ensemble des acteurs de la filière, améliorer les pratiques agricoles et limiter l'impact des cultures sur la ressource en eau et la qualité de l'air, valoriser les productions et les savoir-faire locaux au travers notamment de la Marque Valeurs Parc... Les résultats de l'étude de faisabilité sont attendus pour début 2020.

Il accompagne par ailleurs les projets d'outils de transformation et soutient les filières d'approvisionnement. Dans ce cadre, une étude-action préalable à la mutualisation et au développement d'outils de transformation des produits agricoles issus du territoire des PETR Cœur et Val de Lorraine, portée par le PETR Val de Lorraine, a été engagée fin 2019.

Objectif 4 : Améliorer la communication

En 2018, le Parc a organisé l'opération « Rendez-vous à la Ferme », événement au cours duquel les fermes du territoire ont été invitées à ouvrir leurs portes au public pour y présenter leurs savoir-faire, leurs métiers et la richesse de leurs produits.

➤ ACTEURS

Sont partenaires du PAT Sud 54, les 15 structures suivantes : le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle, le Pôle métropolitain Nancy Sud Lorraine, la Métropole du Grand Nancy, le Pays Terres de Lorraine, le PETR du Lunévillois, le PETR du Val de Lorraine, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, la Chambre départementale d'agriculture, la Chambre départementale des métiers et de l'artisanat, Paysan Bio Lorrain, l'Université de Lorraine, le CPIE de Champenoux et le Parc naturel régional Lorraine. Les initiatives engagées dans le cadre de la création du PAT et les efforts de mise en relation des acteurs ont permis d'amorcer une dynamique positive de réseau.

Par ailleurs, par l'échelle du PAT, le Parc est amené à dialoguer avec le département, les collectivités, les chambres d'agriculture, la métropole du Grand Nancy, etc.

➤ ANALYSE

Avec le PAT Sud 54, le Parc bénéficie d'un appui fort du département dans les démarches de mise en relation des acteurs au niveau du territoire.

À l'avenir, le Parc envisage de développer des actions sur le volet social, et notamment des actions de sensibilisation sur les enjeux d'une alimentation locale et de qualité.

► PETIT PLUS

Le Parc dispose de nombreuses zones humides qui ont contribué à sa reconnaissance comme un territoire d'intérêt national et international, deux étangs étant inscrits au patrimoine mondial des zones humides (label Ramsar). Quelques 800 sources alimentent de nombreux cours d'eau, en plus de nombreux étangs sur le territoire (plus de 220). Ces zones humides permettent la conservation de la biodiversité.

“ Des PAT intercommunaux sur le territoire, le Parc mène des actions en faveur de la reconnaissance et de la consommation de produits locaux ”



© PNRMP

CARACTÉRISTIQUES

- Date de création du PNR : 1979-1996 / 2014
- Superficie du PNR : 197 221 ha
- Nombre de communes : 89
- Villes portes : Niort, Luçon, Fontenay-le-Comte, La Rochelle
- Nombre d'habitants : 199 462
- Régions : Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine
- Départements concernés : Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Vendée
- Type de territoire : marais



➤ INTRODUCTION

Le Marais Poitevin est la deuxième plus grande zone humide de France, ce qui représente des milliers de kilomètres de canaux creusés par l'homme et encore plus d'arbres plantés pour fixer les berges sur 107 526 hectares. Ces paysages particuliers entraînent une relation renforcée des hommes à l'écosystème dans lequel ils vivent. Mais avec ses 120km de long, ses 2 régions, ses 3 départements et ses 8 communautés de communes, le Parc Marais Poitevin ne s'est pas positionné pour avoir son propre PAT. Certaines collectivités mènent leur propre démarche. En étant la seule entité à avoir une lecture interdépartementale, il est donc difficile pour le Parc d'aboutir à des actions globales. Néanmoins, il s'implique dans les différents projets de PAT qui sont mis en place par les acteurs à l'échelle intercommunale. Ainsi, il met en œuvre des outils, en particulier la marque « Valeurs Parc » et la mise en place d'un réseau de producteurs du territoire, ce qui permet de contribuer aux projets sans en être porteur.

➤ ACTIONS

L'action du Parc Marais Poitevin se concentre davantage sur la protection de la biodiversité que sur les questions alimentaires. Cependant, ces

dernières influencent les paysages, ce qui nécessite pour le Parc d'adopter une approche large des diverses thématiques. Pour cela, il constitue un grand réseau et participe de plusieurs manières aux actions menées sur le territoire. Le diagnostic de l'ensemble des démarches sera réalisé dans un second temps seulement si un projet alternatif à celui d'un PAT venait à se présenter. Pour l'instant, voici les actions principales du Parc pour l'alimentation:

- ➔ Maître d'ouvrage sur des projets
- ➔ Accompagnement au développement de l'approvisionnement local des cantines scolaires
- ➔ Démarche « le marais dans l'assiette »
- ➔ Marque « valeurs parc » : viande bovine, miel et autres produits non alimentaires
- ➔ Participation au Salon de l'agriculture pour mettre en valeur les produits du terroir

➤ ACTEURS

Les acteurs du territoire ne sont pas répertoriés, mais ils sont connus du Parc: fédérations, producteurs, chambres d'agriculture, associations et collectivités locales. Cependant, l'inverse ne semble pas toujours vrai puisque le Parc Marais Poitevin n'est pas toujours identifié comme un partenaire dans les différents projets qui ont lieu. C'est



pourquoi il cherche actuellement à être initiateur de projets et à communiquer sur le rôle qu'il peut jouer sur le territoire.

➤ ANALYSE

➤ Point(s) fort(s) :

Afin d'être plus ancré sur le territoire, un Parc doit communiquer sur son rôle. Et c'est ce que fait très bien le Marais Poitevin. Par exemple, son site Internet est intuitif et les graphismes modernes. Mais de manière plus originale, le Parc parie également sur la radio. Ainsi, depuis septembre 2018, des émissions pour présenter le Parc et ses missions sont prévues sur la Radio RCF Charente-Maritime un vendredi par mois. Bien sûr, les podcasts sont à retrouver sur le site Internet du Parc. Parallèlement à cela le Marais poitevin est souvent sollicité par des médias nationaux pour promouvoir son territoire (France 3 sur les éditions Régionales, Ouverture d'un 13h 00 France 2 pour valoriser son travail sur la Marque, M6 avec l'enregistrement de l'émission Top Chef en lien avec la Fédération,...)

➤ A l'avenir :

Le Parc a la volonté de développer le marquage des produits alimentaires de la marque Valeurs Parc. Par ailleurs, il va accompagner les EPCI engagés dans l'élaboration de PAT.

► PETIT PLUS

Classée « Grand site de France » depuis 2010, la Venise verte est certainement l'emblème du Marais Poitevin. Dans ce véritable labyrinthe aquatique, les promeneurs découvrent l'endroit au fil de l'eau, en louant de petites embarcations dans les villages alentours. Appelé ainsi depuis 1902 à des fins touristiques, ce paysage surprenant est le meilleur atout du Parc pour sensibiliser les visiteurs.

Massif des Bauges



Un territoire dynamique sur le plan agricole et alimentaire collaborant avec les PAT de son territoire et souhaitant renforcer le volet alimentation de sa charte



CARACTÉRISTIQUES

- Date de création du PNR : 1995
- Superficie du PNR : 88 454 hectares
- Nombre de communes : 67
- Population : 76 022
- Région : Auvergne-Rhône Alpes
- Départements concernés : Savoie et Haute-Savoie
- Type de territoire : territoire rural et montagneux
- Villes portes : Aix-les-Bains, Ugine, Albertville, Chambéry, Annecy, Rumilly



➤ INTRODUCTION

Le Parc Massif des Bauges se démarque par son engagement de longue date sur les questions agricoles et alimentaires. Ainsi, sans pour autant porter un PAT, le Parc est actif dans ce domaine et certains EPCI à cheval sur ce territoire sont porteurs de PAT. Le Parc ne souhaite pas, à ce jour, porter de PAT car il estime ne pas être le bon périmètre pour porter un tel projet, par sa géographie montagneuse et le fait que les agglomérations représentent une échelle plus appropriée, étant plus capables d'acquérir une relative autonomie alimentaire. Elles se sont donc saisies de la question.

En termes d'agriculture, sur le territoire du Parc, les agriculteurs élaborent une grande diversité de productions, notamment grâce aux piémonts, mais pas en quantité suffisante pour approvisionner la population locale. L'agriculture principale est l'élevage et la production fromagère, caractérisée par plusieurs AOP et IGP. L'agriculture biologique se développe beaucoup, à travers la conversion des agriculteurs ou de nouvelles installations, même si la part initiale des producteurs labellisés Agriculture Biologique était très faible (4% en 2015). Par ailleurs, la viticulture et l'arboriculture sont également des filières importantes.

➤ ACTIONS

Non seulement le Parc accompagne indirectement et suit les PAT de son territoire, mais il est aussi actif sur le sujet de l'alimentation et de l'agriculture à travers plusieurs projets :

- Une réflexion ancienne sur l'intégration des produits locaux dans la restauration collective, aujourd'hui bien reprise par les agglomérations portes ;
- La valorisation du patrimoine alimentaire et des savoir-faire à travers le projet « AlpFoodWay » dont un des objectifs à moyen terme serait de reconnaître le patrimoine alimentaire alpin comme patrimoine de l'UNESCO. Le Parc a un programme de recensement des savoir-faire alimentaires et recettes traditionnels ;
- Dans le cadre de l'expérimentation des mesures agri-environnementales « prairies fleuries », aujourd'hui intégrées à la PAC et dans les PAEC, le concours des Prairies Fleuries, a été initié dans le massif des Bauges en 2006 et est devenu national en 2010.
- Le PAEC du massif des Bauges est actuellement concentré sur les questions des alpages et des pelouses sèches des sites Natura 2000 ;
- La valorisation des pratiques de gestion des prairies naturelles biodiversées, rentables pour les systèmes laitiers extensifs de montagne, en



© PNRMB

particulier avec la filière Tome des Bauges ;

- La structuration des filières avec notamment l'accompagnement d'éleveurs leurs permettant d'intégrer les filières fromagères AOP et de renforcer le tissu coopératif ou un travail spécifique auprès des petites filières comme les plantes aromatiques et médicinales, le miel et la viande bovine ;

- L'accompagnement des écoles du territoire sur la sensibilisation sur plusieurs thèmes dont l'alimentation et plusieurs aménagements pédagogiques ou de médiation dans les coopératives laitières, épicerie locales et biologiques ou encore en alpages ;

- La signalétique commune et intégrée pour mettre en avant les producteurs pratiquant la vente directe ;

- Le soutien à la création de la miellerie collective réunissant des apiculteurs professionnels et amateurs et installée à côté d'une fromagerie, afin de faire le lien entre les prairies naturelles et les produits qui en sont issus ;

- L'engagement pour la préservation des espaces agricoles en travaillant avec les communes sur les documents d'urbanisme, en tant que personne publique associée ;

- Divers évènements tels que des comices agricoles ou des marchés de producteurs.

➤ ACTEURS

Le Parc a une bonne connaissance des acteurs présents dans le Cœur des Bauges, en particulier et dans le reste du massif. Les syndicats de filières, les sociétés d'économie alpestre, la Chambre d'Agriculture, les coopératives et les épiceries locales sont des partenaires du Parc.

Le Parc représente un lieu de concertation sur les projets dans le territoire. La politique agricole du territoire est animée et portée par l'Association des Agriculteurs du Parc qui réunit les filières agricoles, les élus, les agriculteurs et le Parc. Elle est un des canaux permettant des échanges forts entre le Parc et la profession agricole.

Le Parc est aujourd'hui imbriqué dans plusieurs agglomérations dont plusieurs récemment agrandies. Il y a donc un nouvel enjeu de redéfinir les partenariats avec les agglomérations, notamment dans la nouvelle charte.

Le Parc a d'importants liens avec les EPCI, porteurs de PAT sur le territoire :

- ➔ La ville d'Albertville qui a candidaté l'année dernière à un PAT mais n'a pas été retenue. Cette candidature s'étant faite rapidement, le Parc y a peu participé ;
- ➔ Le Grand Annecy en lien avec la Chambre d'Agriculture qui a rédigé son Projet Agricole pour le Territoire. Le Parc a participé à l'écriture du projet et faisait partie des acteurs concertés sur le sujet ;
- ➔ Grand Lac qui forme son PAT, le Parc est associé à ce projet ;
- ➔ Grand Chambéry avec qui le Parc souhaite se mettre en phase et coopérer sur l'alimentation. Ils œuvrent déjà ensemble pour la valorisation des produits locaux et la structuration de l'offre à travers la construction conjointe du Schéma Agricole 2020-2025 ;
- ➔ La Communauté des Communes des Sources du Lac d'Annecy qui rédige actuellement son projet agricole de territoire avec les agriculteurs et la Chambre d'Agriculture
- ➔ Le Département de la Savoie qui se positionne comme « ensemblier » des démarches des EPCI pour structurer les démarches et actions concernant l'alimentation.
- ➔ Jusqu'à présent, le Parc a eu une contribution relativement faible dans les PAT et sa participation s'est définie au cas par cas. Dans le cadre de la révision de sa Charte, le Parc va intégrer les démarches existantes et définir ses propres stratégies et actions pour les 15 années à venir.



➤ ANALYSE

➤ Point(s) fort(s) :

- La diversité agricole prometteuse pour tendre vers une certaine autonomie alimentaire
- L'engagement de longue date du Parc sur les questions alimentaires et agricoles
- La bonne connaissance du Parc des acteurs du territoire

➤ À l'avenir :

La rédaction d'une nouvelle charte va permettre d'intégrer l'alimentation et d'en faire une des priorités du projet de territoire

► PETIT PLUS

Un des éléments propres au Parc des Bauges est son engagement historique sur les questions de l'alimentation et de l'agriculture qui fait de lui un Parc précurseur, relativement avancé notamment sur les questions d'offre alimentaire à travers la structuration des filières et la valorisation des produits et de la diversification.

Millevaches en Limousin

Émergence d'un Projet Alimentaire Territorial sur le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin



© PNRMEL

CARACTÉRISTIQUES

- Date de création du PNR : 2004
- Superficie du PNR : 335 067 hectares
- Nombre de communes : 124
- Ville porte : Eymoutiers, Felletin, Meymac, Treignac
- Nombre d'habitants : environ 38 950
- Région : Nouvelle Aquitaine
- Départements concernés : Corrèze, Creuse, Haute-Vienne
- Type de territoire : hyper rural



INTRODUCTION

Éloigné des grandes villes, le territoire du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin se situe à cheval sur trois des départements de la Région Nouvelle-Aquitaine : la Corrèze, la Creuse et la Haute-Vienne. Avec moins de 12 habitants/km² ce territoire de moyenne montagne peut être considéré comme hyper rural.

L'agriculture, composante majeure de l'économie, des paysages et du patrimoine naturel, occupe 36% de la superficie globale. Elle est basée dans sa très grande majorité sur des systèmes herbagers avec l'élevage bovin et ovin allaitant comme principales productions. La diversité de l'offre alimentaire se trouve réduite par les contraintes de sols et de climat inhérentes au territoire : l'offre est restreinte en légumes, légumineuses, produits laitiers.

Par ailleurs, producteurs et restaurants collectifs parfois d'effectifs modestes (moins de 50 repas) se situent souvent à plus de 30 minutes de route et ont à faire face à une double contrainte avec de « petits » volumes à transporter sur de relatives « grandes » distances.

Dans ce contexte, le Parc porte depuis plus de 10 ans des actions favorisant le développement d'une

alimentation durable sur son territoire. À travers ses missions d'expérimentation et d'innovation et son rôle de mise en réseau, le Parc a ainsi contribué à initier des dynamiques nouvelles visant le développement d'une agriculture et d'une alimentation durables.

Dans la continuité de ce travail, le Parc et ses partenaires ont souhaité candidater à l'appel à projets 2019-2020 du Programme National pour l'Alimentation (PNA) afin de mettre en œuvre un Projet Alimentaire Territorial ayant pour objectif de promouvoir et développer une démarche alimentaire durable, locale et de qualité sur les 124 communes du Parc.

ACTIONS

Le projet cible l'ensemble des acteurs du système alimentaire : producteurs, transformateurs, distributeurs et consommateurs, ainsi que les élus locaux. En s'appuyant sur les multiples actions réalisées ces dernières années par les acteurs du territoire et différents travaux diagnostiques, une articulation du projet autour de trois volets d'actions a été retenue.



Axe 1 : Fédérer les acteurs locaux autour d'une stratégie alimentaire territoriale s'adaptant aux spécificités locales et construite collectivement pour être partagée et acceptée de tous.

Au-delà d'une implication croissante (nouveaux acteurs, fréquence de participation...) des acteurs territoriaux à cette démarche, il est attendu du projet qu'il contribue à la structuration d'une gouvernance établie et pérenne.

Des entretiens de recherche menés par le Laboratoire Géolab (unité mixte CNRS-Université de Limoges-Université de Clermont-Ferrand) viseront à collecter des informations, évaluer le degré de participation, et faciliter le rattachement à la démarche de personnes qui s'expriment moins dans les réunions ou sont moins insérées dans les réseaux.

Un important travail de sensibilisation et d'information sera poursuivi par le coordinateur auprès des acteurs pertinents du territoire, en particulier les collectivités (Départements, EPCI, communes) afin de mobiliser et inciter à participer activement à cette démarche. Plus particulièrement, le Parc veillera à maintenir une étroite coordination avec les territoires voisins portant des projets ou actions alimentaires afin d'assurer cohérence et complémentarité.

Axe 2 : Approfondir la connaissance des enjeux agricoles et alimentaires à l'échelle du Parc, en mutualisant les connaissances et en réalisant un diagnostic partagé aussi exhaustif que possible.

Ce travail apparaît indispensable afin d'assurer une

orientation la plus pertinente possible de la stratégie alimentaire sur le moyen et le long terme et devra donc permettre d'argumenter les décisions futures qui seront prises.

Axe 3 : Développer et soutenir des actions pilotes poursuivant et complétant les dynamiques initiées, et répondant aux enjeux et problématiques prioritaires identifiés avec les acteurs locaux.

Le plan d'actions pilotes présenté découle de l'analyse des travaux diagnostiques réalisés par le passé et de celle des différentes rencontres conduites avec les acteurs locaux. Il vise essentiellement à poursuivre, sur la durée du projet, les dynamiques engagées par les partenaires au cours des dernières années et à expérimenter de nouvelles actions. Il s'articule autour des points suivants :

A. SOUTENIR ET FAVORISER UNE AGRICULTURE DURABLE, LOCALE, DIVERSIFIÉE ET DE QUALITÉ (s)

A.1. Favoriser la diversification de la production en développant et structurant de nouvelles filières

A.2. Accompagner les dynamiques de transmission et d'installation en promouvant des outils innovants pour accompagner la transmission et l'installation

A.3. Favoriser le développement des pratiques agricoles durables

- A.3.1. Accompagner et sensibiliser les agriculteurs au changement de pratiques, notamment vers l'agriculture biologique (AB)

- A.3.2. Valoriser et promouvoir davantage les bonnes pratiques déjà existantes sur le territoire

A.4. Inscrire l'alimentation et l'agriculture dans un cadre général de développement territorial en sensibilisant les élus et les décideurs à l'importance de l'agriculture sur le territoire

B. SOUTENIR ET FAVORISER UNE CONSOMMATION DURABLE, LOCALE ET DE QUALITÉ(S)

B.1. Former et sensibiliser la population aux avantages d'une alimentation durable en développant des animations de sensibilisation sur des thématiques variées (saisonnalité des produits, gaspillage alimentaire, ateliers cuisine, construction des prix, lien alimentation/santé/environnement...)

B.2. Faciliter l'accès aux produits locaux pour tous

- B.2.1. Accompagner la création de nouveaux lieux de vente (épicerie itinérante, magasin de producteurs, marchés, AMAP...)

- B.2.2. Développer de nouveaux modes d'approvisionnement pour la restauration collective (plateforme de massification de l'offre) ou pour les particuliers (commandes groupées)

B.3. Accompagner et former les acteurs de l'alimentation

- B.3.1. Former et accompagner les acteurs de la restauration collective (gestion de budget, normes d'hygiène, pratiques culinaires, recettes, diététique, allotissement, gaspillage alimentaire...)

- B.3.2. Favoriser la mise en relation entre les producteurs et les acheteurs potentiels (planification et contractualisation, rencontres, adéquation entre l'offre et la demande...).

➤ ACTEURS

Le rôle de coordinateur du projet est assuré par le PNR de Millevalches en Limousin. Il est donc responsable de la mise en œuvre et est le contact privilégié de l'administration.

Les partenaires « copilotes » sont les Chambres d'agriculture 19 et 87, Interbio Nouvelle Aquitaine, le laboratoire Géolab (unité mixte CNRS-Université de Limoges-Université de Clermont-Ferrand), les membres du réseau Inpact Limousin (ADEAR Limousin, Terre de Liens Nouvelle-Aquitaine, Fédération des CIVAM en Limousin, Agrobio 19, Agrobio 87, Groupement des Agriculteurs Biologistes de la Creuse (GAB 23)). Ces partenaires participent activement aux instances de gouvernance et sont impliquées dans les prises de décisions relatives à la stratégie du projet. Par ailleurs, chacun gère la mise en œuvre des actions pilotes relevant de son champ de compétences, relaie la communication, contribue au diagnostic partagé et à la démarche de suivi et d'évaluation.

Le groupe des partenaires « non-copilotes » est constitué des autres acteurs du territoire (EPCI, départements, communes, associations dont celles

de solidarité, entreprises, collectifs d'agriculteurs, structures de restauration collective...) souhaitant s'associer à la démarche.

L'instauration d'un comité de pilotage est prévue. Cette instance décisionnelle aura pour mission, entre autres, de préciser les enjeux prioritaires et les objectifs du projet, de valider les documents voués à être diffusés (diagnostic partagé, fiches actions...) et de définir un plan d'actions à moyen et long terme. Il sera organisé par le Parc et réunira les « copilotes » et les financeurs. Le cas échéant, des partenaires « non-copilotes » pourront être conviés.

➤ ANALYSE

➤ Point(s) fort(s) :

- ➔ Démarche collective et concertée : candidature issue d'une co-construction avec une pluralité et une diversité d'acteurs (collectivités, associations, agriculteurs, distributeurs, restaurateurs, établissements sociaux-médicaux...);
- ➔ Transversalité de la démarche : diversité des co-pilotes (associations, collectivités, Chambres consulaires...) et des structures impliquées dans les travaux de co-construction ;
- ➔ Pérennité du projet : projet à la fois ancré dans :
- ➔ La continuité des actions passées du Parc en faveur d'une alimentation durable notamment du programme REGAL de 2015 à 2019 (Retrouvons Ensemble le Goût des Aliments Locaux) ;
- ➔ La nouvelle Charte du Parc, renouvelée en décembre 2018 pour 15 ans, plusieurs mesures insistant en effet sur l'intérêt de promouvoir une alimentation locale et durable, en particulier la Mesure phare 20 « Relocaliser la transformation, la distribution et la commercialisation des produits agricoles » et les Mesures 19 « Favoriser l'accès au foncier pour des porteurs de projets innovants » et 21 « Développer et promouvoir une agriculture alliant viabilité économique et respect de l'environnement ».

➤ À l'avenir :

Terre d'élevage allaitant par excellence, le territoire compte quelques exploitations de petits fruits, souvent en diversification d'un atelier d'élevage. Une exploitation du territoire pratique la cueillette de myrtilles sauvages sur une quinzaine d'hectares de landes, gérées dans ce but. Trois de ces exploitations bénéficient de la marque Parc pour les petits fruits rouges et transformés depuis 2014.

Montagne de Reims



Un PAT en construction

issu de la demande des acteurs du territoire
avec un besoin de diversification



© PNRMR

CARACTÉRISTIQUES

- Date de création du PNR : 1976
- Superficie du PNR : 53 300 hectares
- Nombre de communes : 65
- Nombre d'habitants : 34 207
- Départements concernés : la Marne
- Type de territoire : périurbain
- Villes portes : Reims, Châlons-en-Champagne et Épernay



➤ INTRODUCTION

Le Parc de la Montagne de Reims est caractérisé par 40 % de forêt, 40 % de cultures et 20 % de vignes. C'est un Parc périurbain entouré de 3 villes-portes : Châlons-en-Champagne, Épernay et Reims.

Depuis 40 ans, le Parc agit pour préserver et valoriser son territoire. Il est d'ailleurs partiellement inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne » et ses forêts domaniales ont obtenu le label Forêt d'Exception. La Charte du Parc prévoit de travailler sur les paysages viticoles et agricoles, la préservation des milieux naturels (zones humides, biodiversité...), mais il n'y a encore jamais eu de chargé de mission agricole au Parc. En plus de l'agenda annuel qui est animé par les agents du Parc, le Pôle Education au Territoire a développé des actions d'information et de sensibilisation à destination de tous les publics : accompagnement de projets et animations de jardin pédagogique et espace biodiversité, éducation alimentaire et sensorielle, lutte contre le gaspillage alimentaire, circuits courts, création d'outils, etc.

Fin 2018, le pôle éducation au territoire a organisé son 5^{ème} séminaire cette fois sur le thème de l'alimentation durable. Ce séminaire a mis en évidence l'urgence de développer les actions sur

cette thématique pour répondre aux besoins du territoire, aux évolutions des modes de consommations de ses habitants, aux enjeux de la loi EGALIM, etc. Ce séminaire a amené le Parc à faire émerger un Projet Alimentaire Territorial pour répondre aux enjeux, aussi bien environnementaux, économique que sociaux, de son territoire et plus largement celui du triangle marnais (Châlons-en-Champagne, Épernay, Reims).

Attentes vis-à-vis du PAT :

- ➔ **Fédérer** les acteurs autour d'un projet alimentaire territorial en prenant en compte les dimensions sociales, environnementales, économiques et de santé du Triangle Marnais,
- ➔ **Comprendre** le fonctionnement du système alimentaire à l'échelle du territoire en réalisant un diagnostic approfondi, répertorier les attentes et difficultés des acteurs en allant à leur rencontre,
- ➔ **Connecter** les différentes problématiques gravitant autour de l'alimentation,
- ➔ **Rapprocher** la production locale et la consommation locale, faciliter l'accès aux produits locaux,
- ➔ **Animer** un projet structurant pour le territoire qui permet de renforcer les liens entre les villes et la campagne.



➤ ACTIONS

Avec des objectifs importants en matière de protection des paysages et de la biodiversité, le Parc de la Montagne de Reims met en place un Plan de Paysage afin d'identifier les nouveaux enjeux paysagers du Parc et des pistes d'évolution futures. De plus, le pôle milieux naturels a lancé avec grand succès un appel à projet pour co-financer la plantation de vergers et de haies par des porteurs de projets publics et privés. En parallèle, la fête de la pomme est organisée chaque année dans le cadre de la semaine du goût avec au programme : la découverte du verger du Parc et la transformation des pommes en jus, des animations culturelles et un marché de producteurs locaux.

Le Parc cherche également, à s'impliquer sur les thématiques d'alimentation durable sur le territoire dans la cadre de la révision de sa Charte. Depuis plusieurs années, le pôle Education au territoire, dans le cadre de son projet éducatif, propose des projets en lien avec l'alimentation durable afin de :

- Lutter contre le gaspillage alimentaire : le Parc organise des interventions ponctuelles ou sous forme de projets pour des groupes scolaires et extra-scolaires. Il s'agit de faire prendre conscience aux participants de l'impact du gaspillage alimentaire en lien avec les enjeux du développement durable ainsi que de mettre en place des solutions concrètes et durables pour le limiter.

- Sensibiliser à une alimentation plus saine et responsable : le Parc propose des actions d'éducation sensorielles au goût et à l'alimentation. Le verger conservatoire du Parc et son jardin pédagogique servent de support aux animations.

- Accompagner la création de biodiversité dans les établissements scolaires et extra-scolaires : le Parc accompagne l'introduction de jardins pédagogiques dans les écoles du territoire.

- Accompagner le développement des circuits courts et/ou de proximité : le Parc accompagne les initiatives locales. En 2018, 2 associations ont vu le jour sur son territoire qui permettent, entre autres, l'accès à des produits locaux aux habitants du Parc et l'organisation de marchés des producteurs locaux.

➤ ACTEURS

Le séminaire « alimentation durable : tous concernés, tous acteurs » a permis de réunir plus de 100 participants venants d'horizons différents : élus, agriculteurs, producteurs, gestionnaires de la restauration collective, directeurs de structures, techniciens, animateurs.... Ce séminaire fut le point de départ du PAT où les acteurs ont exprimé leurs besoins et la nécessité de poursuivre une démarche sur l'alimentation. Et donc, pour ce faire, de réaliser un diagnostic approfondi afin d'avoir un état des lieux et une cartographie complète du territoire et ses acteurs pour ensuite pouvoir développer des actions en accord avec les enjeux et les besoins identifiés.

Suite à ce séminaire, le Parc a déposé un projet et créé un poste de chargé de projet alimentaire territorial pour réaliser le diagnostic et construire le plan d'action en concertation avec les acteurs du Triangle Marnais, avec comme volonté :

- ➔ Impulser une dynamique sur le Triangle Marnais afin de permettre à l'alimentation de devenir un sujet fédérateur et structurant pour le territoire.
- ➔ Développer un pilotage collectif, réunissant à la fois des acteurs privés et publics représentant les différentes dimensions du système alimentaire du territoire.

La démarche du PAT passe avant tout par la mise en place d'une gouvernance territoriale en vue de définir les attentes de chacun, de partager une culture commune et de promouvoir une démarche collective. Afin de mener au mieux le projet, plusieurs instances de gouvernances ont vu le jour :

- Le comité de pilotage : instance décisionnelle formée des élus
- Le comité technique : instance technique chargée de construire, mettre en place le diagnostic
- Les groupe de travail thématiques : instance opérationnelle, afin d'apporter son expertise sur les sujets précis, participer à la réalisation du diagnostic et à la mise en place d'actions concrètes

La période 2020-2022 est dédiée à la construction du diagnostic de territoire et l'élaboration du plan d'action par le Parc, ses partenaires et l'ensemble des acteurs volontaires du système alimentaire.

► PETIT PLUS

Chaque année, le Parc produit 300 millions de bouteilles de champagne (avec comme principaux cépages le Pinot noir, le Pinot meunier et le Chardonnay), cultivé sur plus de 10 000 hectares et mis en bouteille par 300 Maisons de Champagne.

Depuis 2015, 7 communes du Parc sont classées « Côteaux, Maisons et Caves de Champagne » au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Des initiatives citoyennes et collectives voient de plus en plus le jour sur le territoire : marché des producteurs, vente de proximité, installation, valorisation des savoirs faire locaux etc.

¹ Parc-pilote du Projet « Système d'observation, d'accompagnement et d'appui aux initiatives et dynamiques territoriales de transition alimentaire au sein du réseau des Parcs naturels régionaux » (lauréat du PNA 2018) mené avec RESOLIS

⊙ ANALYSE

⊙ Point(s) fort(s) :

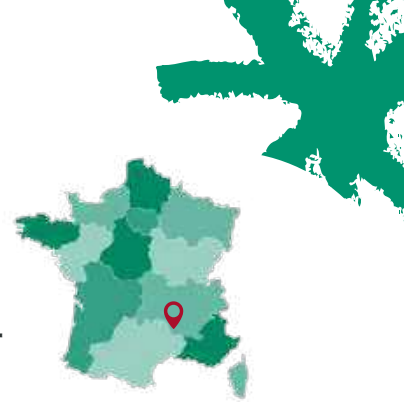
- Un intérêt citoyen fort pour une alimentation plus locale, avec de nombreuses initiatives qui émergent.
- Une volonté des acteurs à réaliser un diagnostic partagé pour accompagner la transition agricole et alimentaire du territoire.
- Une gouvernance de projet mise en place pour réaliser le diagnostic du système alimentaire du territoire et co-construire le plan d'action.

⊙ À l'avenir :

- Développer des actions partenariales d'information et de sensibilisation à l'alimentation durable
- Continuer à mettre les acteurs en lien et créer de nouvelles synergies
- Mettre en place des actions pilotes sur le territoire durant la phase de diagnostic et d'élaboration du plan d'action



Monts d'Ardèche



“ **Un territoire très engagé sur l'agriculture et les circuits-courts avec tous les ferments d'un PAT**



CARACTÉRISTIQUES

- Date de création : 2001
- Superficie : 228 000 hectares
- Nombre de communes : 145
- Population : 80 000
- Région : Auvergne-Rhône-Alpes
- Département concerné : Ardèche et Haute-Loire
- Type de territoire : grands plateaux et terrasses
- Villes portes : Privas et Aubenas



© PNRMA

➤ INTRODUCTION

Le Parc Monts d'Ardèche est très présent sur les questions d'alimentation et d'agriculture même si, jusqu'à présent, les choix liés à la politique agricole sont plutôt orientés vers d'autres dispositifs où l'alimentation n'est pas l'angle d'attaque privilégié. Le Parc intègre progressivement des actions développées par une entrée « alimentation » qui prennent de plus en plus de sens au vu des évolutions récentes, tandis que jusqu'à présent, d'autres entrées ont été privilégiées, notamment agricoles, telles que les pratiques agricoles, la reconquête foncière ou encore l'accompagnement des filières. C'est, entre autres, pourquoi le Parc ne porte pas de PAT même si une démarche actuellement en œuvre portée par le SCOT Ardèche méridionale agit sur la préservation du foncier.

Le Parc est engagé dans une réflexion commune avec le département de l'Ardèche pour traiter de la question de l'alimentation et des changements de comportements alimentaires. Il s'interroge notamment sur le rôle qu'il peut prendre pour être acteur et sur la manière de créer un levier public pour accompagner les filières et les consommateurs. Ces réflexions sont l'occasion d'envisager de nouvelles actions. A terme, le Parc pourrait être porteur d'un PAT.

Ce travail de prospective pour une transition

alimentaire débuté en 2020 est réalisé dans le cadre d'un Contrat de Transition Ecologique et vise à placer l'alimentation comme clé d'entrée des politiques territoriales en Ardèche. Les EPCI, chambres consulaires, le Département de l'Ardèche et les associations locales (EEDD, sociales...) sont mobilisés.

Le projet vise à favoriser le développement de PAT « transition alimentaire » à l'échelle intercommunale.

Le bureau d'études TERRALIM allié pour l'occasion au cabinet TERO, accompagne le Parc.

L'agriculture du Parc est très diversifiée avec notamment trois activités dominantes : la châtaigne, la viande et la viticulture.

Attentes vis-à-vis des PAT :

- ➔ Partager la gouvernance sur l'alimentation ;
- ➔ Créer des attentes en termes de besoins agricoles, pour que les élus et communes s'emparent de la question alimentaire pour traiter de la question agricole, aujourd'hui négligée.

➤ ACTIONS

Un certain nombre d'initiatives en place préfigurent au développement d'un PAT telles que :

- Le soutien, en particulier financier, aux



circuits courts et à plusieurs projets comme la création d'un drive de produits issus de l'agriculture biologique (le premier en France) ;

- La valorisation de la production locale et de qualité, le Parc étant acteur dans la construction de filière en veillant à ce que les produits ardéchois trouvent des débouchés locaux ;
- La sensibilisation à l'alimentation dans le cadre global de l'éducation des plus jeunes ;
- Le développement d'outils pour faciliter l'accès au foncier ;
- La préservation des espaces agricoles en travaillant sur le foncier pour reconquérir des espaces et lutter contre la pression foncière ;
- Les programmes Agroécologie et Changement Climatique.

⤷ ACTEURS

Le Parc a une bonne connaissance des acteurs locaux œuvrant pour l'agriculture et l'alimentation. Il n'a pas initié de démarche de mise en réseau des acteurs même s'il a déjà pris contact avec les acteurs afin de connaître les besoins et attentes de chacun. Il envisage de lancer une dynamique pour fédérer les acteurs s'appuyant sur les projets réalisés avec tous les acteurs avec qui il a l'habitude de travailler. Ce sera la première fois que le prisme de l'alimentation est utilisé pour développer des projets avec eux.

⤷ ANALYSE

⤷ Point(s) fort(s) :

La connaissance fine du Parc sur les acteurs existants.

⤷ À l'avenir :

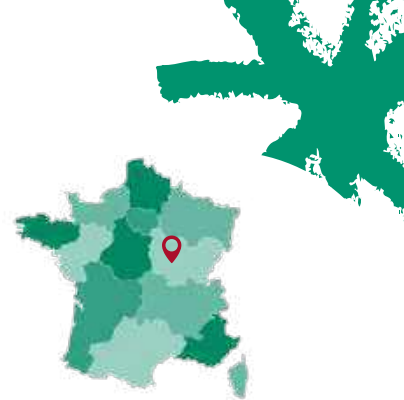
À terme, il est prévu de développer un espace de dialogue et d'échange rassemblant les acteurs. L'enjeu est en effet de réunir les acteurs et de les mobiliser autour de l'élaboration d'une stratégie commune.

► PETIT PLUS

La châtaigne est le produit phare du Parc. C'est en effet une culture très importante qui est destinée à un public aussi bien local via la vente en circuits courts que national.



Morvan



“ Un territoire spécialisé qui mise aussi sur la diversification et les circuits-courts



© Alexia Bastet

CARACTÉRISTIQUES

- Date de création du PNR : 1970
- Superficie du PNR : 299 000 hectares
- Nombre de communes : 117
- Population : 50 515 habitants
- Région : Bourgogne-Franche-Comté
- Départements concernés : Côte d'Or, Nièvre, Saône et Loire et Yonne
- Type de territoire : rural
- 6 villes partenaires : Autun, Corbigny, Arnay-le-Duc, Châtillon-en-Bazois, Saint-Brancher, Emphyry



➤ INTRODUCTION

Le Parc du Morvan est un espace naturel rural peu densément peuplé qui compte un total de 1800 exploitations agricoles (recensement 2010). Avec un territoire difficile, peu propice aux cultures, et une large place laissée à la forêt, l'agriculture est très spécialisée et se concentre essentiellement dans la production du charolais maigre, que pratiquent 80% des agriculteurs. Le Parc travaille à la diversification des exploitations agricoles, notamment à travers la création de filières porcines de plein air et de filières fromagères.

Alors que le territoire a connu une forte diminution du nombre d'exploitations (-60% entre 1970 et 2000) et une baisse importante de la surface agricole utilisée, le Parc du Morvan présente aujourd'hui la volonté de faire évoluer le modèle agricole et le circuit-court. Les grands axes de la Charte du Parc de 2007 sont représentatifs de cette nouvelle approche en mettant en avant la volonté de « Valoriser les ressources et les produits du territoire », « Favoriser la prise en compte du développement durable dans les activités économiques » et « Préserver la biodiversité ». En 2020, le Parc du Morvan fêtera ses 50 ans avec une nouvelle Charte et un projet « Morvan 2035 » allant plus loin et dont un des axes fondamentaux devrait être l'accompagnement de la transition écologique dans

le Morvan, qui passe selon le Parc par le « renouvellement des modèles économiques, agricole et forestier en particulier ».

➤ ACTIONS

En plus d'un travail important sur l'agriculture biologique et la sensibilisation des scolaires aux enjeux environnementaux, le Parc du Morvan s'engage pour une alimentation locale de qualité notamment à travers le marque « Valeurs Parc » dont bénéficient 11 produits sur le territoire : le miel, les productions bovines et ovines, la volaille, le fromage et les produits laitiers, l'escargot, le lait de jument, le jus de pomme, le vin de Vézelay, les fruits frais et transformés ainsi que les truites. Au total, environ une quinzaine de producteurs sont associés. En partenariat avec l'association « Morvan Terroirs » qui, depuis 10 ans, regroupe les petits producteurs du territoire, le Parc se charge de la valorisation des produits de la marque et aide à la commercialisation à travers la publication de catalogues de producteurs et le soutien à l'organisation des marchés fermiers dans les communes du Parc.

Par ailleurs, le Parc a démarré, en mars 2019, un projet « Agroécologie et milieux ouverts herbacés » financé par des fonds régionaux et Européens.



Avec un poste de chargé de mission à temps plein, l'objectif est d'accompagner les éleveurs vers des pratiques de pâturage qui valorisent les végétations semi-naturelles du territoire, afin d'aller vers une plus grande autonomie alimentaire, énergétique et décisionnelle des élevages, une moindre artificialisation des pratiques et des couverts et une réduction des coûts de production.

🔍 ACTEURS

Le Parc du Morvan mène son travail en partenariat avec les chambres d'agriculture et les associations locales, comme la Confédération des Groupements des Agrobiologistes de Bourgogne (CGAB), le Service d'Eco Développement Agricole et Rural de Bourgogne (SEDARB) BioBourgogne, le CERD (Centre d'Etude et de Ressource sur la Diversification) et « Morvan Terroirs ». De plus, le Parc cherche à faire évoluer ses liens avec les agriculteurs du territoire, notamment grâce aux « Mesures agro-environnementales et climatiques » (MAEC) à partir desquelles le Parc accompagne les exploitants agricoles vers le développement de pratiques plus respectueuses du climat et de de l'environnement.

🔍 ANALYSE

🔍 Point(s) fort(s) :

Le Parc travaille en lien avec les associations actives sur le territoire et les organisations professionnelles agricoles (Chambres, Syndicats, CERD...) réunies au sein d'un groupe de travail agriculture

🔍 À l'avenir :

- La diversification de la production alimentaire
- La nouvelle charte en 2020 comme moment de ressort pour les sujets liés à l'alimentation
- Le développement de la marque Valeurs Parc

► PETIT PLUS

Le Morvan compte une dizaine de producteurs de plantes médicinales biologiques, production emblématique du Morvan.

Narbonnaise en Méditerranée



Une agriculture insuffisamment diversifiée
pour créer un PAT à l'échelle du Parc
mais un travail de diversification engagé



© M. MÇdevielle

CARACTÉRISTIQUES

- Date de création du PNR : 2003
- Superficie du PNR : 70 000 hectares
- Nombre de communes : 21
- Population : 35 000 habitants
- Département concerné : Aude
- Type de territoire : rural (à part la commune de Narbonne)



➤ INTRODUCTION

Le territoire du Parc Narbonnaise en Méditerranée se situe dans un bassin de consommation. Néanmoins, en raison de sa taille restreinte et de la production agricole peu diversifiée, le Parc n'a pas les capacités nécessaires pour fournir sa population en produits. En conséquence, le Parc Narbonnaise en Méditerranée ne travaille que peu sur l'alimentation et n'envisage pas de porter un PAT car il considère que c'est une question qui sera mieux traitée à une échelle supérieure, peut-être celle de l'agglomération.

Le paysage du Parc est très diversifié (littoral méditerranéen, zones humides, garrigues et pelouses) avec 56% du Parc classé Natura 2000. L'agriculture est principalement spécialisée dans la production de vin, complétée par quelques producteurs d'olives et maraîchers. Une partie de la production viticole est vendue sur le territoire, notamment aux touristes, le reste est exporté sur le marché national (et international).

Attentes vis-à-vis des PAT :

- La diversification
- La relocalisation
- Une consommation responsable

➤ ACTIONS

Une grande partie des actions du Parc Narbonnaise en Méditerranée portent sur la protection de la biodiversité et des paysages avec un total de 5 sites Natura 2000 (tous ZPS et SIC) et une réserve naturelle régionale. L'équipe travaille également avec les agriculteurs sur la diversification de l'offre agricole et la conversion en production biologique, notamment à travers le groupement d'intérêt économique et environnemental qui se réunit 2 à 3 fois par an et organise des journées de démonstration dans les différentes exploitations ainsi que des formations. L'alimentation ne fait pas partie des compétences principales du Parc. Néanmoins, il travaille sur la mise en relation entre propriétaires de terrain et éleveurs afin de favoriser l'installation des agriculteurs. De plus, le Parc Narbonnaise en Méditerranée a développé la Marque Valeurs Parc pour deux produits, le miel et le sel, sur son territoire. D'autre sont en cours, notamment sur le vin, les huîtres et les produits de la pêche lagunaire. En plus de cela, afin d'anticiper les changements et de permettre l'adaptation de l'agriculture, deux études et projets sont en cours. Le projet « La mer Monte » qui a pour objectif de mesurer l'impact possible de l'élévation du niveau de la mer sur le



territoire et notamment sur l'agriculture. De plus, face à la problématique de plus en plus prégnante de salinisation des sols et de la nappe alluviale de la basse plaine de l'Aude, le Parc naturel régional et Le Grand Narbonne ont décidé de porter, en partenariat avec le BRGM et Montpellier Sup Agro, un programme d'étude et recherche sur 3 ans sur la « caractérisation du phénomène de salinisation des sols et de la nappe Quaternaire de la basse Vallée de l'Aude en lien avec le changement climatique et l'élévation du niveau de la mer. » le projet SALIN.

➤ ACTEURS

Le Parc travaille sur le maintien des réseaux avec les communes et les producteurs du territoire. Cependant, au final, l'agglomération reste le principal acteur pour les processus de concertation et d'organisation au regard des questions liées à l'alimentation.

➤ ANALYSE

⊕ Point(s) fort(s) :

Lien existant entre Parc et agriculteurs

⊕ A l'avenir :

- Essayer de favoriser les installations afin de diversifier les productions du territoire
- Prendre plus part dans l'alimentation, circuits court mais en partenariat avec la Chambre d'agriculture et l'agglomération du Grand Narbonne.



► PETIT PLUS

Le Parc a été à l'initiative de la création d'un Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) avec des viticulteurs qui vise à diminuer les inégalités d'accès à l'eau et les impacts environnementaux tout en renforçant l'image de l'AOC La Clape. La mesure phare est l'expérimentation de nouveaux cépages méditerranéens adaptés à la sécheresse, les résultats obtenus pouvant par la suite être capitalisés au niveau de l'AOC Languedoc. Le Parc travaillait déjà en parallèle avec les deux éleveurs présents dans le massif, pour favoriser le développement du vitipastoralisme.

“ **Le territoire s’organise autour des circuits-courts et du manger local sans pour autant envisager un PAT** ”



© PNROPF

CARACTÉRISTIQUES

- Date de création du PNR : 2004
- Superficie du PNR : 60 000 hectares
- Nombre de communes : 98
- Population : 110 000 habitants
- Villes portes : Creil, Fosses
- Régions : Île-de-France et Haut-de-France
- Départements concernés : Oise, Val d'Oise
- Type de territoire : agricole et forestier



➤ INTRODUCTION

Le Parc Oise - Pays de France est un véritable poumon vert situé au Nord de Paris, et c’est aussi son « grenier à blé ». C’est un territoire rural, où les forêts et les terres agricoles sont majoritaires. Le diagnostic sur la vente directe réalisé en 2008 a montré qu’une bonne partie des productions locales destinées à la vente directe sont exportées vers la région parisienne, d’où l’importance pour le Parc de développer les circuits courts et la consommation locale des productions. Cette concentration sur l’un des aspects des questions alimentaires explique qu’un PAT ne soit pas l’outil idéal pour mettre en place des actions sur ce territoire – pour la DRAAF, ce projet n’a pas une approche suffisamment large dans ce cadre. Grâce au travail d’un stagiaire, le Parc Oise - Pays de France a désormais des fiches actions à sa disposition, ce qui va lui permettre de hiérarchiser les actions à mettre en place dans les années à venir. A ce jour, il souhaite agir concrètement. Une organisation globale dans le cadre d’un appel à projet sera éventuellement envisagée lorsque des actions déjà en place pourront s’y insérer.

➤ ACTIONS

Pour le Parc Oise - Pays de France, l’objectif est clair : maintenir et développer les productions sur le territoire de manière à augmenter la consommation locale. Pour cela, le Parc a plusieurs initiatives en place ou en développement. On trouve également quelques actions en faveur de la protection de l’environnement et des paysages.

- Mise en place d’une signalétique commune auprès des producteurs
- Distribution d’une plaquette d’informations sur les producteurs locaux lors d’événements
- Instaurer une communication avec les agriculteurs
- Programme LEADER porté par le Parc pour financer les projets de circuits courts et touristiques
- Accompagnement du développement d’une agriculture respectueuse de l’environnement : mise en place de MAEC
- Expérimentation d’un groupement d’intérêt économique et environnemental (GIEE) de 16 agriculteurs sur la préservation de la ressource en eau animé par le parc
- Travail en faveur de l’intégration paysagère des bâtiments



© P. Petre



© PNROFF

- Préservation des corridors écologiques tout en développant des filières économiques locales (foin et bois-énergie)
- Sensibilisation du public scolaire au gaspillage alimentaire

➤ ACTEURS

Dans le cadre du travail sur les circuits courts, le Parc a mis en place un comité de pilotage avec un certain nombre d'acteurs du territoire :

- Producteurs
- Porteurs de projets
- Elus locaux
- Partenaires techniques

Cependant, ce comité ne regroupe pas encore l'ensemble des acteurs, qui sont très nombreux, afin d'être plus efficace dans la mise en place rapide d'actions. Ainsi, certains restaurateurs, certains acteurs de la commercialisation ou de la santé par exemple n'en font pas partie.

➤ ANALYSE

⌚ Point(s) fort(s) :

Malgré l'inadéquation du développement d'un PAT sur son territoire, le Parc Oise - Pays de France a décidé d'agir afin de favoriser les circuits courts et cela grâce à plusieurs actions concrètes. Finalement, l'absence d'un cadre institutionnel n'a pas freiné ses ambitions.

Au printemps 2019, deux études ont été menées sur le Parc par des stagiaires : études sur les besoins des consommateurs et un diagnostic des filières agroalimentaires. Grâce à ce travail, le Parc a pu identifier au mieux les partenaires et les

actions les plus pertinentes dans la mise en place des actions à venir.

⌚ A l'avenir :

Une étude sur le foncier va être lancée au printemps 2020. L'objectif est d'identifier les parcelles communales ou privées qui pourraient être accessibles pour des porteurs de projet. Les parcelles communales peuvent être un premier levier d'action important pour installer des porteurs de projet souhaitant s'installer pour produire et développer la commercialisation de leurs produits en circuit court. Les parcelles potentielles seront identifiées et une réflexion sera alors engagée afin d'évaluer la faisabilité d'une installation agricole.

► PETIT PLUS

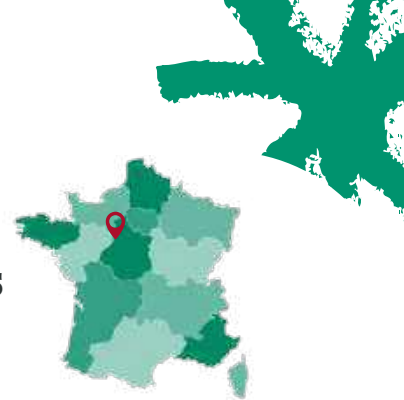
Fin septembre 2019, le Parc a organisé un événement majeur sur le « manger local », qui était structuré autour d'un concours de recettes locales ainsi que d'un marché des producteurs. De nombreuses animations ont eu lieu sur le thème du gaspillage alimentaire telles que des disco soupes. Il est prévu de reproduire cet événement d'ici 2021.



Perche



Lancement d'un PAT impliquant tous les acteurs de la chaîne alimentaire pour une relocalisation renforcée



© PNRP

CARACTÉRISTIQUES

- Date de création du PNR : 1998
- Superficie du PNR : 194 114 hectares
- Nombre de communes: 88
- Nombre d'habitants : 76 688
- 2 Régions : Normandie et Centre-Val de Loire
- Départements concernés : Orne et Eure-et-Loir
- Type de territoire : rural à 2 heures de Paris



➤ INTRODUCTION

Le Parc Naturel Régional du Perche lance l'émergence de son PAT en décembre 2019. Limitrophe de la Beauce et du bocage du Grand-Ouest, c'est un territoire rural, où sont pratiqués polyculture et élevage.

Actuellement, le Parc est assez loin de l'autonomie alimentaire. Le Parc œuvre à relocaliser la production alimentaire, qui est valorisée à 90% hors du Perche, ainsi qu'à structurer les filières locales, développer les circuits courts (installation agricole et promotion), développer l'approvisionnement des restaurants scolaires en produits locaux et biologiques. Le Parc n'a pas encore une connaissance précise de la direction des flux alimentaires. Seulement 5 à 10% de la production est en circuits courts. L'agroalimentaire est assez peu développé au sein du Parc, ce qui explique pourquoi le territoire dispose de peu de produits transformés locaux. Le Parc ambitionne également à travers le PAT de faciliter la transition agricole et alimentaire du territoire. Il y a une réelle demande en produits locaux, des habitants mais également des résidents secondaires et des touristes.

Parallèlement, le Parc fait face à une pression assez forte d'agrandissement des exploitations.

L'agriculture conventionnelle en filière longue est le système dominant. Les circuits-courts sont pratiqués par environ 7% des fermes.

Le Parc bénéficie de financements du Programme National Alimentation régional pour l'émergence de son PAT et ambitionne de répondre aux objectifs principaux suivants:

- Relocaliser une partie du système alimentaire du Perche
- Engager le territoire dans la Transition Agricole et Alimentaire
- Accompagner l'introduction de produits locaux, bio ou de qualité dans la restauration scolaire (loi EGALIM) :
- Mettre en place des filières locales dont le territoire a besoin (légumineuses pour l'alimentation humaine...)
- Éduquer la jeunesse à l'alimentation
- Lutter contre le gaspillage alimentaire et favoriser la justice sociale
- Innover et expérimenter, participation éventuelle à un projet de recherche-action et valoriser / transférer l'expérience du Parc sur le PAT.



Formation à l'appro locale et bio pour les cantinières du Perche © PNRP

➤ ACTIONS

Le Parc porte des MAEC (Mesures Agro-environnementales et Climatiques) et travaille au développement de l'agroécologie. Il s'est beaucoup concentré sur le développement agricole.

Afin d'encourager les circuits de proximité, le Parc a mis en place un espace test agricole. Il encourage l'installation d'agriculteurs en invitant les futurs entrepreneurs à tester leur projet de circuit court grandeur nature pendant 1 à 3 ans, dans un cadre sécurisé. À ce jour l'ensemble des productions sur l'espace-test sont en agriculture biologique (maraîchage, plantes aromatiques et médicinales, arboriculture, élevage ovin viande et porc plein-air, escargots).

Le Parc travaille avec l'association MIL Perche (Marché d'Intérêt local du Perche), plateforme de distribution de produits locaux pour la restauration scolaire, les épiceries et les restaurants, initiée en 2016.

Il mène des actions d'accompagnement des restaurants scolaires (formations, forum producteurs-acheteurs, catalogue des produits disponibles) et des actions de sensibilisation des scolaires à l'alimentation.

En outre, il souhaite développer le petit agroalimentaire sur son territoire et a participé au lancement d'une conserverie de légumes biologiques au printemps 2019. Il envisage également d'accompagner la création d'une unité artisanale de transformation laitière (type fromagerie) suite au diagnostic de 2018 sur l'état de la transformation laitière dans le Perche.

Enfin, il accompagne la structuration de filières locales : Baguette du Perche marquée Valeurs Parc, cidre du Perche en projet d'AOP.

Dans le cadre du développement du PAT:

- Le Parc mène un diagnostic agricole et alimentaire du territoire.

- Il conduit une phase de concertation avec les acteurs de la chaîne alimentaire (agriculteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs), les élus, collectivités, tissu associatif, etc. afin de mettre en place un plan d'actions pour 3 ans.

Le PAT devrait être itératif et être relancé tous les 3 ans au terme du bilan du programme d'action précédent. Il sera ainsi progressif et pourra aborder l'ensemble des priorités du PNA.



MIL Perche présente ses produits au Forum pour l'approvisionnement local du Parc du Perche © PNRP

➤ ACTEURS

Il y a déjà une bonne concertation entre acteurs au niveau du Parc. En 2003, une commission d'agriculture a été mise en place. En 2006 le Parc a engagé, avec tous les acteurs du monde agricole et de manière concertée, une étude stratégique et prospective pour l'agriculture du Perche qui a conduit à un Projet Territorial Agricole, repris dans la charte du Parc 2010-2025 avec 4 priorités d'actions. Le Parc dispose également d'une bonne connaissance des acteurs et des actions menées en faveur de l'alimentation durable et responsable, car depuis 2018, il travaille conjointement avec Résolis pour relever les initiatives dans le cadre de la transition agricole sur le territoire. Une quarantaine d'initiatives ont été répertoriées, ce qui représente environ 80% des initiatives totales.

➤ ANALYSE

Avec le PAT, le Parc espère passer à une étape supérieure en matière de transition agricole et alimentaire et de relocalisation de son système alimentaire. Les enjeux du PAT sont économiques

(valeur ajoutée), environnementaux (agroécologie, Agriculture Biologique) et sociaux (emplois non délocalisables, santé).

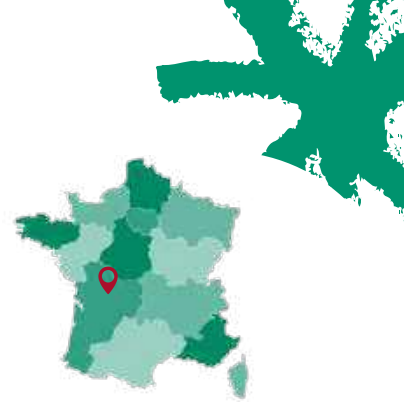
Un des enjeux cruciaux de la réussite de ce projet est la mobilisation des acteurs et l'animation autour du projet, mais également l'ingénierie et l'animation du PAT.

► PETIT PLUS

Le cheval Percheron est emblématique du Parc et des prestataires touristiques mettent en valeur cette race sont porteurs de la marque « Valeurs Parc ». Le cheval Percheron marque l'attachement au territoire et aux valeurs du Parc.

¹ Parc-pilote du Projet « Système d'observation, d'accompagnement et d'appui aux initiatives et dynamiques territoriales de transition alimentaire au sein du réseau des Parcs naturels régionaux » (lauréat du PNA 2018) mené avec RESOLIS

“ Un projet d'alimentation locale et durable
démarré avec les écoles du territoire.



© PNRPL

CARACTÉRISTIQUES

- Date de création du PNR : 1998
- Date de création PAT : 2017
- Superficie du PNR / PAT : 190 000 hectares
- N° de communes : 74
- N° d'habitants : 51 000
- Région : Nouvelle Aquitaine
- Départements concernés : Dordogne, Haute-Vienne
- Type de territoire : rural, vallonné et boisé
- Villes portes : Saint-Junien, Aixe-sur-Vienne, Nexon, Saint-Yrieix-la-Perche, Thiviers, Brantôme-en-Périgord



➤ INTRODUCTION

Le Parc Périgord-Limousin s'engage pour une alimentation durable et une consommation locale, à travers la valorisation des productions locales via entre autre la marque « Valeurs Parc naturel régional » et surtout l'animation d'un projet alimentaire territorial. Lauréat en 2018 du PNA, le PAT du Pnr Périgord Limousin est aujourd'hui labellisé par le ministère de l'agriculture. Ce projet s'inscrit dans la dynamique alimentaire du territoire et permet d'aller au-delà des initiatives existantes avec une continuité temporelle et un objectif commun qui est de développer une alimentation de qualité ancrée sur le territoire.

Le Parc est caractérisé par un territoire rural, vallonné et boisé avec des forêts qui recouvrent 37% du territoire, mais aussi de zones humides, tourbières, étangs, pelouses calcaires, et landes. La production alimentaire est assez diversifiée (élevage, arboriculture, maraichage, etc.) ; Néanmoins, le paysage agricole est marqué par la prédominance des prairies qui occupent près de 3/4 de la SAU. L'élevage bovin domine largement avec des productions reconnues pour leur qualité très au-delà de notre région, au premier rang desquels le bœuf limousin et le veau élevé sous la mère.

Cependant, beaucoup d'autres productions sont présentes sur le Parc et de nombreux signes officiels

de qualité identifient les produits du Périgord-Limousin, du veau à l'agneau en passant par les volailles, le porc, les pommes, les noix, les fraises, sans compter plus d'une centaine de producteurs en agriculture biologique.

Les attentes vis-à-vis des PAT :

- Un ancrage sur le territoire
- Aborder le sujet de l'alimentation de façon transversale
- Collaboration et concertation

➤ ACTIONS

Bien avant la mise en place du PAT Périgord-Limousin, le travail du Parc portait déjà sur l'alimentation, notamment dans le cadre du projet « Cantines gourmandes ». Ce programme, qui a été lauréat régional de l'appel à projet du Programme National de l'Alimentation (PNA) en 2016, avait comme principaux objectifs :

- La sensibilisation des élus à la présence des produits biologiques et locaux dans les cantines des établissements publics ;
- Le rapprochement des acteurs ;
- L'accompagnement des cantines via la sensibilisation et l'accompagnement des cuisiniers

et des gestionnaires de cantines ainsi que l'organisation de formations.

Aujourd'hui, le premier programme du PAT 2018-2019 porte sur 4 grands volets :

1. Volet jeunesse : animation dans les écoles du territoire tout au long de l'année sur les temps pédagogiques (les animations ont lieu en classe, à la ferme ou à la cantine sur le temps du repas) ;
2. Volet accompagnement des agriculteurs : des actions auprès des agriculteurs sur l'organisation du travail et les coûts de production en maraîchage ;
3. Volet politique : la sensibilisation des élus ;
4. Volet autonomie des cuisiniers : l'accompagnement des cuisiniers de restaurants collectifs afin de leur apporter des clés pour introduire durablement et régulièrement des produits locaux et de qualité dans leurs menus.

➤ ACTEURS

De manière générale, le Parc Périgord-Limousin partage ses compétences avec le territoire. Ainsi, le Parc peut être pilote pour certains projets mais aussi être associé à d'autres projets qui sont portés par le territoire.

En 2017, dans la phase initiale de la création du PAT Périgord-Limousin, le Parc a organisé un forum « agriculture et alimentaire » sur la base de l'outil « Forum ouvert » (découvert pendant une formation de la FPNRF) afin de faire émerger les axes de travail du Parc et de ses partenaires pour construire l'alimentation de demain. Y ont participé des acteurs du développement agricole, des gestionnaires de restaurants collectifs ou traditionnels, des élus, des associations, des représentants des parents d'élèves, des professionnels de l'alimentation ou de la santé, des agents de collectivités, des commerçants, etc. 3 problématiques prioritaires ont été retenues dans le cadre des premières actions pilotes :

1. Développer l'autonomie des gestionnaires de restaurants collectifs ;
2. Développer l'accessibilité des produits locaux de qualité sur le territoire pour les particuliers comme pour la restauration collective ;
3. Reconnecter la jeunesse et l'alimentation.

Basé sur les résultats du premier forum, le programme du PAT a ensuite émergé grâce à un travail de concertation et de coopération entre le Parc, les Chambres d'agriculture et Agrobio. Un 2ème forum s'est tenu début 2019 pour faire le bilan des actions réalisées et afin de réorganiser les groupes de travail pour la valorisation des projets.



En 2019, le PAT du Périgord-Limousin a également été labellisé au niveau national.

➤ ANALYSE

➤ Point(s) fort(s) :

- L'existence d'une politique alimentaire forte malgré une production alimentaire peu diversifiée
- La mise en place d'outils concrets de mise en relation et de concertation des acteurs

➤ A l'avenir :

- Suivre la mise en place du PAT

► PETIT PLUS

Au cours de rencontres organisées en 2018 et 2019, des cuisiniers de la restauration collective ont pu échanger sur leurs pratiques, l'équilibre des menus, les recettes et l'approvisionnement local. Une opération test d'achat groupé a permis d'essayer ces nouveaux produits dans les cantines.



Pilat



Des actions sur l'alimentation mais pas de projet coordonné actuellement. Des métropoles alentours qui démarrent sur le sujet.



© PNRP

CARACTÉRISTIQUES

- Date de création du PNR : 1974
- Superficie du PNR : 70 000 hectares
- N° de communes : 48
- N° d'habitants : 56 000
- Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Départements concernés : Loire et Rhône
- Type de territoire : massif de moyenne montagne pour la partie sèche (versants rhodaniens), haut plateaux pour la partie humide avec plateaux et terrains pentus
- Villes portes: 17 dont Saint-Étienne, Annonay, Vienne, Givors, Firminy



➤ INTRODUCTION

Le Parc naturel régional du Pilat se trouve actuellement dans une situation de veille puisque la question de l'alimentation n'est pas inscrite dans les objectifs de la charte à horizon 2025, date à laquelle elle se terminera. Ainsi, même si les initiatives et réflexions dans le domaine de l'alimentation sont nombreuses, elles ne sont pas coordonnées et un manque de stratégie globale se fait ressentir. Le Parc n'est pas porteur de projet de PAT.

Le Parc est caractérisé par une relative diversité de productions avec une spécialisation notable sur l'élevage laitier bovin et caprin, le vin, l'arboriculture fruitière et, dans une moindre mesure, de nombreuses autres productions comme le maraîchage, la viande bovine, ovine, porcine et volaille. Alors que la production laitière abonde, il manque de cultures de fruits, légumes, céréales, légumes secs, charcuterie notamment pour approvisionner la restauration collective. L'accent étant mis sur les produits animaliers, cela s'opère au détriment du maraîchage et de l'horticulture.

Attentes vis-à-vis des PAT :

Le PAT, potentiellement envisagé à très long terme, permettrait :

- La coordination des initiatives déjà existantes,

- La coopération avec les villes dans le domaine de l'alimentation,
- Le développement d'une stratégie globale,
- La mise en relation plus forte entre les attentes de consommateurs locaux et l'agriculture pilatoise.

➤ ACTIONS

Même si le Parc n'inclut pas l'alimentation dans ses objectifs énoncés dans la charte actuelle, de nombreux projets touchent à ce domaine de manière directe ou indirecte. Ainsi, plusieurs initiatives existent, parmi lesquelles :

- Des actions en faveur de l'agroécologie et la production biologique, qui mobilisent une personne du Parc à temps plein sur le sujet. L'objectif est d'avoir 40 % des exploitations et des surfaces labellisées agriculture biologique d'ici 2025, le nombre actuel s'élevant à environ 20 % des fermes et des surfaces
- Des actions pour la préservation de l'eau, un enjeu historique du territoire et indissociable de la question agricole. Le Parc appartient au réseau « Eau et bio » et obtient des bons résultats dans le domaine puisque l'eau est de bonne qualité ;
- Des actions d'éducation et de sensibilisation, notamment sur deux thématiques liées à



l'alimentation : la production laitière et la production fruitière ;

- Des engagements pour permettre le maintien des agriculteurs sur le territoire, avec comme objectif de conserver 80% des agriculteurs et toutes les exploitations d'ici 2025. De nombreuses politiques et moyens sont déployés sur le sujet comme à travers l'accompagnement des agriculteurs dans la préservation des espaces agricoles.

- La participation à des projets de recherche avec des partenaires pilotes comme dans le cadre du projet Terrae (Territoire d'agroécologie) avec l'ISARA, le suivi de programme du PSDR (SYAM)

- Un travail de réflexion avec des étudiants de Science Po Lyon en vue de recenser des initiatives d'alimentation de proximité sur le Parc et dans les Métropoles proches ainsi qu'un travail de benchmarking pour proposer des pistes d'actions propres au Parc.

- Lancement d'un stage en 2020 pour aller plus loin sur le sujet et proposer des pistes aux prochains élus du Parc.

Outre ces initiatives, le Parc est acteur dans le domaine de l'alimentation à travers deux projets phare du territoire auxquels il contribue. Premièrement, le projet « Terralim » qui a pour objectif l'augmentation de l'approvisionnement de la restauration collective en produits maraîchers, fruits et en légumes secs biologiques et locaux. Il s'agit ainsi de développer les produits locaux à un prix abordable, notamment pour les cantines. Pour cela, un état des lieux sur l'approvisionnement de l'agglomération stéphanoise en produits locaux et les initiatives en termes de circuits de proximité sera réalisé. De plus, ce projet œuvre au développement durable d'ateliers de production complémentaires

et à l'installation d'agriculteurs. Le projet est porté par le lycée horticole de Montravel Villars (42) et le Pôle Agroalimentaire Loire. Le Parc est un partenaire et soutien du projet : il participe à la coordination des actions et met à disposition ses données.

Deuxièmement, l'initiative de la plateforme stéphanoise « De la ferme aux quartiers », qui a répondu à l'appel à projet de Projet National pour l'Alimentation (PNA) de 2018 mais n'a pas été retenue. Cette association de paysans est soutenue politiquement et techniquement par le Parc. Elle vise à démocratiser l'accès aux produits locaux notamment en développant l'approvisionnement des consommateurs de l'agglomération avec des produits locaux de qualité (majoritairement issus de l'agriculture biologique) à des prix équitables. Elle est à l'origine du développement commercial d'une future coopérative territoriale, qui regroupe un total de 60 fermes, d'ateliers de transformation, des organisations de professionnels agricoles et 800 adhérents consommateurs. Cette initiative vise également à structurer les filières territoriales en créant des « filières territoriales circulaires et équitables ». A terme, l'idée est d'approvisionner localement la restauration collective et commerciale. Cette action s'inscrit pleinement dans la lignée d'un potentiel PAT et forme les prémices d'une réflexion territoriale sur ce sujet. Dans cette perspective, plusieurs axes sont mis en avant : l'approvisionnement de la restauration collective, le développement de magasins biologiques (Biocoop ou supérettes coopératives), la réduction du gaspillage alimentaire (par exemple avec la réutilisation des invendus par « La Fabuleuse cantine ») et la lutte contre la précarité alimentaire.



© PNRP

> ACTEURS

A l'heure actuelle, le secteur de l'alimentation dans le territoire du Parc manque de coordination des acteurs qui œuvrent individuellement ou qui manquent d'intérêt pour ce sujet. Il existe un manque de volonté de se coordonner. Cependant, l'initiative « De la ferme aux quartiers » est un embryon de projet de PAT qui rassemble de multiples acteurs.

Au niveau des agglomérations, les choses ont bougé récemment. La Métropole lyonnaise s'est dotée d'un PAT, le PATLY, que le Parc essaie de suivre et Saint-Étienne Métropole a engagé un travail de définition d'une stratégie alimentaire de proximité : une classe entière d'étudiants d'IAE de Saint-Étienne est en train de travailler sur ce sujet. Un des acteurs essentiels difficiles à mobiliser sont ceux de l'agroalimentaire qui ont un poids considérable et dont les stratégies ne s'inscrivent pas forcément dans le développement des produits ou de l'approvisionnement locaux. Néanmoins, le Parc a déjà des liens avec de multiples acteurs, tout comme la Métropole de Saint-Étienne.

> ANALYSE

④ Point(s) fort(s) :

Les projets déjà existants, source de liens et de réflexions communes ;
La mobilisation d'une personne à plein temps qui se dédie au sujet de l'agroécologie et la production biologique, domaine d'actions important du Parc.

④ A l'avenir :

La prochaine charte marquera probablement l'inscription du domaine de l'alimentation dans les priorités du Parc. Cela permettra ainsi d'officialiser l'engagement du Parc. L'accent est également mis sur des futures coopérations avec les villes pour se coordonner sur ces questions.

De plus, pour le projet « De la ferme aux quartiers », l'idée est de développer la coopération avec les collectivités territoriales pour transformer en profondeur et à grande échelle le territoire.

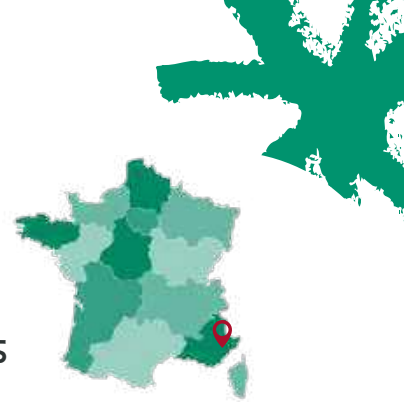
> PETIT PLUS

Les projets « De la ferme aux quartiers » et « Terralim » sont deux projets importants pour le Parc qui témoignent de l'engagement du Pilat dans ce domaine et de prémices de coopération et coordination des acteurs portés par une réflexion commune sur les circuits de proximité.

¹ Parc-pilote du Projet « Système d'observation, d'accompagnement et d'appui aux initiatives et dynamiques territoriales de transition alimentaire au sein du réseau des Parcs naturels régionaux » (lauréat du PNA 2018) mené avec RESOLIS



Préalpes d'Azur



**“ Un potentiel agricole appuyé par le Parc
qui sert les projets de PAT des collectivités proches**



© PNRPA

CARACTÉRISTIQUES

- Date de création du PNR : 2012
- Superficie du PNR : 89000 ha
- Nombre de communes : 47
- Population : 31 300 habitants
- Région : Provence-Alpes-Côtes-d'Azur
- Départements concernés : Alpes Maritimes
- Type de territoire : majoritairement rural, le sud est plus urbanisé
- Villes portes: 3 principales villes portes (Grasse, Vence, Puget-Théniers) ; 9 portes d'entrées (routes et cols)



➤ INTRODUCTION

Le Parc Préalpes d'Azur possède un nombre relativement limité d'actions dans le domaine de l'alimentation. Néanmoins, il reste un territoire actif sur le sujet car même s'il ne porte pas de PAT, les collectivités se sont saisies de la question. Selon le Parc, elles représentent une échelle plus appropriée pour élaborer un projet de PAT. Elles sont très motivées et ont donc déjà commencé des études préalables à l'élaboration de tels projets, sur la consommation locale ou l'approvisionnement de la restauration collective.

Le territoire du Parc est un territoire ressource. Ainsi, l'élevage est important (ovin, caprin et bovin) et consomme une grande partie des surfaces disponibles. De plus, le maraîchage, l'apiculture, les plantes aromatiques et les plantes à parfums ainsi que les olives sont également des cultures importantes du territoire. Le potentiel agricole du Parc est capable d'approvisionner la restauration collective, selon une étude de la communauté d'agglomération du Pays de Grasse sur son territoire, et les agriculteurs ont de nombreux débouchés.

Cependant, le territoire du Parc souffre d'un manque d'organisation des filières en partie dû à sa configuration en vallées Est-Ouest. C'est

pourquoi des initiatives émergent pour mutualiser les infrastructures de transformation. Un autre problème rencontré est l'accès au foncier, soit retenu par les propriétaires privés soit très cher et morcelé. Ainsi, l'agrandissement des exploitations ou l'installation de nouveaux agriculteurs est difficile.

➤ ACTIONS

Sans être pour autant porteur d'un PAT, le Parc a plusieurs initiatives sur le domaine de l'alimentation et l'agriculture :

- Des projets pour structurer les filières et pour améliorer l'organisation et la cohérence à l'échelle du territoire rurale ;
- Le soutien à l'agriculture biologique ;
- Le soutien à la mise en place de pratiques respectueuses de l'environnement et leur valorisation, à travers le concours Prairies Fleuries et les Mesures Agroenvironnementales et Climatiques ;
- Le développement de la marque Valeurs Parc naturel régional
- Le développement des circuits courts à travers la valorisation de la production agricole grâce à un guide des producteurs et des événements.



© G. Germain

➤ ACTEURS

Le Parc travaille en partenariat avec tous les acteurs du monde agricole. Il organise la concertation sur des sujets ou projets qui ressortent comme prioritaires pour le territoire. Les thématiques d'actions sur lesquelles le Parc s'oriente sont décrites dans la Charte du Parc. L'équipe du Parc n'a pas vocation à réaliser toutes les actions de la Charte, mais encourage les partenaires à les réaliser avec, si besoin, son appui. Pour cela, le Parc propose des groupes de travail thématiques afin d'aborder les sujets sur lesquels il va organiser une réflexion, et propose une synthèse des actions et une réflexion sur les actions à mener lors des commissions thématiques annuelles.

Vis-à-vis des PAT présents sur son territoire, le Parc a un rôle de partenaire qui apporte des informations, les diffuse, et met en avant les points de vigilance.

place il prend dans les projets de PAT et sur les questions d'alimentation. Il est aussi question pour le Parc de continuer à améliorer la concertation des différents acteurs sur le territoire.

► PETIT PLUS

Le territoire du Parc Préalpes d'Azur se démarque puisque c'est un territoire ressource et principalement rural. Ainsi, il adopte un rôle singulier, notamment vis-à-vis des villes environnantes qu'il fournit en produits locaux.

➤ ANALYSE

⊙ Point(s) fort(s) :

- La mobilisation des collectivités très motivées sur le sujet
- Le potentiel agricole affirmé

⊙ À l'avenir :

Le Parc sera sûrement amené à réfléchir sur quelle

“ Elaborer un PAT pour consolider des réseaux d'acteurs et une animation locale déjà dynamiques



© R. Kann

CARACTÉRISTIQUES

- Date de création du PNR : 2009
- Superficie du PNR : 246 500 hectares
- Nombre de communes : 138
- Population : 46 592
- Département concerné : Ariège
- Région : Occitanie
- Type de territoire : massif des Pyrénées



➤ INTRODUCTION

Le Parc Pyrénées Ariégeoises se caractérise par une production assez diversifiée, plutôt centrée sur la production animale avec des élevages bovins et ovins (viande et lait), caprin, et de la volaille. On trouve également des productions apicoles et de petits fruits.

Côté demande, une partie des consommateurs est sensibilisée aux thématiques de l'alimentation et de la production agricole, ce qui motive l'offre en produits locaux de qualité. Le Parc promeut la marque Valeurs Parc afin de valoriser les productions locales et respectueuses de l'environnement. À ce jour, 51 producteurs portent la marque sur différentes gammes.

En 2017, le Parc a répondu à un appel à projet PNA pour créer un PAT. Si la demande n'aboutit pas, elle lui a permis d'obtenir des financements de la DRAAF Occitanie pour construire ses premiers projets.

En 2018-2019, le Parc dépose un nouveau dossier de création de PAT. Dans le cadre de l'appel à projet, le Parc souhaite former un comité de pilotage réunissant les principaux acteurs de l'alimentation

sur le territoire et construire un premier diagnostic alimentaire du Parc. Pour lui, constituer un PAT renforcerait la cohérence des projets et initiatives déjà présentes sur le territoire. Cette action est financée par l'ADEME, la DRAAF Occitanie et la Région Occitanie.

Les objectifs du projet de PAT sont les suivants :

- Valoriser les ressources locales dans la production tout en respectant l'environnement (pollution de l'eau et de l'air notamment) en augmentant la part de production biologique
- Maintenir les emplois agricoles et l'ancrage territorial de la production, notamment grâce à la marque Valeurs Parc
- Encourager les circuits courts en accompagnant les différents maillons de la chaîne alimentaire afin de renforcer l'autonomie du Parc
- Favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour tous, et sensibiliser sur l'alimentation tout en favorisant le lien social avec les agriculteurs



➤ **ACTIONS**

Le parc est très actif sur le sujet de la transition alimentaire et mène de multiples actions transversales sur le sujet, avec :

- La gestion Programme agro environnemental et climatique (PAEC) en 2011
- le concours national des prairies fleuries depuis 2016
- l'ouverture paysagère des espaces en friches avec le concours de la population et les MAEC sur les zones humides. La population participe sur la définition des ouvertures paysagères, leur réalisation et la réflexion sur l'installation agricole
- une action de sensibilisation dans un lycée hôtelier
- la mise en place volontariste du Plan Climat-Air-Energie Territorial entre 2016 et 2020 pour réduire les émissions de GES liées à l'agriculture

Depuis 2017 et la première candidature à l'appel à projet du PNA, le Parc développe :

- le « Défi famille à alimentation positive », qui fut initié dans le cadre du premier appel à projet comprend toujours actuellement 32 familles accompagnées pour augmenter de 20% leur consommation de produits biologiques sans augmenter leur budget.
- le développement du Gourmet Bag dans 35 restaurants volontaires pour réduire le gaspillage alimentaire avec des contenants en fibre de

coco, recyclables et compostables

- la mise en valeur de la marque Valeurs Parc : Organisation de repas et pique-nique avec les produits de la marque pour sensibiliser les élèves en Bac professionnel cuisine et la clientèle du restaurant d'application
- Animations avec des soirées ciné-débat sur le thème de l'alimentation locale et biologique

Avec la création d'un PAT en 2020, le Parc met en oeuvre une série d'actions concrètes, financées par l'ADEME, la DRAAF et la Région Occitanie telles que

- Identifier les initiatives sur le territoire et les valoriser avec la mise en place d'un marché aux initiatives de l'alimentation locale et durable (ateliers et tables rondes). Il s'agit également d'étendre la toile alimentaire du Parc en ciblant ses flux. Jusqu'à présent, 82% des producteurs de la marque Valeurs Parc ont répondu favorablement.
- Accompagner des collectivités territoriales dans le développement d'une offre de commercialisation de produits locaux en circuits-courts.
- Renouveler le défi " Famille à alimentation positive", continuer les actions d'éducation alimentaire
- Accompagner 5 communes dans la mobilisation foncière pour promouvoir l'installation agricole
- Créer une plateforme de mise en relation producteurs-consommateurs sur internet
- Promouvoir les liens avec l'Espagne et la région d'Andorre avec les transferts d'expérience

➤ **ACTEURS**

Le Parc travaille à développer une relation efficace avec les acteurs de l'alimentation sur le territoire. La marque Valeurs Parc, est utilisée comme un support de communication et de regroupement des agriculteurs autour de valeurs communes. La création du PAT et la réalisation des actions devra permettre d'intensifier le réseau des acteurs.

➤ **ANALYSE**

Le Parc est très actif sur les animations et l'information sur les différentes thématiques de l'alimentation durable, aussi bien auprès des producteurs que des consommateurs.

La stratégie détaillée pour la mise en place du PAT est ambitieuse et bien détaillée, ce qui révèle une réelle volonté d'action, de manière transversale. L'enjeu de la réussite de la création du PAT repose sur la mobilisation des acteurs, le rassemblement des financements nécessaire au déroulement des actions prévues ainsi que la gestion du temps afin de parvenir à travailler sur tous les projets. Le Parc veut utiliser le PAT afin de renforcer les dynamiques transitionnelles en cours, en dessinant une stratégie transversale de long terme.

► **PETIT PLUS**

Le Défi Famille à alimentation positive (FAAP), animé par le PNR avec le CIVAM bio 09, en partenariat avec les centres sociaux des CAF de Saint-Girons et Foix, permet d'accompagner une trentaine de foyers pour les aider à augmenter de 20% leur consommation de produits bio et locaux sans augmenter leur budget. Des ateliers sont proposés durant 6 mois (ateliers diététique, cuisine, visites de fermes en bio, de marchés et biocoop) ainsi qu'un suivi des achats alimentaires. Cette action a donné lieu à un pré-projet de recherche financé par la fondation Carasso, mené par l'INRA et le CIVAM bio09, le projet Goutzy. Ce pré-projet a permis de monter un projet de recherche, qui sera également financé, le Hmm Lab : transition agri-alimentaire, démocratie alimentaire, pragmatisme et hédonisme sont les mots-clés de cette recherche.



Pyrénées Catalanes

“ Fédérer des acteurs isolés en milieu montagnoux autour de l'enjeu d'un PAT.



© PNRPC

CARACTÉRISTIQUES

- Date de création du PNR : 2009
- Superficie du PNR : 246 500 hectares
- Nombre de communes : 138
- Population : 46 592
- Département concerné : Ariège
- Région : Occitanie
- Type de territoire : massif des Pyrénées



➤ INTRODUCTION

Le Parc Pyrénées Catalanes s'inscrit sur un territoire de piémont et de montagnes. La densité de population est faible dans le Parc et beaucoup de logements sont des résidences secondaires (environ deux tiers des habitations). Aussi, le principe de saisonnalité ainsi que l'afflux touristique a généré une organisation de la production plus propice aux récoltes estivales, au détriment d'un approvisionnement en produits laitiers et fruits et légumes locaux réguliers au fil de l'année.

L'offre en circuits-courts est donc présente mais sous formes de petites productions qui ne suffisent pas à répondre à la demande dopée par l'afflux touristique, ce qui limite l'accessibilité à ces produits locaux. L'agropastoralisme compose l'ADN du paysage agricole du territoire avec notamment une majorité d'élevages bovins viande qui pâturent entre prairies, parcours et estives. Cette filière est déjà bien structurée en circuit long et favorise l'émergence de monopoles de certains intermédiaires.

En 2017-2018, l'association Chemin Faisant qui opère dans le domaine de la santé en Montagne, répond à l'appel à projet du PNA pour constituer un PAT. Le projet prévoit d'être déployé sur deux

communautés de communes qui composent le territoire du PNR PC, avec soutien du Parc.

Ce projet vise à répondre aux multiples enjeux du territoire des Pyrénées Catalanes et s'est fixé comme objectifs de :

- Valoriser l'agriculture et la développer
- Faciliter l'accès au foncier pour les agriculteurs et freiner la dynamique de cessation d'activités agricoles.
- Améliorer l'accessibilité à une alimentation locale et de qualité
- Limiter le gaspillage alimentaire

Dans le cadre de la demande de création du PAT, Chemin Faisant a commencé par des démarches de concertation et de diagnostic. En 2018, le réseau Res'pyrem a publié un diagnostic de la situation alimentaire du territoire, élaboré par l'appui d'un bureau d'étude. L'objectif principal était de convaincre les élus de répondre aux ambitions du projet et d'intégrer la population locale dans la définition des besoins et objectifs.

Suite à la tenue d'instances de concertation sur le territoire, des pistes d'action se sont dégagées telle que la mise en place d'un espace physique de rencontre entre acteurs de l'alimentation, ou



© PNRPC

encore une plateforme virtuelle et dématérialisée complémentaire, pour favoriser la communication entre ces acteurs.

🔗 **ACTIONS**

Au niveau du Parc, Plusieurs missions transversales s'inscrivent dans ces objectifs fixés dans le PAT porté par l'association Chemin Faisant :

- La Structuration de l'offre alimentaire locale, en travaillant sur des conventions de partenariat « Boutique Partenaire » du Parc et par la mise en réseau de ces différents professionnels.
- La structuration d'une filière panicole locale AB
- La sensibilisation à l'alimentation via un programme d'éducation auprès du public scolaire
- La marque Valeurs Parc, qui reste l'outil de base pour le développement des circuits courts et la valorisation des bonnes pratiques agricoles. Cela représente aujourd'hui 40 producteurs et 7 restaurants sur le territoire du Parc.
- La promotion des bonnes pratiques agroécologiques via l'organisation du concours annuel « Prairies Fleuries »
- Le maintien de la biodiversité avec le suivi des MAEC
- la promotion des variétés anciennes et des races locales qui constituent le patrimoine agricole du territoire.

🔗 **ACTEURS**

Le PAT souhaite mettre en lien et créer une rencontre avec ces acteurs de l'alimentation qui sont encore assez peu en lien sur le territoire. Comme évoqué ci-dessus, des projets d'espaces physiques et virtuels sont en construction pour mettre en relation les acteurs sur le territoire.

🔗 **ANALYSE**

La création d'un PAT est perçue comme une opportunité de fédérer les acteurs et les élus autour de nouveaux projets ambitieux, et d'étoffer l'offre de produits locaux. L'enjeu principal du Parc et de l'association Chemin Faisant consiste à mobiliser et convaincre les acteurs et les élus sur la pertinence du PAT et des actions qui sont envisagées. Il s'agit de formuler des projets concrets pour que les acteurs se mobilisent.

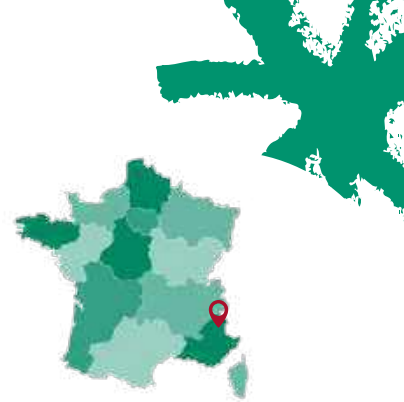
► **PETIT PLUS**

Le Parc Pyrénées Catalanes bénéficie d'une situation de carrefour biogéographique (influences montagnardes, océaniques, méditerranéennes) qui lui confère une richesse biologique importante. L'étagement sur 300 à 3 000 mètres d'altitude, combiné au climat sont propices au développement d'une diversité d'espèces et de milieux.



Queyras

“ **Un PAT à l'échelle plus large d'un Pays mais animé par le Parc**



© X. Bletterie

CARACTÉRISTIQUES

- Date de création du PNR : 1977
- Date de création PAT : 2016
- Superficie du PNR : 57 400 ha , PAT: 2 13 800 ha (PAT animé par le PNR à l'échelle du PETR)
- Nombre de communes : 10
- Population : 2 500 habitants
- Département concerné : Hautes-Alpes
- Type de territoire : montagne
- Ville porte : Guillestre



➤ INTRODUCTION

Le territoire du Queyras est très peu densément peuplé, deuxième Parc dans cette catégorie après la Guyane. Le massif du Queyras impose une géographie montagneuse qui rend difficile la production maraîchère. Par conséquent, l'élevage (viande et fromage) s'est historiquement développé dans le Parc. Le territoire a la chance de compter des outils de transformations : un abattoir intercommunal et trois fromageries. Le seul abattoir du territoire a été liquidé en 2016, ce qui a poussé des agriculteurs à se le réapproprier dans une coopérative. Pour ce qui est du reste des productions agricoles, l'offre est assez limitée du fait du relief et de la pression foncière qui reste importante, due à un manque de protection agricole et à un morcellement des terres entre propriétaires. Le projet de PAT a été lancé en 2016 à l'échelle du PETR du grand Briançonnais.

En 2017, le Parc décide de s'intéresser plus fortement à l'alimentation, qui était encore peu présente dans la charte du Parc.

En 2018, le Parc travaille en lien avec Résolis et le PETR du grand Briançonnais dans le projet d'alimentation durable. Il s'agissait de relever les initiatives et d'identifier les thématiques de travail. La bonne dynamique du groupe et les animations conduisent à mettre en place un programme

d'actions pour une transition agricole, et permet au Parc de légitimer son projet.

Les attentes vis-à-vis du PAT :

- ➔ Augmenter la production locale et la diversifier tout en sécurisant le foncier
- ➔ Développer un réseau d'outils de transformation et de valorisation des productions
- ➔ Développer une agriculture vertueuse au travers du soutien à l'agroécologie
- ➔ Permettre l'appropriation locale des enjeux agricoles et rendre acteurs les habitants

➤ ACTIONS

Dans le Queyras, un effort particulier est mené en faveur de la préservation du foncier agricole. Le Parc mène un projet de réouverture d'espace agricole en vue maintien d'une ressource fourragère et de biodiversité, en lien avec les communes. Par ailleurs, le Parc est en relation avec l'association Terre de Liens dans le secteur de l'élevage. Pour un éleveur, il est actuellement difficile de s'installer. Le projet prévoit d'acheter l'outil de travail pour le mettre à disposition (en location) des éleveurs au-delà du cadre familial, sur le long terme et à bas prix.



© Abattoir des Hautes vallées

Dans le domaine social, le Parc mène des actions de sensibilisation et d'information auprès des plus jeunes. Des animations de sensibilisation sont menées à l'école et permettent aux enfants de rencontrer des acteurs de la chaîne alimentaire. Dans ce cadre, les enfants vont être amenés à élaborer un film d'animation sur ces pratiques. L'objectif est de toucher les parents également pour les sensibiliser sur les thématiques de l'alimentation durable.

➤ ACTEURS

Il existe encore peu de lieux d'échanges entre acteurs de la chaîne alimentaire. Par exemple, les associations caritatives qui travaillent à une meilleure accessibilité des aliments sont parfois en concurrence par manque de locaux où échanger et se coordonner.

Les consommateurs sont globalement bien sensibilisés à la question de l'agriculture durable et au thème des circuits courts. Par exemple, 80% de la production fromagère est vendue localement.

Par ailleurs, il est parfois difficile pour le Parc de s'entendre avec les autres instances administratives du territoire, qui n'ont pas forcément les mêmes priorités ni le même agenda. Ainsi, il est crucial pour le Parc d'arriver à fédérer les acteurs autour de projets concrets porteurs de vraies solutions pour le territoire.

Le Parc, dans le cadre du PAT, vise un co-portage, avec une gouvernance partagée par les différents organismes du territoire, afin de faire jouer la complémentarité des compétences.

➤ ANALYSE

L'enjeu pour le Parc est de dépasser le cercle des convaincus et arriver à sensibiliser plus de personnes sur le sujet de l'agriculture durable. D'où l'importance de la communication pour mobiliser les acteurs à toutes échelles.

Beaucoup d'initiatives sont portées par des acteurs privés, souvent alternatifs. Il est donc important de faire un lien entre ces acteurs et le public, qui porte souvent un regard assez critique sur ce type d'initiatives.

Pour porter le projet de PAT, le Parc souligne l'importance de l'engagement politique, dans la mesure où la dimension "technique" ne sera pas suffisante pour faire fonctionner correctement les projets.

Par ailleurs, il est parfois difficile de faire coopérer des organismes qui ont des visions et objectifs différents avec un mode de décision plutôt hégémonique à certaines échelles. Le Parc souligne un certain manque de marge de manœuvre politique à son niveau.

Enfin, la question des fonds se pose également, dans la mesure où des territoires ou des acteurs potentiellement partenaires se retrouvent en concurrence pour trouver des financements.

► PETIT PLUS

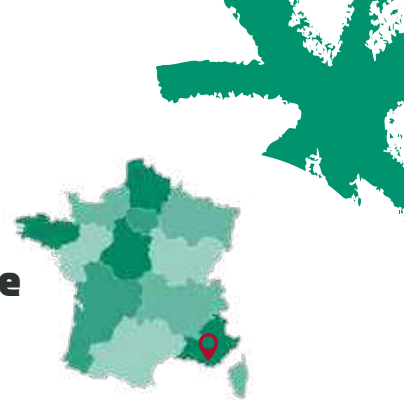
Le Bleu du Queyras, issu du lait de vaches de race tarentaise des alpages est fortement lié à l'identité pastorale du Parc : démarche de reconnaissance en cours AOP.

¹ Parc-pilote du Projet « Système d'observation, d'accompagnement et d'appui aux initiatives et dynamiques territoriales de transition alimentaire au sein du réseau des Parcs naturels régionaux » (lauréat du PNA 2018) mené avec RESOLIS



Sainte-Baume

“ Accompagner des PAT existants sur le territoire du Parc pour renforcer le lien entre agriculteurs et consommateurs ”



© L. Haorau

CARACTÉRISTIQUES

- Date de création du PNR : 2017
- Superficie du PNR : 81 000 hectares
- Nombre de communes : 26
- Population : 58 500
- Départements concernés : Var et Bouches-du-Rhône
- Type de territoire : montagne



➤ INTRODUCTION

Le Parc Sainte-Baume porte un volet Alimentation au sein de sa charte, au travers de la mesure 18 : « Développer un projet alimentaire territorial en favorisant les circuits courts et l'agriculture de proximité ». Deux projets PAT non portés par le Parc sont en démarrage sur le territoire, dont le premier porté par la Communauté d'agglomération de la Provence-Verte et le deuxième porté par la métropole Aix-Marseille Provence. Néanmoins, il n'est pas prévu à l'heure actuelle que le Parc porte lui-même un PAT à l'échelle de son périmètre. En effet, le territoire de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte couvre 14 des 26 communes du Parc et celui de la Métropole 5 autres communes. Vu que la plupart des communes du Parc sont déjà impliquées dans un projet PAT, le Parc se positionne plutôt dans l'accompagnement des PAT existants. Dans le cadre du lancement du PAT Aix-Marseille Provence, le Parc de la Sainte-Baume a notamment participé à des groupes de travail et au processus de concertation.

A proximité de la mer Méditerranée et des Alpes, le Parc de la Sainte-Baume profite d'une triple influence bioclimatique et biologique (méditerranéenne, steppique et montagnarde) qui est propice à une grande diversité agricole. Sur les 81 000 hectares du Parc, 7 010 hectares sont dédiés

à la production agricole, soit 12 % du territoire, auxquels il faut ajouter les espaces naturels et forestiers pâturés par des troupeaux ovins, caprins et dans une moindre mesure bovins. On y trouve une importante dominante viticole ainsi que des exploitations mixtes, de l'élevage, du pastoralisme, de l'apiculture, du maraîchage, de l'oléiculture, des céréales, des plantes à parfum aromatiques et médicinales, etc.

Les attentes vis-à-vis des PAT :

- ➔ Recréer du lien entre agriculteurs et consommateurs
- ➔ Renforcer la proximité entre bassin de production et bassin de consommation (réduction de l'empreinte carbone)
- ➔ Sensibiliser les consommateurs sur les modes de production agricole, le gaspillage alimentaire et sur des pratiques responsables
- ➔ Redonner du sens à l'alimentation
- ➔ Renforcer le tissu économique et social local

➤ ACTIONS

Depuis sa création en 2017, le Parc de la Sainte-Baume travaille principalement sur l'accompagnement des producteurs vers des pratiques agricoles favorables à la biodiversité, ainsi



que sur des actions visant à rétablir le lien entre agriculteurs et consommateurs sur le territoire, notamment grâce aux circuits courts.

Agriculture et biodiversité :

- Projet en cours pour sensibiliser et accompagner les producteurs vers la mise en place de pratiques favorables à la biodiversité fonctionnelle, c'est-à-dire utile aux cultures. Sa première étape s'est lancée en 2018, avec la réalisation de journées d'observations naturalistes et l'organisation de cinq journées d'échanges chez des exploitants volontaires du Parc en viticulture, oléiculture, maraîchage et céréales. En 2019, le Parc a choisi de s'appuyer sur ses partenaires techniques pour accompagner une quinzaine d'exploitations vers des pratiques favorables à la biodiversité fonctionnelle, à travers la mise en place et le suivi d'essais sur leurs parcelles.

- Atlas de la biodiversité communale : le Parc a démarré la mise en place d'Atlas de biodiversité sur deux communes du territoire ayant pour objectifs d'améliorer les connaissances des trames écologiques sur un foyer biologique majeur, mais également de cartographier les enjeux liés à la biodiversité agricole.

Lien producteurs-consommateurs : actions de sensibilisation du grand public sur les pratiques agricoles et dans les jardins favorables à la biodiversité ; actions de sensibilisation sur le lien mode d'alimentation et lien avec l'agriculture de proximité, etc. (cf. Rendez-vous du PNR)

- Guide des producteurs en vente directe

du Parc édité en 2018 : 134 exploitations ont été recensées dans un catalogue qui permet d'informer les consommateurs sur les possibilités de vente directe par les producteurs sur le territoire ;

- Inauguration du Parc : organisation d'un marché de producteurs ;
- Marque Valeurs Parc : Mise en place de la marque Valeurs Parc pour les filières « miel et produits de la ruche » et « produits issus de l'élevage d'herbivores » : 3 agriculteurs marqués en 2019.

➤ ACTEURS

Initialement mis en place pendant la phase de concertation pour la création de la charte du Parc, le Conseil de Parc réunit aujourd'hui un total de 450 personnes, dont des habitants et des producteurs. De plus, le travail de sa Commission agriculture, qui se réunit environ trois fois par an, débouche sur des actions concrètes, comme la mise en place du Guide des producteurs en vente directe.

➤ ANALYSE

➤ Point(s) fort(s) :

- ➔ Alors que le Parc de la Sainte-Baume en est encore à ses débuts, il compte déjà un organe de mise en relation et de concertation des acteurs sur le territoire avec la commission Agriculture du Conseil de Parc
- ➔ L'alimentation est déjà intégrée dans les actions du Parc, notamment à travers un travail sur les circuits courts

➤ A l'avenir :

Le Parc souhaite :

- ➔ Accompagner les PAT sur le territoire
- ➔ Intégrer les communes qui ne font pas partie des PAT existants dans l'action du Parc
- ➔ Diversifier les actions liées à l'alimentation sur le territoire

► PETIT PLUS

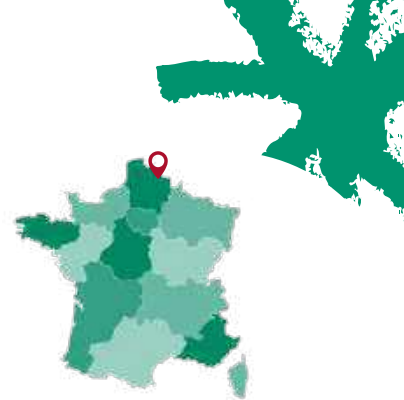
En complément d'une dominante viticole, le territoire du Parc de la Sainte-Baume abrite une agriculture très diversifiée avec la présence de nombreuses productions, dont certaines bénéficiant de signes de qualité (AOP et IGP), et des cultures locales comme la prune de Brignoles, la figue de Solliès ou le pois chiche de Rougiers, qui participent à l'identité culturelle du territoire et représentent un potentiel intéressant pour un projet alimentaire territorial. Au-delà des aspects économiques et nourriciers, cette agriculture contribue également à la qualité exceptionnelle des paysages et à la protection vis-à-vis des incendies en maintenant les milieux ouverts.



Scarpe-Escout



LE PAT comme outil d'innovation sociale et d'expérimentation fondé sur les besoins du consommateur



© C. Mielcarek

CARACTÉRISTIQUES

- Date de création du PNR : 1968
- Année de certification en tant que PAT : 2018
- Superficie du PNR / PAT : 48 500 hectares
- Nombre de communes : 55
- Population : 194 000 habitants
- Région : Hauts-de-France
- Département concerné : Nord
- Type de territoire : densément peuplé, périurbain
- Villes portes: Anzin, Denain, Marly, Orchies, Pecquencourt, Petite-Forêt, Valenciennes



➤ INTRODUCTION

Certifié PAT depuis 2018, le Parc met en avant l'objectif d'un lien social recréé à travers l'alimentation durable. Il s'agit ici de voir le PAT comme un outil d'innovation sociale et d'expérimentation qui cherche à mieux comprendre les besoins du consommateur afin de développer une alimentation durable territorialisée.

Situé dans le Nord de la France, à proximité des communautés d'agglomération du douaisis et de Valenciennes Métropole, le Parc Scarpe-Escout est caractérisé par un territoire très urbanisé avec 55 communes et 7 villes-portes. La production alimentaire sur le territoire reste encore largement industrialisée conventionnelle (seulement 2% en agriculture biologique). En même temps, au regard de la présence de zones humides sur le territoire, le Parc s'engage dans une démarche importante de préservation de la ressource en eau, des paysages et de la biodiversité notamment à travers le Programme du Maintien de l'Agriculture en Zones Humides ou la mise en place de Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE).

Les attentes vis-à-vis des PAT :

- Un projet complexe et systémique qui place les mangeurs au cœur du processus
- Un projet qui cherche à reterritorialiser notre

système alimentaire de manière durable

- Une dimension d'innovation sociale et d'expérimentation

➤ ACTIONS

En amont de la création de son PAT, le Parc Scarpe-Escout était déjà engagé dans une démarche cherchant à faire évoluer le système agro-alimentaire sur son territoire. Le Parc a notamment travaillé sur les aspects suivants :

- Sensibilisation à l'alimentation durable et partage des bonnes idées de la production et consommation locale (Projets pédagogiques, démarches SPIRAL du Conseil de l'Europe avec les centres socio-culturels, travail avec les restaurateurs, les salariés d'entreprises, mise en place de carnets de producteurs locaux, organisation de forums ouverts sur l'alimentation durable, etc.)
- Amélioration de l'accessibilité sociale des aliments à travers le programme de circuit court, les marchés de producteurs et les épiceries solidaires ;
- La mise en place de challenges créatifs visant à développer des projets d'innovation sociale.

En 2014/15, le Parc naturel régional Scarpe-Escaut a accompagné 15 projets scolaires (300 élèves) dans la création de projets au sujet de l'alimentation durable. Dans le cadre de cet appel à projets sous le titre «quelle alimentation voulons-nous pour demain ?», les élèves ont eu la possibilité de s'interroger sur leurs habitudes alimentaires et les divers liens qui existent entre l'alimentation, l'environnement, le climat, les activités économiques et le lien social. Les écoles ont ainsi mis en place des actions concrètes pour développer une alimentation plus durable : recueil de recettes saisonnières, réalisation de films, mise en place d'un potager, etc.

Avec les démarches de la création du PAT, le Parc a également initié le projet de "La Fabrique AntiGaspi". Dans le but d'aboutir à des solutions concrètes locales pour faire face au problème du gaspillage alimentaire sur le territoire du Parc, il a ainsi mis en place un challenge AntiGaspi. Après deux journées de réflexion et coopération, en sont ressortis cinq nouveaux produits et services pour une alimentation plus durable :

- La création d'un réseau social anti-gaspillage alimentaire ;
- La mutualisation des collectes et la redistribution des dons alimentaires ;
- L'ouverture d'un restaurant potager zéro déchet ;
- La mise en place d'une conserverie pour bébé ;
- La création de plusieurs jardins nourriciers.

Le Parc Scarpe-Escaut a également mis en place la méthodologie SPIRAL (Societal Progress Indicators for the Responsibility of All ; méthode élaborée par le Conseil de l'Europe) afin de faire émerger les projets alimentaires à partir des besoins identifiés des consommateurs en lien avec les acteurs socio-culturels du territoire.

➤ ACTEURS

Avec la création du PAT Scarpe-Escaut, la Fabrique AntiGaspi a ensuite évolué vers un véritable outil de mise en relation des acteurs. En 2018, deux nouveaux événements coopératifs ont été organisés :

- Les Ateliers de la Fabrique (juillet et septembre 2018) : ateliers de mobilisation et de formation de divers acteurs ;
- La Fabrique d'Automne (novembre 2018) : rencontres, échanges et ateliers pour accompagner et valoriser les actions individuelles et communes autour de l'alimentation. Aujourd'hui, une cinquantaine d'acteurs sont impliqués dans la gouvernance du Parc : acteurs institutionnels (élus, techniciens), acteurs économiques, groupes d'habitants, experts, chercheurs et associés, associations/

fédérations régionales ainsi que d'autres acteurs de la santé.

➤ ANALYSE

➤ Point(s) fort(s) :

- Mise en relation des acteurs ;
- Développement de projets concrets sur le territoire.

➤ A l'avenir :

- Co-construction du plan d'action qui permettra de structurer les diverses actions initiées.

► PETIT PLUS

Les challenges créatifs et le processus ascendant de la démarche SPIRAL.

¹ Parc-pilote du Projet « Système d'observation, d'accompagnement et d'appui aux initiatives et dynamiques territoriales de transition alimentaire au sein du réseau des Parcs naturels régionaux » (lauréat du PNA 2018) mené avec RESOLIS



Vercors



Un Parc à l'interface de plusieurs projets de PAT : un engagement multiple, à plusieurs échelles



Prix spécial du jury/courage politique remporté par la Communauté de Communes du Royans Vercors dans le cadre de son projet de PAT © PNRV

CARACTÉRISTIQUES

- Date de création : 1970
- Superficie du PNR : 206 000 hectares
- N° de communes : 83
- N° d'habitants : 53 000
- Départements concernés : Drôme et Isère
- Type de territoire : grand territoire à l'agriculture variée, principalement rural et montagneux mais proche de grandes agglomérations
- Villes portes: Grenoble Romans-sur-Isère, Crest, Saint Marcellin et Vinay



➤ INTRODUCTION

Le Parc Vercors possède un rôle pluriel dans le domaine de l'alimentation : il propose ses propres initiatives, il accompagne l'émergence de PAT sur le territoire et il est co-acteur de la mise en œuvre opérationnelle d'un PAT porté par une communauté de communes du Parc. En effet, il existe plusieurs de PAT locaux (Royans-Vercors et Seyssins-Seyssinet) qui ont émergés sur le territoire. En parallèle, le Parc est impliqué avec des intercommunalités voisines et des collectivités territoriales dans la mise en œuvre de la Stratégie Agricole et Alimentaire Interterritoriale (SAAIT), stratégie ayant déposé un dossier de candidature à la labellisation de PAT proposée par le ministère.

Grâce à sa superficie importante et aux caractéristiques climatiques diverses du territoire du Parc du Vercors, la production agricole est variée (noyeraies, polyculture, vignobles...) avec une relative spécialisation dans l'élevage bovin (lait et viande), ovin et caprin. L'offre est marquée par trois tendances : l'historicité des circuits courts locaux, la part croissante de l'approvisionnement local de l'alimentation qui répond aux attentes sociétales, et la hausse de la part de la production biologique et de filières de qualité. Néanmoins, la topographie complexe du Vercors, contraint notamment les déplacements et le transport de

marchandises, et nécessite des adaptations dans l'approvisionnement.

Attentes vis-à-vis des PAT :

- ➔ La reconnaissance des actions menées jusqu'à présent et de l'engagement politique du territoire en faveur d'une alimentation de qualité et de proximité ;
- ➔ La facilitation de l'accès à des financements pour la mise en œuvre opérationnelle des actions, et l'animation territoriale nécessaire.

➤ ACTIONS

La contribution du Parc sur la thématique de l'agriculture est plurielle. Premièrement, le Parc développe ses propres initiatives :

- Le développement des circuits courts de proximité à travers le Programme Alimentation Santé et Territoires qui travaille sur l'approvisionnement de la restauration collective en produits biologiques et locaux ;
- Le développement de comités locaux d'installation pour regrouper, entre autres, les acteurs du monde agricole, les personnes en projet d'installation et les personnes installées ;
- L'engagement pour conserver un tissu agricole dynamique et important, grâce au soutien



Conseil de l'Alimentation dans le cadre de la SAAIT © PNRV

aux producteurs fermiers et aux coopératives laitières sur le territoire même ;

- L'accompagnement à la mise en place d'un service de remplacement du Vercors, groupement d'employeurs, mettant à disposition des salariés qualifiés pour remplacer les agriculteurs souhaitant prendre des congés ou les agriculteurs ne pouvant travailler pour cause de maladie ;

- L'incitation à la préservation du foncier agricole notamment par du conseil aux communes et intercommunalités lors de leur révision de Plan Local d'Urbanisme

Deuxièmement, le Parc participe à un projet impulsé par la Métropole Grenobloise qui, à partir d'une large concertation, a défini et anime une stratégie agricole et alimentaire partagée (la SAAIT), en attente du résultat de son dépôt de candidature à la labellisation en PAT.

L'échelle de ce PAT est large et inclut les acteurs des territoires suivants : Grenoble Alpes Métropole, la Ville de Grenoble, la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais, la Communauté de Communes du Trièves, la Communauté de Communes Le Grésivaudan, le Parc naturel régional de Chartreuse. La demande de labellisation est accompagnée par la DRAAF qui avait signalé le manque de transversalité du PAT, le jugeant « trop agricole ». Ainsi, un travail a été fait pour rencontrer d'autres structures et intégrer de nouveaux acteurs sur des thèmes transversaux, connexes, et complémentaires.

Dans ce cadre, le Parc coordonne certaines actions, et contribue et/ou bénéficie d'autres, portées par les autres collectivités voisines également impliqués dans cette démarche collective.

Aussi, il accompagne des territoires en transition alimentaire à l'émergence de leur PAT, et organise notamment des rencontres inter-territoriales pour rassembler les PAT, partager, mutualiser, capitaliser

et produire un outil utilisable par tout acteur souhaitant s'engager dans une démarche de PAT.

Troisièmement, pour les PAT présents sur son territoire, le Parc joue trois rôles :

- il favorise la mise en réseau, le partage d'expérience et la mutualisation,
- il impulse politiquement et joue un rôle d'essaimage,
- il apporte son soutien technique par de l'ingénierie et de la méthodologie pour aider la mise en oeuvre de ces projets et leurs articulations entre eux.

➤ ACTEURS

Le Parc connaît bien les acteurs du territoire et particulièrement du tissu agricole. Quant aux nombreuses initiatives émanant de la société civile, il est plus complexe de toutes les connaître. Pour autant, le Parc tisse de plus en plus de liens avec celles-ci et joue souvent le rôle d'interface.

➤ ANALYSE

➤ Point(s) fort(s) :

- Une forte implication autour d'un projet de PAT réunissant un grand nombre d'acteurs,
- Un outil de mise en réseau des PAT sur le territoire du Vercors.

► PETIT PLUS

Le Parc Vercors se démarque par ses trois rôles de :

1. Co-acteur d'initiatives,
2. soutien aux PAT présents
3. Implication dans un PAT. Ainsi, cela montre l'engagement à toutes les échelles du Parc qui apporte ses expertises, expériences, conseil et accompagnement à une multiplicité de projets et d'acteurs.



Savoir appréhender les variations de demande en produits locaux dans un espace fortement touristique



© PNRV

CARACTÉRISTIQUES

- Date de création : 1997
- Superficie du PNR : 188 000 hectares
- Nombre de communes : 46
- Population : 33 000
- Départements concernés : Alpes de Haute Provence, Var
- Région : Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Type de territoire : Entre Provence méditerranéenne et montagne, territoire rural
- Villes portes : Manosque, Digne-les-Bains, Druguignan



➤ INTRODUCTION

Le Parc Verdon est un territoire diversifié, qui mêle différents paysages tels que les Préalpes, les plateaux, lacs ou encore gorges. Le territoire produit de l'élevage ovin (121 exploitations) et caprin (1200 chèvres), auquel une filière laitière est associée. La production de céréales y est majoritairement exportée. L'arboriculture est également emblématique du territoire, avec la production d'huile d'olive, les chênes truffiers et la viticulture. La filière plantes à parfum est également très développée sur le plateau de Valensole, bassin de production mondial du lavandin.

Le bassin de consommation est assez réduit mais le tourisme assure une demande soutenue en période estivale, qui permet de soutenir l'offre. Ainsi en 2010, 29% des agriculteurs dans le Verdon vendaient leur production en circuit court.

Le Parc a répondu à l'appel à projet PNA 2017 et 2018 pour la création d'un PAT. Malheureusement, la candidature a été déboutée début 2019. Les principaux objectifs du PAT pour le Parc étaient les suivants :

- ➔ structurer les micro-filières de proximité (diagnostic, animation) et nommer un.e chargé.e de mission sur cette thématique
- ➔ structurer une filière arboricole de proximité

- ➔ accompagner les nouvelles tendances de consommation
- ➔ favoriser l'autonomie alimentaire du Parc
- ➔ accompagner le développement d'une culture vivante de l'agriculture et de l'alimentation

➤ ACTIONS

Le Parc Verdon a développé de nombreuses actions transversales, particulièrement dans le domaine de l'environnement et de l'alimentation :

- Le Parc accompagne les filières qui souhaitent s'engager en agroécologie et la marque Valeurs Parc garantit une filière biologique en viticulture. Dans une volonté de réduire l'usage d'intrants chimiques et de restaurer la qualité des sols pour les secteurs céréaliers et le lavandin, le programme REGAIN mis en place en partenariat avec AGROSYS, la SCP, et la CAO4 accompagne les agriculteurs dans leur démarche et les conseille.

- Les Mesures agroenvironnementales (MAEC) permettent de rémunérer les agriculteurs qui s'engagent à respecter pendant 5 ans certaines pratiques en faveur de la préservation d'habitats ou d'espèces.

- Le Parc accompagne les pratiques de pastoralisme (élevage extensif), qui est le mode d'élevage le plus répandu sur le territoire.



© PNRV

- Au niveau du Parc, la pression foncière est relativement importante compte tenu de l'attrait touristique important du territoire. Ainsi, le Parc a développé un dispositif territorial d'animation foncière pour faciliter l'installation agricole sur le territoire (espace test de production agricole sur une période donnée avec des risques réduits).

- Elaboration d'un recueil des savoirs écologiques paysans (projet "Vergers du Verdon")

➤ ACTEURS

Fin 2015, le Parc a créé un annuaire des producteurs en circuits courts avec une carte interactive, librement consultable sur leur site internet.

Le Parc a déjà eu l'occasion de s'associer avec d'autres acteurs de l'alimentation comme les entreprises et la chambre d'agriculture, et ce notamment depuis 2016 dans le cadre du projet REGAIN de développement agroécologique du plateau de Valensole.

Même si les actions du Parc sont accueillies positivement, la mobilisation pour une alimentation locale est encore peu marquée notamment de la part des élus locaux. Hormi la communauté de commune Alpes Provence Verdon, il existe peu de démarches autour de l'alimentation.

➤ ANALYSE

➤ Point(s) fort(s) :

Le Parc Verdon dispose d'un fort potentiel de développement des circuits courts. Des réseaux de distribution locale sont déjà présents, alors que la demande des consommateurs s'accroît. Pourtant,



© Sandrine Pilati

le contraste entre le boom estival et la faible population hivernale constitue le principal facteur à maîtriser. Il est par ailleurs difficile de conjuguer pression foncière dans un espace touristique et préservation des surfaces agricoles.

➤ A l'avenir :

- ➔ Restructurer un projet de PAT.
- ➔ Travailler sur le volet de la restauration collective (95% des produits ne sont pas issus du territoire).

► PETIT PLUS

Le Parc du Verdon consacre de plus en plus d'efforts afin de promouvoir l'agroécologie, l'agroforesterie, le maintien et la reconquête des milieux agropastoraux.

Vexin Français



Candidater au PAT pour relever le défi
des circuits courts dans un territoire marqué
par les grandes cultures et les filières longues



© Alizari

CARACTÉRISTIQUES

- Date de création du PNR : 1995
- Superficie du PNR : 71 000 hectares
- Nombre de communes : 98
- Population : 104 000
- Départements concernés : Val d'Oise, Yvelines
- Région : Ile-de-France
- Type de territoire : agricole, périurbain
- Villes portes : Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, , Meulan-en Yvelines, Limay, Issou



➤ INTRODUCTION

Le Parc du Vexin Français est un territoire de grandes cultures avec plus de 60% de cultures céréalières, principalement dédiées à l'exportation. La culture maraîchère est relativement limitée et principalement destinée à la vente hors-Parc (AMAP de Paris, MIN de Rungis). Les produits locaux sont peu nombreux, peu liés à l'identité du territoire, et les quantités y sont trop faibles pour structurer des filières locales. Sur le territoire, la dynamique d'agrandissement des exploitations demeure forte, ce qui complexifie la structuration de circuits courts de proximité. Par ailleurs, il y a peu d'outils de transformation sur le territoire (pas d'abattoir, et seulement deux ateliers de découpe individuels pour la viande bovine, 2 ateliers de transformation pour la volaille, une presse à huile à la ferme, un moulin industriel et quatre agriculteurs-meuniers disposant de leur moulin à la ferme).

Pour autant, le Parc, tout autant que les communes de son territoire, souhaite développer les circuits de proximité. En 2019, le Parc et la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise se sont lancés dans une démarche de Projet alimentaire territorial en partenariat avec deux associations locales : « Quelle Terre Demain ? » (QTD) et le Centre d'Eco-développement de Villarcieux (CEV). Ce projet transversal vise à répondre aux enjeux des

territoires de l'Agglomération de Cergy-Pontoise et du Parc :

- sociaux, d'un accès à une alimentation de qualité pour tous, ainsi que sociétaux relatifs à l'évolution des modes de consommation (santé, proximité),
- économiques, de maintien et durabilité des exploitations agricoles, de dynamique de l'emploi et de consommation locale,
- environnementaux, liés à la réduction de l'empreinte carbone, à la réduction des déchets, à la préservation des ressources naturelles (eau, sol, air) et de la biodiversité,
- d'aménagement du territoire pour le maintien et la fonctionnalité (production, écologie et paysage) des espaces agricoles, ainsi que le lien ville/campagne.

➤ ACTIONS

Dans le domaine de l'alimentation, le Parc a surtout des actions de promotion des produits locaux (marque Parc, communication par supports et événements, éducation au territoire). Il accompagne également les démarches vertueuses, notamment le développement de systèmes de culture plus économes en intrants. Le Parc anime notamment un programme de mesures agro-environnementales



© Alizari



© Alizari



© Alizari

et climatiques (PAEC) depuis 2015 (dans la suite des précédents dispositifs agro-environnementaux menés depuis 1995) qui vise à réduire l'usage des produits phytosanitaires, limiter la charge de pâturage et de la fertilisation des prairies, mettre en place des couverts favorables à la biodiversité, ou encore soutenir la gestion extensive des éléments paysagers (arbres, haies, mares, vergers...). Au niveau des exploitations laitières, l'une d'entre elles, suite à une expertise technico-économique menée en collaboration avec le GAB en 2015, s'est convertie à l'agriculture biologique et fournit une laiterie à proximité pour la fabrication de yaourts en particulier.

Par ailleurs, le Parc apporte son expertise pour une meilleure prise en compte des contraintes architecturales et paysagères du territoire dans les projets de bâtiments pour faciliter l'installation et la diversification agricole.

Le Parc s'appuie sur différents partenaires techniques, institutionnels et financiers pour mener ses actions en agriculture.

En 2019, afin d'initier la démarche de PAT, la CACP et le Parc ont co-encadré un stage sur la caractérisation de la demande alimentaire qui, dans le temps imparti, a permis de mener une enquête auprès des communes pour la restauration scolaire, ainsi qu'auprès des consommateurs (questionnaire « Quel mangeur êtes-vous ? » mis en ligne sur le site de la CACP).

Le PAT Cergy-Pontoise Vexin français est lauréat de l'Appel à projets 2019-2021 du Programme national pour l'Alimentation.



Il a pour principales orientations :

- fédérer les acteurs du territoire autour d'un projet alimentaire concerté et partagé pour renforcer les relations géographiques et sociales entre les producteurs, les transformateurs et les consommateurs,
- améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande de produits locaux, en accompagnant :
 - la diversification des exploitations (installation agricole et diversification des productions) ;
 - la structuration des filières locales de transformation et d'approvisionnement ;
 - le changement de comportement des acheteurs (particuliers, acheteurs publics, restaurateurs) ;
 - l'accès aux produits locaux et de qualité pour tous ;
 - la demande locale dans l'atteinte des objectifs de la Loi EGAlim,
- conforter l'agriculture nourricière de qualité en valorisant les modes de production agro-écologiques, économes en intrants et biologiques, en développant les circuits courts de proximité,
- contribuer à la création d'un environnement plus favorable à la transition agricole : structuration d'une offre de formations plus locale, aide au recrutement et à l'installation, à l'hébergement des salariés et des nouveaux agriculteurs,
- favoriser la lutte contre le gaspillage alimentaire auprès de tous les types d'acteurs et le développement de l'économie circulaire dans les filières agroalimentaires.

➤ ACTEURS

Le PAT CPVF vise à fédérer l'ensemble des acteurs de l'agriculture et de l'alimentation dans des actions concertées et cohérentes avec les enjeux du territoire, tels que :

- Les agriculteurs, les producteurs et leurs représentants
- Les entreprises de stockage, de transformation, de distribution et de commercialisation
- Les responsables de la restauration collective
- Les acteurs de l'économie sociale et solidaire
- Les communes, les acteurs de la société civile
- les organismes d'enseignement et de recherche.

Le PAT a vocation à s'adresser au plus grand nombre possible de « mangeurs » locaux. La population locale a été associée dès le démarrage du projet. Les initiatives en ce sens vont se développer.

Sur le site du Parc, il est possible pour les consommateurs d'identifier tous les points de vente à la ferme de produits locaux (fruits et légumes, farines, huiles, bières, fromages, miel, viandes).

A ce jour, les acteurs de l'alimentation sont encore relativement peu en réseau sur le territoire. Le Parc et la CACP souhaitent travailler sur cet aspect-là dans le futur, notamment en regroupant les différents listings d'acteurs des filières alimentaires (production, transformation, commercialisation).

➤ ANALYSE

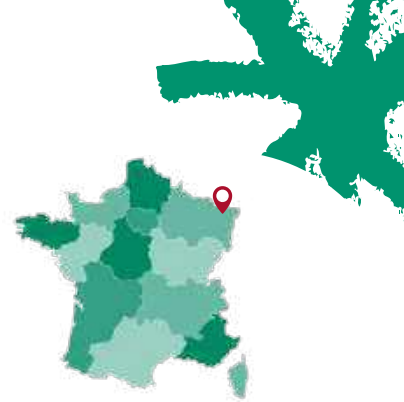
Le Parc a encore du chemin à parcourir vers une alimentation locale en raison de filières locales qui demeurent encore peu nombreuses et peu structurées. En effet, la majeure partie de la production agricole est destinée à des filières longues. Pourtant, la demande pour une alimentation locale est présente, notamment du fait de la proximité de l'agglomération parisienne, et des actions qui sont déjà menées dans ce domaine.

Début 2020, un appel d'offres a été lancé pour l'élaboration du diagnostic agricole et alimentaire ainsi que le plans d'actions du PAT, suivant une démarche de concertation impliquant les acteurs du territoire.

► PETIT PLUS

Le Vexin français offre une grande diversité d'habitats naturels, avec des coteaux calcaires, des marais, des bois et des zones humides qui accueillent de nombreuses espèces, floristiques et faunistiques, remarquables. Le Parc a notamment réalisé des atlas communaux du patrimoine naturel (inventaire et cartographie) à l'échelle du territoire.

“ Une démarche PAT à l'échelle de trois Pays



© J. Meyer

CARACTÉRISTIQUES

- Date de création du PNR : 1975
- Superficie du PNR : 127 666 ha
- N° de communes: 111
- N° d'habitants : 85 000
- Région : Grand-Est
- Départements concernés : Bas Rhin, Moselle
- Type de territoire : rural
- Villes portes: Strasbourg, Phalsbourg, Sarreguemines, Bouxwiller, Phalsbourg, Rohrbach-les-Bitche, Sarre-Union, Saverne, Wissenbourg



➤ INTRODUCTION

Le Parc Vosges du Nord est un territoire principalement composé de forêts (à 65%), ce qui rend difficile la structuration d'une filière agricole complète et autonome. Le focus du Parc est principalement sur les questions de préservation de la biodiversité.

Le Parc a répondu à l'appel à projet PNA 2018/2019, mais celui-ci n'a pas été retenu. Suite à cette candidature, la DRAAF a néanmoins soutenu le lancement d'une démarche PAT. Ainsi, le Parc avait effectué : (1) un diagnostic agricole et alimentaire avec la chambre d'agriculture d'Alsace, (2) un relevé d'initiatives avec Résolis. Le Parc a ainsi renouvelé sa candidature à l'AAP PNA 2019/2020 et a été retenu pour : (1) approfondir le diagnostic sur la restauration hors domicile et sur les pratiques de consommation, (2) réaliser un PAT, (3) mettre en place un temps fort autour de l'alimentation durable.

Les objectifs du PAT sont les suivants :

- développer une vision concertée et partagée pour une alimentation locale responsable ;
- faire du PAT un documentaire des actions menées avec un plan d'action effectif.

➤ ACTIONS

Le Parc a encore peu d'actions dans le domaine de l'alimentation, mais les projets se développent petit à petit :

- Mise en place de la marque « Valeurs Parc naturel régional » : produits issus de la ruche, fruits/légumes/produits dérivés, produits issus de l'élevage
- Soutien aux démarches de consommation locale : marchés paysans transfrontaliers (à l'échelle de la Réserve de biosphère transfrontalière Pfälzerwald-nordvogesen), réseau des Boutiques des Vosges du Nord, information des maires autour des questions d'approvisionnement local en RHD, valorisation des vergers traditionnels 'haute-tige' en soutenant les associations arboricoles dans leurs démarches de transformation des fruits en jus ou de redistribution des fruits dans des épicerie sociales
- Actions de sensibilisation du public : formation d'enseignants sur l'alimentation durable, projet d'animations scolaires développées par les structures d'éducation à l'environnement autour des questions d'alimentation durable et de gaspillage alimentaire
- Accompagnement au changement de pratiques agricoles, particulièrement en lien avec les prairies : mise en place de MAEC, acquisition de



© J. Meyer



© J. Meyer

connaissance sur les prairies permanentes diversifiées et conseil agricole, concours général agricole des pratiques agro-écologiques prairies et parcours

➤ ACTEURS

Mobiliser les acteurs sur le territoire nécessite de l'animation et donc du temps et des moyens. Or, c'est justement ce qui tend à manquer et que les assemblées ne peuvent remplacer.

Dès 2016, avec le projet de PAT, le Parc a commencé la mise en réseau des acteurs pour la structuration des circuits-courts.

La mobilisation des acteurs autour du PAT est difficile à assurer, particulièrement dans la mesure où les fonds sont une limite pour donner pleinement sens à l'animation.

➤ ANALYSE

➤ Point(s) fort(s) :

Malgré la place relative de l'agriculture dans le Parc, principalement occupé par la forêt, et l'éloignement des grands pôles de consommation, le Parc a su lancer des dynamiques pour valoriser son patrimoine agricole. Les thématiques liées à l'alimentation sont en développement.

➤ A l'avenir :

La démarche de PAT s'inscrit à l'échelle de 3 Pays/PETR. Cette échelle de travail novatrice met en lumière les freins liés à la dynamique de chaque sous-territoire avec un manque de cohérence entre leurs démarches. L'objectif de la démarche est de fournir un cadre où toutes les structures définissent une trajectoire commune.

► PETIT PLUS

Les 5 boutiques "Vosges du Nord" du Parc, qui regroupent des produits locaux, parmi lesquels produits laitiers, viandes, pâtisseries, miel ou encore confiseries et plats cuisinés.

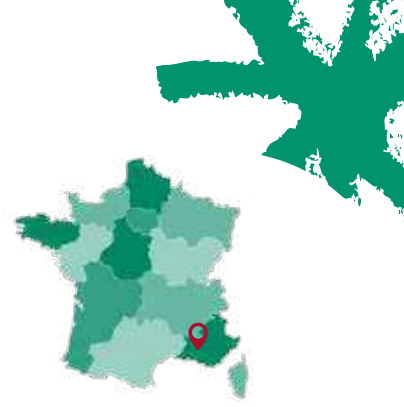
¹ Parc-pilote du Projet « Système d'observation, d'accompagnement et d'appui aux initiatives et dynamiques territoriales de transition alimentaire au sein du réseau des Parcs naturels régionaux » (lauréat du PNA 2018) mené avec RESOLIS



Luberon



La coopération par la mise en réseau des acteurs à tous les niveaux au centre de la démarche de PAT



© PNRL

CARACTÉRISTIQUES

- Date de création du PNR : 1977
- Date de création PAT : 2017
- Superficie du PNR : 170 000 ha
- Nombre de communes : 77
- Population : 183 357 ha
- Région : Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Départements concernés : Vaucluse et Alpes-de-Haute-Provence
- Type de territoire : Densité moyenne, forte attractivité
- Villes : Cavaillon, Apt, Forcalquier, Pertuis, Manosque



➤ INTRODUCTION

La Parc naturel régional du Luberon est un territoire particulier mêlant milieux rocheux, ouverts, agricoles et forestiers, dont 28 sites géologiques. Le Parc a développé depuis longtemps des initiatives dans le domaine de l'alimentation durable, en essayant notamment de maximiser l'offre de produits locaux en circuits courts, en diversifiant les productions pour augmenter l'autonomie alimentaire du territoire. Le Parc met en avant les produits locaux comme marqueurs de l'identité et de la culture du terroir, s'articulant autour de la culture méditerranéenne. Les espaces de plaine et de montagne permettent de produire de l'élevage ainsi que des cultures de fruits, légumes, céréales, olives, fromages, vins.

Le projet de PAT, labellisé en 2017 se trouve au cœur de cette démarche, puisque le Parc entend se servir de cet outil pour donner corps à toutes les initiatives qui se sont progressivement développées et renforcer le tissu d'acteurs de l'alimentation durable.

Le Luberon attire de nombreux touristes à l'année et la demande de produits locaux et de saison est assez forte. De ce fait, le tissu de circuits courts et de marchés paysans est bien développé sur le territoire.

Attentes vis-à-vis du PAT :

Avec le projet de PAT, qui a débouché sur la labellisation du Parc en septembre 2017, le Parc avait plusieurs objectifs :

- ➔ Structurer et mettre en cohérence l'ensemble des actions du Parc, vers une ambition territoriale, et produire une alimentation locale et de qualité accessible à tous ;
- ➔ Impliquer l'ensemble des acteurs (agriculteurs, élus, entreprises, consommateurs, associations...) dans une démarche collaborative.

➤ ACTIONS

La réflexion autour d'une stratégie agricole et alimentaire est travaillée depuis très longtemps dans le Parc, avec des initiatives qui ont progressivement amené naturellement la réflexion autour d'un PAT.

- En 2009, le Parc a fondé l'action " De la ferme à ta cantine " depuis 2009 pour promouvoir les filières locales, bio si possible, dans les cantines scolaires sur le territoire du Parc. 30 communes y participent en 2017. Démarche d'accessibilité sociale : le Parc tente de créer un lien entre producteurs et associations caritatives pour permettre à des familles modestes d'accéder à des produits frais de proximité.



- **Préservation des paysages.** L'agritourisme est une activité importante du Parc, d'où l'intérêt de préserver les paysages : structuration des sites Natura 2000 (zones de préservation et de conservation), ce qui représente environ 30% de la surface totale du Parc. Le Géoparc du Luberon (UNESCO) permet aussi la valorisation du patrimoine de la Terre.

- **Pédagogie et sensibilisation :** deux leviers forts du Parc. Organisation de manifestations, animations, actions pédagogiques dans les écoles et création d'une classe verte sur l'alimentation « de la fourche à la fourchette », édition de livres (« je mange local en Luberon », « moissons de savoirs », ...) et même de festivals de films de sensibilisation (Regards sur le monde de l'assiette, 2013).

- **Développement des circuits de proximité.** Création de points de vente collectifs (8), d'ateliers de transformation sur le territoire, de buffets fermiers, et bien sûr de marchés paysans (9). Le Parc cherche à améliorer la coopération entre chaînes de circuits-courts et de circuits longs, ce qui est soutenu par la forte demande des consommateurs pour une alimentation locale. Avec l'expérimentation sur un outil d'abattage de proximité, c'est la structuration de filières locales durables, ancrées au territoire qui est abordée.

- **Préservation des terres agricoles :** l'opération « Réseau foncier agricole » (depuis 2011) a permis de lancer plusieurs projets en faveur de la préservation du foncier agricole : mise en place de plusieurs zones agricoles protégées (ZAP), suivi des

PLU et des SCOT, réalisation de diagnostics agricoles et fonciers communaux ou intercommunaux, espaces test, installations en ferme communale.

- **Développement de filières locales typiques :** filière panicole avec le pain meunier d'Apt, les cuvées AOC Luberon, la pomme de terre de Pertuis, les vergers paysans.

➤ ACTEURS

Le Parc collabore avec les autres PNR de PACA et Marseille Métropole, dans un échange à l'échelle régionale.

Le Parc du Luberon met au centre de la démarche de PAT la coopération par la mise en réseau des acteurs à tous les niveaux.

Le Parc dispose de plusieurs instances :

- ➔ Une commission agriculture (Copil) qui suit le PAT du Parc et qui est composée d'élus, des structures agricoles et des acteurs du territoire
- ➔ Un comité syndical (instance institutionnelle, délibérative) composé des élus des communes, des EPCI, de la Région et des 2 départements
- ➔ Un forum ouvert qui est une instance participative et citoyenne

Dans chacun de ces comités, des employés travaillent sur des filières spécifiques (filière agritourisme, filière agro-écologique, filière marque « Valeurs Parc »), ce qui leur permet de s'occuper du PAT sur ces différentes thématiques.

➤ ANALYSE

➤ Point(s) fort(s) :

Le Parc profite d'un territoire d'exception en matière d'alimentation méditerranéenne et d'une demande forte pour des filières d'alimentation de proximité et de qualité. Le Parc a su amener une structuration des discussions entre acteurs à travers les différents comités de discussion notamment.

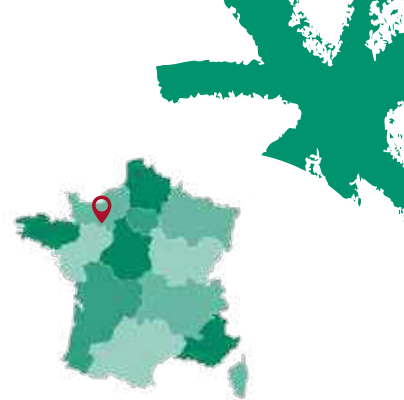
➤ À l'avenir :

Dans le futur, le Parc souhaite davantage impliquer les communautés de commune (EPCI) pour amener l'alimentation dans les politiques publiques et engager plus largement les habitants du territoire, au-delà du cercle des convaincus.

► PETIT PLUS

Le Luberon dispose d'un territoire naturel d'exception avec une biodiversité très importante, de nombreux sites naturels et culturels remarquables (nombreux villages "perchés", Colorado Provençal...).

¹ Parc-pilote du Projet « Système d'observation, d'accompagnement et d'appui aux initiatives et dynamiques territoriales de transition alimentaire au sein du réseau des Parcs naturels régionaux » (lauréat du PNA 2018) mené avec RESOLIS



“ Un accompagnement d’une collectivité pilote sur la restauration collective amené à essaimer



© F. Massias

CARACTÉRISTIQUES

- Date de création du PNR : 1975
- Superficie du PNR : 257 214 hectares
- Nombre de communes : 137
- Nombre d’habitants : 163 000 habitants
- Régions : Normandie, Pays de la Loire
- Départements concernés : Orne, Sarthe, Mayenne, Manche
- Type de territoire : territoire à dominante rurale et agricole à la frontière géologique du Massif Armoricain et du Bassin Parisien.
- Villes portes : Alençon, Argentan, Athis-Val-de-Rouvre, Bais, Evron, Fresnay-sur-Sarthe, Javron-les-Chapelles, Le Mêle-sur-Sarthe, Mamers, Mortain bocage, Mortrée, Rânes, Villaines-la-Juhel, Vivoin



➤ INTRODUCTION

Depuis 2018, le Parc naturel régional Normandie-Maine a réorienté sa mission agriculture vers les circuits-courts et la restauration collective. Pour cela, un diagnostic territorial a été réalisé afin de recenser les dynamiques locales en matière d’approvisionnement en produits locaux et déterminer la plus-value du Parc dans ce domaine. À l’issue de ce diagnostic, le Parc a souhaité fixer l’objectif ambitieux de l’accompagnement d’une communauté de communes vers un approvisionnement à 100% en produits de proximité et/ou de qualité au sein de sa restauration collective.

Cet accompagnement, qui s’inscrit dans le rôle d’animation du territoire du Parc, comprend trois types d’actions phares : informer, favoriser les rencontres/mobiliser les acteurs, et nourrir les dynamiques.

Actuellement, l’activité agricole principale sur le territoire du Parc naturel régional Normandie-Maine est l’élevage, notamment bovin pour les produits laitiers. L’offre de légumes, bien que suffisante pour approvisionner les particuliers, reste relativement limitée pour fournir les importants besoins de la restauration collective. Quant aux fruits, le climat limite la diversité des produits, tandis que la majorité des vergers sont dédiés à

la production de produits transformés (jus, cidre, poiré, calvados, pommeau). Néanmoins, deux tendances sont notables : le développement des circuits courts et l’émergence de boutiques offrant des produits issus de l’agriculture biologique.

Au terme de l’étude menée par le PNRNM auprès d’une cinquantaine d’acteurs de son territoire, 6 piliers essentiels sont ressortis pour mener un projet d’alimentation durable en restauration collective :

1. Favoriser les échanges entre les différents acteurs impliqués dans le milieu de restauration collective, afin de fédérer et de travailler en coopération
2. Assurer un engagement de l’ensemble des acteurs dans le projet (rencontre, information, sensibilisation, appropriation)
3. Accompagner les équipes de restauration vers une prise en compte plus juste de la réglementation et des recommandations nutritionnelles
4. Favoriser un approvisionnement local en accompagnant l’installation de nouveaux producteurs pour développer et diversifier l’offre
5. Travailler sur le coût du repas par une approche globale (gaspillage alimentaire, conception des menus, saisonnalité ...)

6. Proposer un appui aux gestionnaires dans la rédaction des marchés publics pour favoriser un approvisionnement local et de qualité

Étant donné la récente implication du Parc sur la thématique de la restauration collective, il a été choisi de ne pas s'engager dans l'immédiat vers un Projet Alimentaire Territorial (PAT), mais de commencer par soutenir l'émergence d'une dynamique alimentaire territoriale à l'échelle de la communauté de communes des Sources de l'Orne, réunissant 24 communes au nord-est du territoire.

➤ ACTIONS

Différentes actions sur les circuits-courts ont été menées par le Parc jusqu'à ce jour :

Des actions permanentes représentatives de l'identité historique du Parc :

- Valorisation de produits locaux à travers une boutique à la Maison du Parc
- Mise en lumière du Poiré Domfrontais grâce aux animations, expositions et supports proposés par le Musée du Poiré

Des actions plus récentes d'accompagnement de la Communauté de communes des Sources de l'Orne :

- Animation du premier Forum Ouvert sur l'approvisionnement local de la restauration collective réunissant acteurs de la restauration collective et agriculteurs locaux dans une logique d'interconnaissance des problématiques de chacun pour mieux les résoudre collectivement.
- Organisation d'une visite de terrain à destination des élus de la Communauté de Communes pour découvrir le fonctionnement choisi par la municipalité de Fillé-sur-Sarthe concernant sa cantine scolaire en gestion concédée approvisionnée localement par un maraîcher en agriculture biologique soutenu lors de son installation.

➤ ACTEURS

Le Parc connaît la majorité des acteurs institutionnels (communes, EPCI, écoles, collèges, lycée, chambre d'agriculture, producteurs fournissant la boutique de la Maison du Parc ...) qui sont souvent partenaires dans de nombreux autres projets. De plus, le Parc Normandie Maine suit l'avancement des travaux de plusieurs PAT qui ont émergé autour ou sur son territoire. Néanmoins, tous les acteurs intervenant sur la thématique de l'alimentation de proximité et de qualité ne sont pas encore rassemblés au sein d'un seul et même réseau. L'un des principaux freins rencontrés par le Parc semble être le manque de compréhension mutuelle entre les acteurs issus de milieux professionnels



© PNRMN

foncièrement différents comme c'est le cas pour les agriculteurs et les responsables de cuisine.

➤ ANALYSE

➤ Point(s) fort(s) :

- Le Parc se concentre en priorité sur un territoire porté par une volonté politique qui permet de rassembler des acteurs au sein d'une dynamique volontaire et ambitieuse ;
- Le Parc a déjà travaillé avec plusieurs acteurs sur d'autres projets ce qui permet une meilleure connaissance de ces derniers ;

➤ À l'avenir :

Dans la continuité des actions engagées depuis l'implication du Parc sur cette thématique, le Parc s'inscrit dans une volonté de faciliter au maximum le lien entre la production agricole locale et la consommation au sein de la restauration collective.

À ce titre de nombreuses pistes de réflexions sont ouvertes : mise en réseau par le biais d'un catalogue des produits, rencontres locales de la restauration collective, soutien à l'émergence d'ateliers de transformation, aide à la diversification et à un dimensionnement plus approprié à ce débouché ... Le Parc souhaite mettre en place des formations ciblées à destination des différents publics : une aide à la rédaction des marchés publics pour les gestionnaires de restauration collective, une mise en pratique des possibilités offertes par les menus végétariens dans les cuisines, une présentation du potentiel pour les agriculteurs locaux de choisir le débouché de la restauration collective.

Le projet actuel étant concentré sur une collectivité pilote, l'idée, à long terme, serait d'essaimer les pratiques et de renouveler ce type d'accompagnement afin d'amener un maximum d'EPCI du territoire à s'engager vers un approvisionnement à 100% en produits de proximité et/ou de qualité en restauration collective.

► PETIT PLUS

Le territoire du Parc est encore largement agricole et possède un très fort potentiel de développement des circuits-courts et de proximité de la restauration collective



Forum ouvert © G. Marie



Forum ouvert © G. Marie



Forum ouvert © G. Marie

Marais du Cotentin et du Bessin

**“ Une contribution à deux PAT
en cours d'élaboration**



© Isigny Omaha Tourisme

CARACTÉRISTIQUES

- Date de création du PNR : 1991
- Superficie du PNR : 146 650 hectares
- Nombre de communes : 110
- Population : 75 000 habitants
- Région : Normandie
- Départements concernés : La Manche et le Calvados
- Type de territoire : rural, zone humide
- Villes portes : non



➤ INTRODUCTION

« Marais entre deux mers », le Parc Marais du Cotentin et du Bessin s'inscrit dans un paysage rural, caractérisé par une vaste zone humide (30 000 hectares de prairies humides avec une majorité des zones humides classée Natura 2000). Le territoire compte environ 1 500 exploitations agricoles avec une production agricole très variée : élevage bovin, maraîchage, production de fromage, etc.

En 2020, deux PAT sont en cours d'élaboration, l'un porté par l'Agglomération de Saint-Lô, l'autre par le partenariat de deux intercommunalités : la Communauté d'Agglomération du Cotentin et la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin. Le Parc participe aux travaux préparatoires de ces deux PAT avec l'ensemble des acteurs publics, privés et associatifs mobilisés. L'objectif étant pour le Parc de pouvoir participer à la mise en œuvre de certaines actions qui seront arrêtées.

Attentes vis-à-vis des PAT :

- Un projet social, environnemental et économique,
- Un outil pour limiter les effets de gaz à effet de serre,
- Un laboratoire d'actions qui peut rendre le territoire plus actif, créer de l'emploi et du lien social.

➤ ACTIONS

En plus d'un focus important sur la préservation des paysages et de la biodiversité, le Parc Marais du Cotentin et du Bessin souligne l'importance du développement économique sur le territoire.

Les deux PAT cités sont encore en cours d'élaboration ou en phase d'être adopté. Nous ne connaissons pas encore les actions qui seront retenues et mises en place à l'issue de leurs adoptions, cependant certains projets font consensus :

- la création d'une structure regroupant les activités de maraîchage et de légumerie, portée par une association d'insertion et ses partenaires



(Intercommunalités, Département, Chambre d'Agriculture, ...), dans le but de fournir les cuisines de la restauration collective du Saint-loi,

- s'appuyer sur le maillage du commerce de proximité pour rendre accessible les produits locaux auprès des consommateurs,
- rendre visible l'offre de produits locaux au travers d'outils en ligne (site, vente en ligne) et d'événementiels (rencontres professionnelles, cycle de débats, ...).

En parallèle le Parc mène aussi des actions de promotion et de développement des circuits courts en propre :

- le référencement des producteurs travaillant en circuits courts et la mise en ligne de l'information,
- la constitution d'un réseau regroupant producteurs et revendeurs (Cafés Hôtels Restaurants, petits commerçants) afin de dégager ensemble des pistes d'actions de promotion et d'outils mutualisées (solution logistique, vente en ligne, identité visuelle commune, ...),
- la création d'outils et d'animations de sensibilisation des publics aux circuits courts (création de menus de produits locaux, exposition de portraits de producteurs, interventions auprès des publics lycéens, ...).

➤ ACTEURS

Les partenaires importants sur le territoire sont la chambre d'agriculture, les intercommunalités.

➤ ANALYSE

➤ Point(s) fort(s)

- Une accélération de l'apparition de producteurs transformateurs et travaillant en circuit-court,
- Un territoire avec une production alimentaire riche, variée et reconnue (notamment les produits laitiers).

➤ À l'avenir

Continuer à contribuer aux PAT en cours d'élaboration et en projet, portés par les intercommunalités qui constituent le territoire du PNR, Faire coïncider les actions portés par le Parc avec les axes de travail arrêtés dans les PAT.

► PETIT PLUS

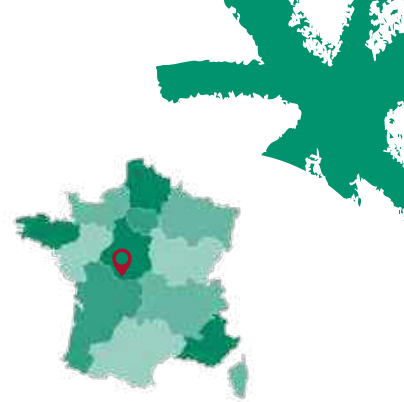
Les produits phares du Parc sont le cidre, le pommé, le calvados, les huîtres, le beurre, la Crème d'Isigny et leur reconnaissance au travers de labels de qualité (AOP, AOC, IGS).



Brenne



Développer des structures de mise en lien des acteurs du territoire comme préalable à l'élaboration d'un PAT



© Hellio-Van Ingen

CARACTÉRISTIQUES

- Date de création du PNR : 1989
- Superficie du PNR : 183 000 hectares
- Nombre de communes : 51
- Population : 33 800 habitants
- Région : Centre Val-de-Loire
- Département concerné : Indre
- Type de territoire : rural, sols présentant de forts handicaps naturels (Humides en hiver – Secs en été), zone humide (Ramsar)
- Ville porte : Châteauroux



➤ INTRODUCTION

Les actions prioritaires du Parc se concentrent sur la préservation du paysage, de la biodiversité et des ressources en eau. Historiquement, une attention particulière a toujours été accordée au soutien à l'élevage extensif (Bovin allaitant majoritaire) qui est garant du maintien des enjeux territoriaux. Ainsi, les mesures agri-environnementales ont été mises en place depuis 1992 avec l'Ogaf-Environnement jusqu'à nos jours (2020) avec les Mesures Agri-environnementales et climatiques. A partir de 2010, l'alimentation est entrée dans le champ de réflexion du Parc naturel régional de la Brenne. Cette démarche a été initiée avec la création de l'association « Cagette et fourchette ». Aujourd'hui, le Parc naturel régional de la Brenne présente la volonté de faire de l'alimentation un véritable enjeu d'action à l'échelle du Parc en lien avec l'agglomération de Châteauroux. A ce sujet, un PAT est en construction depuis 2018 sur les territoires du Parc naturel régional de la Brenne et du Pays Castelroussin Val de l'Indre (PCVI).

Le Parc naturel régional de la Brenne est une zone humide continentale avec une grande variété de milieux naturels qui forment une véritable mosaïque (étangs, prairies, landes, bois, vallées,

coteaux calcaires) mais devant faire face à des contraintes pédoclimatiques fortes (humide en hiver – sec en été). Le territoire compte parmi ses principales productions agricoles l'élevage bovin, ovin, caprin ainsi que de la pisciculture.

Les attentes vis-à-vis des PAT :

- ➔ Coopération : Impliquer et faire coopérer tous les acteurs de l'alimentation autour d'un projet commun
- ➔ Accessibilité : Donner accès à tous à une alimentation de qualité, locale et de saison
- ➔ Ancrage territorial : Développer l'économie locale et une cohérence territoriale, de la production à la consommation
- ➔ Environnement : Mutualiser les services, limiter les distances et transports, aller vers une réduction des intrants, économiser l'énergie et l'eau et enfin agir en faveur de la réduction des déchets et du gaspillage alimentaire

➤ ACTIONS

L'association « Cagette et fourchette » créée 2017 par différentes structures (Parc naturel régional de la Brenne, le Pays Castelroussin, l'Association des



producteurs fermiers et la Chambre d'Agriculture de l'Indre), a pour but de fédérer et développer localement un réseau de producteurs et de professionnels de la restauration hors domicile pour l'approvisionnement de différents sites. Pour ce faire, des actions de coordination, de logistique et de communication sont développées afin de faciliter la concertation des acteurs autour de l'approvisionnement local. Aujourd'hui, l'association a mis en relation un total de 30 sites de restauration collective avec 35 producteurs locaux (rayon de 80 km maximum autour du Blanc et de Châteauroux). L'association s'inscrit dans une volonté d'évolution des pratiques agricoles et alimentaires afin de promouvoir l'économie locale, le développement durable et une alimentation de qualité, tout en garantissant un prix équitable. Elle a également pour but de favoriser la promotion des produits locaux et la sensibilisation des consommateurs du territoire à une alimentation durable suivant les principes de l'économie solidaire, de participer à l'éducation au goût, et de réduire le gaspillage alimentaire. Dans le cadre du PAT, le Parc naturel régional de la Brenne et le Pays Castelroussin Val de l'Indre souhaitent développer leurs actions dans les domaines suivants :

- Créer et animer un réseau transversal rassemblant les acteurs de l'alimentation ;
- Soutenir et accompagner la mise en place d'outils collectifs de transformation et commercialisation ;
- Encourager et animer les changements de pratiques auprès des professionnels de la restauration collective et commerciale (cuisiniers/ gestionnaires/ professeurs/ le personnel de cantines) ;
- Développer et faciliter l'approvisionnement et la valorisation des produits locaux auprès des restaurants traditionnels et tables d'hôtes ;
- Sensibiliser et éduquer à l'alimentation durable auprès des convives.

➤ ACTEURS

Pour la création du PAT Brenne-PCVI, la gouvernance a été établie sur la base d'un comité de pilotage composé par ces deux instances ainsi que d'un comité technique qui rassemble une multitude d'acteurs dont l'association « Cagette et Fourchette », le Comité Départemental d'Education pour la Santé de l'Indre (CODES), les animatrices LEADER du territoire, le CIVAM du Carroir et le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (Brenne-Berry) CPIE.

Une première étape d'identification et d'implication des acteurs du système alimentaire local a été réalisée en 2018. Deux forums ouverts aux acteurs de l'alimentation (agriculteurs, restauration collective et commerciale, chambre d'agriculture, associations...) ont été organisés :

- L'objectif du premier forum était d'amorcer le dialogue entre les acteurs et d'identifier les grandes problématiques du territoire au regard de l'alimentation ;
- Le deuxième forum sous forme d'ateliers thématiques avait pour objectifs d'échanger et de conforter ces différents enjeux issus du premier forum et de faire ressortir des pistes d'action pour le futur PAT.

➤ ANALYSE

⊙ Point(s) fort(s)

- Bonne connaissance des acteurs sur le territoire
- Structures de mise en relation des acteurs déjà existantes

⊙ À l'avenir

- Définir ensemble des objectifs et une stratégie commune et identifier des initiatives territoriales autour de l'alimentation
- Faire ressortir des pistes d'action concrètes
- Présenter des outils permettant de répondre aux enjeux identifiés
- Assurer le suivi et maintenir la dynamique (par exemple à travers la création d'un conseil de gouvernance alimentaire (un conseil local de l'alimentation))

► PETIT PLUS

Au Parc naturel régional de la Brenne, « le pays des 1000 étangs » l'aquaculture des poissons d'eau douce représente un potentiel économique certain. La majorité de la production piscicole est constituée de carpes, dont 800 tonnes issues des étangs de Brenne arrivent chaque année sur le marché européen.